

RAPPORT ANNUEL 2008





NOTICE

ACTH

RESIP

DATE

WHERE

TOTAL

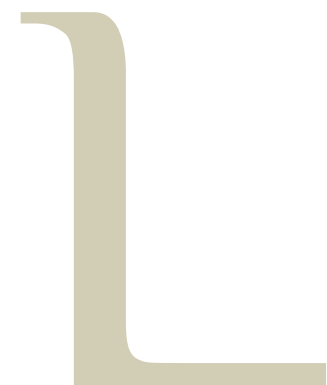
LE MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

LE MESSAGE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

RAPPORT FINANCIER 2008



LE MESSAGE
DU **PRESIDENT**
DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE



'année écoulée a constaté la fin brutale de la situation favorable que les casinos ont rencontrée depuis une vingtaine d'années.

Certes nous nous y attendions.

Les événements exogènes qui ont frappé notre industrie tels que le contrôle généralisé aux entrées, l'interdiction du tabac, la concurrence implacable des jeux en ligne ont, sans remettre en cause les fondamentaux du Groupe, nécessité des mesures d'économie que le directoire s'est empressé de mettre en pratique.

Nous surmonterons cette crise comme toutes celles que notre métier a déjà rencontrées. Le Groupe Partouche est né à une époque qui ressemble étonnamment à celle que nous traversons aujourd'hui. Nous avons survécu, prospéré mais surtout beaucoup appris.

Les entreprises comme tous les organismes vivants doivent s'adapter à l'évolution du monde.

Au-delà de la problématique conjoncturelle, le Groupe Partouche saura retrouver par l'enthousiasme et la vitalité de ses équipes et de ses dirigeants, un modèle de fonctionnement en harmonie avec son nouvel environnement, l'imagination indispensable pour demain, et notre philosophie plus que jamais d'actualité :

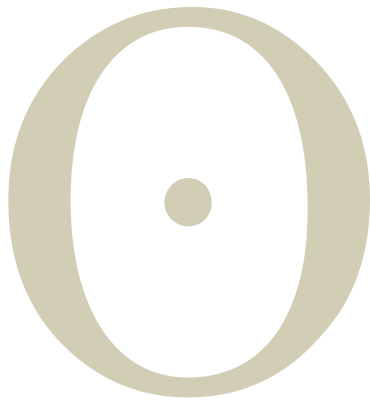
Faire vivre à nos clients un moment de plaisir et de convivialité, assurer un avenir prospère et pérenne à nos établissements et à nos partenaires.

Merci plus que jamais pour la confiance que vous nous maintiendrez, nous veillerons à en être dignes.

Isidore Partouche



LE MESSAGE
DU **PRESIDENT**
DU DIRECTOIRE



Oui... ce fût une année difficile...

Je présente pour la première fois de l'histoire du Groupe des résultats déficitaires... Au-delà de la réalité des chiffres du Groupe, réalité économique que vous connaissez, il existe une autre réalité qui est faite de visions, de valeurs, d'hommes et de femmes complètement dédiés à l'objectif qui nous a été fixé et qui est plus que jamais d'ac-

tualité : faire du Groupe Partouche une marque mondialement reconnue dans le jeu.

Et c'est cette réalité là qui fait que nous sommes plus que jamais, concentrés sur le pilotage de ce grand et beau navire !

Au quotidien, le Groupe Partouche a su une fois de plus, démontrer sa créativité, son dynamisme, son énergie et surtout sa vision avant-gardiste de ce que devaient être les nouveaux casinos et c'est d'ores et déjà que les outils de demain utilisés portent leurs fruits, ce sont : le Texas Hold'em Poker où notre leadership européen n'est plus contestable ; la fidélisation à travers notre programme Players Plus où nous comptons près d'un demi million d'adhérents et enfin le Partouche Megapot, qui nous permet d'offrir à nos clients le premier et plus gros jackpot multisites de France.

L'exercice que le contexte nous a imposé était aussi de faire face à la concurrence sauvage des jeux en ligne, d'être prêts et d'alerter les pouvoirs publics pour que cette situation ubuesque où le Perdant/Perdant régnait en maître depuis dix ans cesse. C'est presque chose faite.

Partouche Interactive, filiale étrangère de notre société, détentrice de licences à Malte et à Gibraltar, est aujourd'hui totalement opérationnelle, l'essentiel des investissements a été réalisé et nous sommes présents sur tous les médias possibles tels que téléphonie mobile, web, télévision, et bien évidemment pour tous les jeux tels que poker, backgammon, paris sportifs, jeux de casinos, jeux marketing, tickets à gratter, etc.

Le Groupe Partouche a compris, il s'est adapté.

Oui... comme au poker, il n'y a pas que des « bad beats »... après la pluie, le beau temps.

Patrick Partouche

SOMMAIRE

1	Personnes responsables	11
2	Responsables du contrôle des comptes	12
3	Informations financières sélectionnées	13
4	Facteurs de risques	15
5	Informations concernant l'émetteur	22
6	Aperçu des activités	27
7	Organigramme	33
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	38
9	Examen de la situation financière et du résultat	40
10	Trésorerie et capitaux	48
11	Recherche et développement, brevets et licences	50
12	Informations sur les tendances	51
13	Prévision ou estimation du bénéfice	53
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	55
15	Rémunérations et avantages	70
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	73
17	Salariés	82
18	Principaux actionnaires	85
19	Opérations avec des apparentés	87
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	90
21	Informations complémentaires	170
22	Contrats importants	180
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	181
24	Documents accessibles au public	182
25	Informations sur les participations	183
26	Table de réconciliation	184

01

PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Patrick Partouche, président du directoire.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (cf Table de réconciliation en page 184 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence .

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2008 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 166 du document de référence, qui contient une observation :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose le reclassement en dettes courantes de l'intégralité du crédit syndiqué au 31 octobre 2008. »

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2008 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 167 du document de référence, qui contient aussi une observation :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.20 de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le reclassement en dettes à moins de un an du solde du crédit syndiqué au 31 octobre 2008. »

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2007 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 134 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 14 mars 2008 sous le n°D08-0107, qui contient une observation . »

Patrick Partouche
Président du directoire

02

RESPONSABLES DU
CONTROLE DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

IDENTITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	ORGANISME PROFESSIONNEL	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	FIN DU MANDAT
TITULAIRE				
Fiduciaire MCR (*) 232 av. du Prado 13000 Marseille	Membre indépendant du réseau Baker Tilly France		AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
TITULAIRE				
M. José David 47 av. du Pt F. Roosevelt 92330 Sceaux		AGO du 23 avril 2004	AGO du 4 février 1995	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
SUPLÉANT				
Orfis Le Palais d'Hiver 149 bd de Stalingrad 69100 Villeurbanne			AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
SUPLÉANT				
M. Emmanuel Quiniou 62 rue de la Faisanderie 75116 Paris		AGO du 23 avril 2004	AGO du 8 mars 1996	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
DÉMISSIONNAIRE				
BDO Gendrot 25 quai Carnot 92000 Saint-Cloud			AGO du 23 avril 2004	Démission à l'issue de l'AGO du 24 avril 2007

(*) Suite à la démission de BDO Gendrot, commissaire aux comptes titulaire, à l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2007 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le cabinet Fiduciaire MCR qui était suppléant est devenu titulaire.

03

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 octobre 2006, 2007 et 2008, établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	481 678	510 898	511 675
Résultat opérationnel courant	30 135	75 825	78 280
Résultat opérationnel	34 159	65 063	81 189
Résultat net total	(4 466)	23 789	36 071
Dont part du Groupe	(8 485)	14 259	28 670
Résultat net par action part du Groupe	(0,197)	0,33086	0,66528
Dividende distribué par action	-	-	-

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Actifs non courants	859 620	850 806	877 172
Actifs courants	120 881	199 604	173 261
Actifs destinés à être cédés	-	572	12 799
TOTAL ACTIF	980 501	1 050 982	1 063 232

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Capitaux propres du Groupe	297 358	303 310	271 216
Intérêts minoritaires	29 200	30 459	32 336
Total capitaux propres	326 558	333 768	303 552
Total passifs non courants	185 445	498 872	563 880
Total passifs courants	468 497	218 341	193 963
Passifs destinés à être cédés	-	-	1 837
TOTAL PASSIF	980 501	1 050 982	1 063 232

TABLEAU DE FLUX EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	43 202	101 942	80 629
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(38 260)	(2 948)	(41 649)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(67 784)	(75 112)	(50 770)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	68 759	128 712	104 801

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Casinos	430 915	455 283	458 472
Hôtels	39 840	40 261	39 061
Autres activités	10 923	15 354	14 142
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	481 678	510 898	511 675

CASINOS EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Produit brut des jeux de contrepartie et de cercle	76 795	69 163	61 075
Produit brut des jeux des machines à sous	711 119	785 636	802 533
TOTAL PRODUIT BRUT DES JEUX	787 914	854 799	863 608
Prélèvements	433 250	475 230	480 771
En % du PBJ	55,0 %	55,6 %	55,7 %
PRODUIT NET DES JEUX	354 664	379 569	382 837
Nombre de machines à sous en France	5 967	5 716	5 576

HÔTELS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Nombre d'hôtels	19	18	17
Nombre de chambres	1251	1228	1177
Taux d'occupation	53,59 %	51,73 %	54,60 %

FACTEURS DE RISQUES

4.1 PRINCIPAUX RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité, tel que la société le détermine, couvre la dette financière représentée par le crédit syndiqué, le compte courant de Financière Partouche, dont le remboursement est subordonné à celui du crédit syndiqué, et la trésorerie nette des prélèvements fiscaux.

Le crédit syndiqué est assorti d'engagements et de contraintes de respect de ratios (ci-après « covenants ») dont le non-respect entraîne l'exigibilité anticipée du prêt. Il s'agit :

- d'une part, du respect des ratios suivants établis en anciennes normes comptables :

- Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers devait être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2008 et devra être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2009,
- Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / Service de la dette devait être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2008 et devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2009,
- Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devait être inférieur à 2,5 au 31/10/2008 et devra être inférieur à 2,5 au 31/10/2009 ;

- et d'autre part, une limitation des investissements annuels nets des cessions à 37 millions d'Euros jusqu'à l'échéance du crédit en 2012.

La baisse de la profitabilité du groupe sur l'exercice 2008 n'aurait pas permis le respect de ces ratios. C'est la raison pour laquelle, et en accord avec le pool bancaire, un avenant au contrat de prêt a modifié les ratios applicables à l'exercice clos le 31 octobre 2008 pour les remplacer de la façon suivante :

- Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers doit être supérieur ou égal à 2,75,
- Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / Service de la dette n'est pas appliqué,
- Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées doit être inférieur à 4,6.

En conséquence, ces ratios ainsi modifiés et valables exclusivement pour l'arrêté comptable du 31/10/2008 sont respectés.

Les investissements annuels nets des cessions pour l'exercice 2008 atteignent 39,7 M€, en dépassement de la limite autorisée de 37 M€.

Par ailleurs, l'avenant au contrat de prêt introduit également un nouveau plafonnement des investissements bruts pour l'exercice 2009 et le limite à 20 millions d'Euros tant qu'un flux de cession d'un montant minimum de 80 millions d'Euros n'aura pas été constaté.

Cet avenant a également autorisé un endettement supplémentaire sous forme de découvert de 10 millions d'Euros, passant ainsi à 15 millions d'Euros contre 5 millions d'Euros précédemment.

La baisse de la profitabilité du groupe en 2008 et celle attendue sur 2009, ne permet plus dans l'avenir de respecter les covenants initialement attachés au contrat de crédit syndiqué et toujours applicables jusqu'en novembre 2012, terme du crédit.

La restructuration de la dette actuellement à l'étude s'impose au Groupe. Cette restructuration est rendue plus complexe par la crise financière actuelle.

Compte tenu de ces éléments, et en application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 29/10/2008, un reclassement de la dette bancaire totale en passif courant a été opéré au 31/10/2008, tel que

précisé dans la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs il n'existe pas de ligne de crédit confirmée non utilisée.

ENDETTEMENT :

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE
Crédit syndiqué	298 083		298 083				
Emprunts bancaires	10 342	125	2 282	90	7 160		685
Découverts	184	184					
Cpte courant Financière P.	100 000			80 000	20 000		
TOTAL	408 609	309	300 365	80 090	27 160		685

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE
Disponibilités (net des prélèvements jeux)	22 670		22 670				
PLACEMENTS	7 493		7 493				
TOTAL	30 163		30 163				

POSITION NETTE AVANT GESTION	378 446	309	270 202	80 090	27 160		685
---------------------------------	---------	-----	---------	--------	--------	--	-----

COUVERTURE DE TAUX		100 000	-100 000				
--------------------	--	---------	----------	--	--	--	--

POSITION NETTE APRÈS GESTION	378 446	100 309	170 202	80 090	27 160		685
---------------------------------	---------	---------	---------	--------	--------	--	-----

4.1.2 RISQUES DE TAUX

Le montant de l'endettement à court et moyen terme, s'élève à 408,6 M€. La part à taux variable est de 328,2 M€. Après gestion, l'endettement net exposé à la fluctuation des taux variables s'élève à 198 M€, soit 48,47 % du total des dettes.

Cette position est conforme aux objectifs fixés. Lors de l'arrêté des comptes les couvertures de taux étaient actives.

Une variation du taux de +1 % sur la base de la part du

montant net exposé à la fluctuation des taux variables, soit 198 M€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé de 1 980 000 €.

Tous les instruments de couverture de taux mis en place pour la gestion du risque de taux correspondent à des risques identifiés et le Groupe ne prend aucune position spéculative.

L'exposition au risque de taux est ponctuellement examinée par les dirigeants du Groupe, avec l'assistance notable du trésorier. La mise en œuvre des options retenues est assurée par la direction financière.

4.1.3 RISQUES DE CHANGE

Afin de mesurer l'exposition du Groupe au risque de change, il y a lieu de savoir que les activités de Groupe Partouche à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi 25 sociétés étrangères dont 12 se situant hors zone

Euro. L'exposition au risque de change demeure compte tenu des implantations américaine, tunisienne, suisse, gibraltaise et égyptienne. L'ensemble, hors zone Euro, représente moins de 8 % du chiffre d'affaires total consolidé.

IMPACT D'UNE VARIATION DE +/- 1 % DU TAUX DE CHANGE

EN MILLIONS D'EUROS	SUR LE CA	% DU TOTAL GROUPE	SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	% DU TOTAL GROUPE
GBP	0,00	0,00%	-0,03	-0,07 %
CHF	0,36	0,08%	0,16	0,47 %
USD	0,00	0,00%	0,00	-0,01 %
TND	0,02	0,00%	0,01	0,02 %
EGP (mise en équivalence)	NA	NA	NA	NA

Le risque de change lié aux opérations réalisées par les filiales est limité car les produits et charges sont engagés en devises locales.

Compte tenu de la faible exposition du Groupe au risque de change, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées

au suivi de ce risque.

Le tableau ci-dessous présente les positions en K devises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2008 :

DEVISES PAR PAYS	K CHF SUISSE	K GBP GIBRALTAR	K USD USA	K TND TUNISIE	K EGP EGYPTE
ACTIFS	4 125,5	23,2	63,9	635,0	Mise en équivalence
PASSIFS	17 877,6	262,4	53,7	1 488,6	Mise en équivalence
Position nette avant gestion	-13 752,0	-239,2	10,2	-853,6	Mise en équivalence
Position de gestion	-	-	-	-	Mise en équivalence
Position nette après gestion	-13 752,0	-239,2	10,2	-853,6	Mise en équivalence

4.1.4 RISQUE DE CONVERSION

La consolidation des comptes de filiales étrangères entraîne la conversion en Euros d'états financiers (actifs, passifs, produits et charges) libellés en devises étrangères. Cette conversion au taux de change applicable à la clôture de l'exercice peut, du fait d'une évolution de la parité, générer

un impact dans les comptes consolidés du Groupe. En raison du caractère long terme de ces participations, Groupe Partouche ne procède pas à la couverture de cette exposition.

4.1.5 RISQUE SUR ACTIONS

Dans les placements de trésorerie du Groupe, il n'y a pas d'actions cotées et il est utilisé exclusivement des produits monétaires.

Le montant des actions propres auto-détenues à l'actif du bilan, pour un montant de 169 K€, se compose uniquement d'actions de Groupe Partouche SA auto-détenues pour 168 767 Euros.

Actions de Groupe Partouche SA :

L'achat de ces actions s'est inscrit dans les programmes de rachat d'actions autorisés par assemblées, avec comme souci principal la régularisation du cours.

NOMBRE DE TITRES	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ (COURS AU 31.10.08)	MOINS-VALUE POTENTIELLE (COURS AU 31.10.08)
19 166	168 767 Euros	78 580,60 Euros	90 186,40 Euros

Une baisse de 10 % du cours de l'action Groupe Partouche aurait un impact limité sur les comptes consolidés (7 858,06 €).

Compte tenu de la politique de placement de la trésorerie excluant le support des actions, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

4.1.6 NANTISSEMENTS

Pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues par Groupe Partouche aux banques au titre du contrat de crédit en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, Groupe Partouche a consenti aux banques le nantissement des actions, des parts sociales ou de comptes d'instruments financiers qu'elle détient dans les livres des filiales listées ci-après :
Pour l'ensemble des filiales suivantes :

- Bénéficiaire : le pool bancaire mené par Natexis Banques Populaires est composé des banques suivantes : Bred Banque Populaire, Commerzbank AG – succursale de Paris, IKB, Lloyds TSB Bank PLC, CIC Lyonnai-

se de Banque, Natexis Banques Populaires, Scotiabank Europe PLC, WEST LB AG, Bank of Scotland, HSBC, Crédit Agricole Nord de France, Crédit Agricole Normandie Seine, Bank of Ireland, Crédit du Nord, BCME, Banque Populaire des Alpes, Banque Populaire Loire et Lyonnais ;

- Condition de levée du nantissement : remboursement de l'emprunt ;
- Date de départ du nantissement : 30 septembre 2005 et date d'échéance du nantissement : 30 septembre 2012.

IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE	IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS SAS	4 962 577	100,00 %	FORGES THERMAL SA	7 000	58,33 %
SOCIÉTÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND SAS	116 250	100,00 %	HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON SA	18 500	92,50 %
SATHEL SA	20 080	99,60 %	GROUPE DE DIVONNE SA (*)	2 659 969	99,99 %

(*) Transmission universelle de patrimoine au cours de l'exercice.

- Date de départ du nantissement : 1^{er} mars 2006 et date d'échéance du nantissement : 30 septembre 2012.

IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D' ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE	IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D' ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL SA	5 990	99,83 %	CASINOS DE VICHY SAS	11 978	79,85 %
SARL HÔTEL COSMOS	49 950	99,90 %	CASINOS DU TOUQUET SAS	24 384	99,52 %
SARL THERMES DE CONTREXÉVILLE	49 950	99,90 %	ELYSÉE PALACE EXPANSION SA	1 895	75,80 %
SARL THERMES DE VITTEL (*)	49 950	99,90 %	LA VILLA DU HAVRE SAS	4 000	100,00 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA RUE ROYALE	8 917	99,98 %	NUMA SAS	5 000	100,00 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES THERMES	9 950	99,90 %	SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRÉNÉES SA	178 000	76,17 %
SCI SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	49 950	99,90 %	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO ET HÔTELS DE CONTREXÉVILLE SAS	4 950	99,00 %
SOCIÉTÉ DU CASINO ET BAINS DE MER SAS	6 600	100,00 %	JEAN METZ SAS	1 000	100,00 %
LE TOUQUET'S SAS	1 801	90,05 %	CANNES BALNÉAIRE PALM BEACH SA	5 099 366	99,97 %
GRAND CASINO DU HAVRE	149 993	99,99 %	LYDIA INVEST	973	97,30 %
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	97	97,00 %			

(*) Transmission universelle de patrimoine au cours de l'exercice.

En outre, Financière Partouche a nanti au profit du pool bancaire 62,3 % du capital de Groupe Partouche ce qui par suite de la fusion avec Sogestic ne représente plus l'intégralité des actions qu'elle détient au capital de Groupe Partouche puisqu'elle en détient 28 840 000, soit 66,918 % du capital.

NOM DE L'ACTIONNAIRE INSCRIT AU NOMINATIF PUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE DE DÉPART DU NANTISSEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE DU NANTISSEMENT	CONDITION DE LEVÉE DU NANTISSEMENT	NOMBRE D' ACTIONS NANTIES DE L'ÉMETTEUR	% DU CAPITAL NANTI DE L'ÉMETTEUR
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	Pool bancaire mené par Natexis (1)	30 sept 2005	30 sept 2012	Remboursement d'emprunt	26 848 500	62,30 %

(1) Le pool bancaire mené par Natexis Banques Populaires est composé des banques suivantes : Bank of Scotland, Commerzbank, HSBC CCF, Lyonnaise de Banque et Natexis Banques Populaires.

4.1.7 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre environnemental.

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, les éventuelles conséquences environnementales du Groupe au travers de ses filiales sont les suivantes, étant précisé que le coût de la « politique environnementale » est intégré dans les dépenses globales :

Ressources en eau, matières premières et énergie ; utilisation des sols ; rejets dans l'air ; l'eau et le sol ; nuisances sonores ou olfactives et déchets :

Le Groupe Partouche et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air sont extrêmement faibles. Les principaux impacts exercés par le Groupe sont essentiellement des rejets modérés de CO₂ dus à la consommation d'énergie.

Le Groupe n'exerce aucune activité qui pourrait avoir des nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

Notre activité dans le domaine des loisirs n'a pas d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées. Notre Groupe s'efforce d'adapter au mieux ses établissements et son activité avec le paysage afin d'intégrer ses sites au cadre naturel.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

Notre activité principale reliée aux loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

Le Groupe Partouche a pris les dispositions nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux

dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Dans tous les principaux sites, un de ses salariés est en charge des « affaires environnementales ».

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement :

Le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement reste marginal.

L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :

Compte tenu du fait que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du Groupe Partouche de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet. Par ailleurs, de par son activité, Groupe Partouche n'a pas d'installation Seveso.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :

Aucun site ni établissement actuel ou ancien du Groupe Partouche n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'année 2008.

Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

Situation à l'étranger :

Les éléments sur les objectifs environnementaux que le Groupe Partouche assigne à ses filiales à l'étranger sur les six premiers points cités ci-dessus ont été transmis en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Tunisie.

4.2 GESTION DES RISQUES

La politique préventive est basée sur le principe contractuel du « tous risques sauf » garantissant tous les risques à l'exception de ceux faisant l'objet d'une exclusion spécifique, et ce, pour tous les risques liés à l'exploitation des casinos et des activités annexes, par la souscription de contrats d'assurances « multirisques casinos et hôtels » avec pertes d'exploitation, responsabilité civile des exploi-

tations et des mandataires sociaux, flotte automobile, œuvres d'art...

Il n'existe pas de mécanisme d'auto-assurance. Le Groupe Partouche n'a pas eu recours à une captive d'assurance. A notre connaissance, il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Synthèse des risques assurés du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008

CASINOS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
Multirisques casinos	Dommages aux biens & pertes d'exploitation	LCI de 65 M d'€	1 044 121 €
Responsabilité civile			103 583 €
Responsabilité civile exploitation :			
	Dommages corporels, matériels et immatériels	15 M€ par an dont 8 M€ par sinistre	
	Biens confiés dépôt hôtelier	250 000 € par an	
	Garantie RC voiturier	100 000 € par an	
	Dommages immatériels non consécutifs	160 000 € par sinistre	
	Pollution d'origine accidentelle	350 000 € par sinistre et par an	
Responsabilité civile après livraison :			
	Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non	3 M€ par sinistre et par an	
Responsabilité civile des dirigeants		8 M€ par sinistre et par an	14 186 €
Tous risques exposition			1 999 €
Polices oeuvres d'art			14 979 €
Automobiles		Tous risques	
	Flotte automobile		44 156 €
	Missions collaborateurs		3 258 €
HÔTELS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
Multirisques hôteliers	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	LCI de 6 à 39 M€	131 605 €
Responsabilité civile hôtelière	Comprise dans responsabilité civile Groupe		

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

1973

M. Isidore Partouche, rapatrié d'Algérie où il était radio-électricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le casino de St-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales « familiales ».

1976

Rachat à M. Lucien Barrière du casino du Touquet qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

1982

Création du casino de Calais.

1986

Acquisition du casino de Forges-les-Eaux à 110 km de Paris et ouverture du casino de Boulogne-sur-Mer.

1988

Rachat du casino de Dieppe.

1989

Les casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le Groupe.

1991

Les casinos du Groupe Partouche bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploitation de machines à sous. Cette année-là, le Groupe prend le contrôle du casino Le Lyon Vert à La Tour de Salvagny et de ses filiales, les casinos de St-Galmier et de Juan-les-Pins. Le casino de Berck est rouvert par le Groupe.

1992

Le Groupe est choisi par les communes de Royat et Chamalières pour rouvrir le casino de Royat. Cessions des casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne.

1994

Le Groupe Partouche prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis, en décembre, de la même année, il procède à l'acquisition du casino de Palavas.

1995

Prise de participation égalitaire dans le casino de Grasse dont le groupe Boucau assume la gestion.

Le 29 mars 1995, la société Groupe Partouche SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris, afin de renforcer l'image du Groupe, consolider les positions acquises en France et lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

En septembre 1995, est négocié le rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke-le-Zoute.

1996

Le Groupe Partouche rachète la participation minoritaire de l'ex-groupe Générale des Eaux dans la Société Fermière du casino municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le Casino Croisette, et contrôle la société de l'hôtel Majestic, et le Gray d'Albion à Cannes.

Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier casino à Agadir au Maroc.

1997

Acquisition de l'hôtel 4 étoiles devenu Le Méridien-Garden Beach. Cette opération assure ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commercial du casino de Juan-les-Pins. Le Groupe Partouche est choisi par la municipalité de Cabourg pour rouvrir le Grand Casino de Cabourg et rachète le casino de Beaulieu-sur-Mer.

1998

En avril de cette année, le Groupe Partouche fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba, son concept original de centre d'animation avec casino.

En juin 1998, le Groupe rachète au groupe anglais London Clubs International, le Carlton Casino Club à Cannes.

Le 2 novembre 1998, le Groupe Partouche rachète la participation de 99 % du groupe Vivendi dans la société Cannes Balnéaire, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir dès que possible, l'établissement resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France.

A cette même date, la valeur de Groupe Partouche SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, compartiment du Règlement mensuel.

1999

Le 1^{er} juillet, ouverture du Hilton de la Cité Internationale de Lyon qui accueillera le nouveau casino.

A l'étranger, inauguration du grand casino de San Roque en Andalousie. Création et inauguration du casino du Hilton Bucarest la même année.

En octobre, le Groupe Partouche prend une participation majoritaire dans la Société française des casinos qui exploite quatre casinos (Gruissan, Châtelguyon, Le Mont-Dore, La Bourboule).

2000

En février, rachat du Lydia à Port Barcarès, plage de Perpignan. En avril, inauguration du casino de Lyon par son maire M. Raymond Barre.

A Aix-en-Provence, création de l'hôtel Aquabella puis reprise de l'établissement thermal de la ville.

2001

En juillet, ouverture du Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontre un grand succès.

En fin d'exercice, le Groupe Partouche acquiert le Savoy (devenu 3.14), hôtel 4 étoiles de 106 chambres situé à Cannes et complément idéal du casino Carlton et du Palm Beach. En novembre, cession du casino de Bucarest et acquisition du pôle « Casino, Hôtels et Thermes » de Contrexéville et des Thermes de Vittel.

2002

Entre janvier et avril, grâce à une OPA victorieuse sur la Compagnie européenne de casinos, le Groupe Partouche accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.

En août, ouverture du Casino Palm Beach à Cannes.

Courant décembre, cession des casinos de La Bourboule, du Mont-Dore et d'Alvignac.

2003

En juillet, inauguration du premier casino suisse du Groupe Partouche situé à Meyrin (aéroport international de Genève).

En septembre, cession du casino de Spa en Belgique.

Le 28 décembre 2003, le Casino de St-Amand-les-Eaux change de site et se transforme en Pasino, trente ans après son acquisition.

2004

En mars, ouverture du casino de la Trinité-sur-Mer.

En mai, réouverture du casino « Le Lydia » à Port Barcarès.

En juin, le Groupe Partouche ouvre le casino du Havre, dans ses locaux provisoires, et à Nice inaugure le nouveau Palais de la Méditerranée et son casino.

2005

Le 26 février 2005, le casino de Port-la-Nouvelle ouvre ses portes.

En mars, le Groupe Partouche cède le casino de Cazaubon-Barbotan.

Le 30 septembre 2005, Groupe Partouche rachète le Groupe de Divonne qui comprend 5 casinos : Divonnes-bains, Annemasse, Hauteville-Lompnes, Saint-Julien-en-Genevois, et Crans Montana en Suisse.

2006

En avril 2006, Groupe Partouche cède le groupe Société Française de Casinos, comprenant 4 casinos (Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle en France et Agadir au Maroc).

Le 27 avril 2006, Groupe Partouche lance sa nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

En juin, le Pasino du Havre ouvre ses portes en offrant à la clientèle la mixité des jeux traditionnels et des machines à sous.

En août, le Pasino d'Aix-en-Provence débute les tests en vue de l'exploitation du Texas Hold'em Poker avec un grand succès à la clef.

En novembre, Partouche Interactive Ltd obtient une licence du gouvernement de Gibraltar local pour l'exploitation de jeux en ligne.

2007

Début de l'application de la nouvelle réglementation des jeux incluant notamment la possibilité de mixité des jeux et la suppression du droit de timbre à l'entrée des salles de jeux traditionnels.

En novembre, le contrôle aux entrées est rendu obligatoire pour les casinos français.

En mars, le casino de Saint-Julien-en-Genevois est cédé.

En avril, cession de la participation dans la Société Fermière du casino municipal de Cannes.

En juillet, le casino de La Tremblade ouvre ses portes.

Après une phase de test dans les casinos d'Aix-en-Provence et de Divonne-les-Bains, le Texas Hold'em Poker est installé progressivement durant l'été dans l'ensemble des casinos du Groupe.

2008

Lancement du Partouche Poker Tour avec sa grande finale au Palm Beach de Cannes en septembre.

Au 1^{er} janvier, l'interdiction de fumer dans les lieux publics est étendue aux casinos.

En février, obtention de la convention d'exploitation du casino de Dinant en Belgique.

En février, Partouche Interactive SA acquiert Atlas Sports & Games (devenu Partouche Betting) qui détient une licence à Malte pour l'exploitation de jeux en ligne et plus particulièrement de paris en ligne.

5.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale « Groupe Partouche » et a pour sigle « GP ».

5.1.2 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464.

Son code NAF est le 7010 Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société Groupe Partouche initialement dénommée SA Compagnie Fermière des Eaux et Boues de Saint-Amand a été créée, par acte reçu par Maître Cartigny, notaire à Valenciennes, le 18 mars 1903.

La durée de la société initialement fixée à 60 ans, a été

prorogée en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1994 au 26 avril 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue aux présents statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, EXERCICE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social est situé au 141 bis rue de Saussure 75017 Paris.

Son numéro de téléphone est le +33 (0)1 47 64 33 45 et son numéro de télécopie est le +33 (0)1 47 64 19 20.

La société est de forme anonyme à directoire et conseil de surveillance. La société est régie par la législation française.

Les documents juridiques et comptables sont consultables au siège.

L'exercice social débute le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

A la suite du contrôle d'identité des personnes accédant aux salles de jeux de casino rendu obligatoire à compter du 1^{er} novembre 2006, et permettant ainsi d'améliorer le contrôle des interdits de jeux et des mineurs, est intervenue une évolution de la réglementation des jeux a permis

au secteur des casinos de moderniser ses activités.

Il a été alors possible de mixer les jeux de tables avec les machines à sous. De nouvelles mesures, telles que l'installation d'accepteurs de billet dans les machines à sous (Bill Acceptor) et l'exploitation du Texas Hold'em Poker, sont

progressivement entrées en vigueur au cours de l'exercice 2007.

Le délai de onze mois qui avait été accordé aux casinotiers, par le décret interdisant de fumer dans les lieux publics à compter du 1^{er} février 2007 afin de leur permettre de « s'adapter économiquement » à cette nouvelle mesure est expiré. Depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les établissements sont totalement non-fumeurs.

Notre clientèle peut désormais jouer au Texas Hold'em Poker dans tous les casinos du Groupe.

Ce jeu, qui connaît un engouement certain et plus particulièrement auprès des jeunes, a attiré dans les salles une nouvelle clientèle qu'il convient à présent de développer et de fidéliser.

Sur l'exercice 2008, ont été organisés des tournois de poker, et en particulier la première édition d'un tournoi national auquel tous nos casinos participent, le Partouche

Poker Tour, qui a débuté au mois de novembre 2007 et s'est terminé par une grande finale au casino Palm Beach de Cannes en septembre 2008.

En novembre 2008, le site de poker sur Internet développé par Partouche Interactive Gibraltar à l'appui d'une licence de jeux gibraltaise, a basculé du mode gratuit au mode payant.

Enfin, depuis fin décembre 2008, Groupe Partouche est le seul casinotier proposant à sa clientèle des machines à sous une offre enrichie d'un jackpot multisites, permettant à un joueur de gagner un jackpot particulièrement important, alimenté par des machines réparties dans des établissements différents.

Cette offre concerne, en février 2009, 44 casinos et va s'étendre à d'autres casinos, y compris des casinos extérieurs au groupe.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

La politique d'investissements du Groupe opérée depuis plusieurs exercices vise à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités sous forme de croissance externe. Pour atteindre le premier objectif, le Groupe maintient son volume d'investissements consacrés à l'entretien et à la rénovation de ses actifs à un niveau voisin de 45 M€.

Cette maîtrise du volume brut associée à des cessions

ponctuelles d'actifs non-stratégiques, a autorisé un désendettement régulier du Groupe qui lui a permis de réaliser des opérations de croissance externe significatives telles que les acquisitions du groupe Compagnie européenne de casinos (2002) et du Groupe de Divonne (2005), et des prises de participations dans des sociétés au potentiel de développement jugé stratégique.

5.2.2 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en 2006 ont représenté une utilisation de trésorerie de 41,6 M€, principalement liée au flux d'acquisition d'immobilisations corporelles (41,1 M€). A noter la présence sur cet exercice du chantier du casino du Havre (flux total sur la période de 24,5 M€).

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en 2007 ont représenté une très faible utilisation de trésorerie de 2,9 M€ contre 41,6 M€ en 2006.

Le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles de 41,0 M€ a concerné des investissements éclatés sur l'ensemble du groupe, les plus gros décaissements ayant concerné les sites de Forges (4,5 M€), Cabourg (4,5 M€) et Salies de Béarn (3,3 M€). Le flux d'acquisition de titres de société a atteint 8,4 M€ contre 8,6 M€ en 2006 et a concerné notamment le rachat de minoritaires au sein des sociétés Belcasinos (3,3 M€) et HIL (3,1 M€). Les cessions de sociétés ont représenté un flux de 9,6 M€ contre

1,8 M€ en 2006 et s'expliquent essentiellement par la vente du casino de St-Julien et la réduction de la créance sur La Tête dans les Nuages. Le groupe a de plus cédé pour 36,0 M€ les titres SFCMC qu'il détenait. Ainsi ce flux de cession particulièrement important sur cet exercice explique le flux de trésorerie net attaché aux investissements peu élevé de l'exercice.

Après une très faible utilisation de trésorerie en 2007, liée à la cession pour 36 M€ des titres SFCMC, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sont revenus à un niveau voisin de 2006, et représentent un emploi de trésorerie de 38,3 M€. Le flux d'acquisition de sociétés est essentiellement attaché au pôle Partouche Interactive. Le flux d'acquisition d'immobilisations incorporelles de 3,1 M€ concerne Partouche Interactive Gibraltar pour 1,9 M€.

Le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles atteint 46,4 M€ contre 41,0 M€ en 2007, concerne Partouche

Immobilier à hauteur de 11,2 M€, qui a enregistré la fin de construction du casino de Boulogne-sur-Mer et acheté pour 6,2 M€ des terrains destinés à accueillir les futurs Pasinos de La Ciotat et La Grande Motte, et des investissements éclatés sur l'ensemble du Groupe, dont 15,8 M€ attachés aux machines à sous.

Le flux de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles de 13,9 M€ est relatif aux Thermes de Vittel pour 4,6 M€ et au droit au bail du casino de Cassis (établissement ne faisant pas partie du Groupe Partouche) pour 6,9 M€.

5.2.3 INVESTISSEMENTS EN COURS

Les immobilisations corporelles en cours en valeurs nettes pour 3 740 K€ à la clôture de l'exercice concernent principalement des travaux répartis sur les entités suivantes :

- ▶ Partouche Immobilier pour 2 011 K€ : construction d'un Pasino avec hôtel à La Ciotat et construction d'un Pasino à La Grande Motte ;

- ▶ Groupe Partouche SA pour 736 K€ ;
 - ▶ Sathel pour 216 K€ : travaux de transformation du Pavillon de la Rotonde à La Tour de Salvagny.
- Tous ces investissements sont situés en France et sont autofinancés.

5.2.4 INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS QUE COMPTE RÉALISER LA SOCIÉTÉ À L'AVENIR POUR LESQUELS SES ORGANES DE DIRECTION ONT DÉJÀ PRIS DES ENGAGEMENTS

Les investissements significatifs engagés par le Groupe sont attachés au parc de casinos et concernent principalement la construction d'un Pasino à La Ciotat (16 M€) et l'édification d'un nouveau Pasino à La Grande Motte (15 M€).

Leur exécution reste néanmoins conditionnée à la possibilité d'obtention d'un financement interne ou externe.

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2009, le contrat de crédit syndiqué limite à 20 millions d'Euros le flux d'investissements bruts tant qu'un flux de cessions d'un montant minimum de 80 millions d'Euros n'aura pas été constaté.

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

L'activité des casinos représente l'essentiel de l'activité du Groupe. En France, les jeux autorisés sont notamment les suivants :

LES JEUX DE TABLE :

- ▶ Jeux dits de contrepartie :
 - La boule,
 - La roulette anglaise,
 - Le black-jack, le stud-poker de casino, le hold'em poker de casino (jeux de cartes) ;

▶ Jeu dit de cercle :

Le Texas Hold'em Poker ;

LES MACHINES À SOUS :

Les machines à sous sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ». Le Groupe Partouche dispose d'un parc important de 5 967 machines autorisées au 31 octobre 2008.

6.1.1 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 du Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.

Les autorisations de jeux sont accordées par le ministre de l'Intérieur sur avis conforme du conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité qui délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

La commission supérieure des jeux instituée au ministère de l'Intérieur est composée de hauts fonctionnaires (15) et d'élus (5). Elle examine les demandes d'autorisation et de renouvellement de jeux, lesquelles sont soumises à son avis.

L'autorisation de jeux formalisée par un arrêté du ministre de l'Intérieur énumère les jeux de table ayant vocation à

être exploités dans le casino attributaire (roulette, black jack etc.), le nombre maximum de tables par jeu, le minimum des mises, ainsi que les horaires limites d'ouverture et de fermeture de la salle de jeux. S'agissant des machines à sous, l'autorisation de jeux en fixe le nombre et les heures de fonctionnement.

Ces critères ne peuvent être modifiés que par un nouvel arrêté ou dans certains cas, par la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée.

Une autorisation peut être révoquée par le ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction agréés par le ministre de l'Intérieur ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les modalités d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation très précise qui a été rafraîchie par le décret du 13 décembre 2006 et arrêté du 14 mai 2007 complété par un arrêté modificatif du 24 décembre 2008.

6.1.2 LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX

Ils sont assis sur le « produit brut des jeux » auquel est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abatte-

ment supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Le barème du prélèvement progressif au profit de l'État sur le « produit brut des jeux » dans les casinos est le suivant :

PRODUIT BRUT DES JEUX

10 % jusqu'à	58 000 €		
15 % de	58 001 €	à	114 000 €
25 % de	114 001 €	à	338 000 €
35 % de	338 001 €	à	629 000 €
45 % de	629 001 €	à	1 048 000 €
55 % de	1 048 001 €	à	3 144 000 €
60 % de	3 144 001 €	à	5 240 000 €
65 % de	5 240 001 €	à	7 337 000 €
70 % de	7 337 001 €	à	9 443 000 €
80 % au-delà de	9 443 000 €		

Les communes perçoivent également un prélèvement au taux maximum de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État ajouté au taux du prélèvement communal dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon que le total des deux prélèvements soit au plus 80 %.

A cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier Euro sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos, la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous.

En janvier 1998, la CSG a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous. Le 1^{er} janvier 2005, le taux de la CGS a été augmenté de deux points à 9,5 %.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1^{er} mai 2002, a décidé d'abandonner la notion de recette théorique pour asseoir les divers prélèvements sur la recette réelle des machines à sous à laquelle est appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum (sauf à ce que le produit théorique reste supérieur à cette recette réfac-tée).

Le décret du 28 octobre 2008 abandonne la notion de produit théorique.

Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de Groupe Partouche SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

6.1.3 IMPLANTATION DES CASINOS

Groupe Partouche, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite, au 31 octobre 2008, 55 casinos dont 47 en France et 8 à l'étranger. 73,6 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé par l'ac-

tivité jeux qui reste l'activité dominante. Les 55 casinos du Groupe Partouche sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante :

FRANCE RÉGIONS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
NORD - PAS-DE-CALAIS	ST-AMAND-LES-EAUX, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER, LE TOUQUET PARIS PLAGE, BERCK-SUR-MER
HAUTE-NORMANDIE	FORGES-LES-EAUX, DIEPPE, LE HAVRE
BASSE-NORMANDIE	CABOURG, AGON-COUTAINVILLE
BRETAGNE	PLÉNEUF-VAL ANDRÉ, PLOUESCAT, LA TRINITÉ-SUR-MER
PAYS DE LA LOIRE	PORNICHET, PORNIC
POITOU-CHARENTES	LA ROCHE-POSAY, LA TREMBLADE
BOURGOGNE	ST-HONORÉ-LES-BAINS
LORRAINE	CONTREXÉVILLE, PLOMBIÈRES-LES-BAINS
RHÔNE-ALPES	LYON, LA TOUR DE SALVAGNY, ST-GALMIER, DIVONNE-LES-BAINS, ANNEMASSE, HAUTEVILLE-LOMPNES
AUVERGNE	EVAUX-LES-BAINS, VICHY (LES 4 CHEMINS ET GRAND CAFÉ), ROYAT, ST-NECTAIRE
AQUITAINE	ANDERNOS, ARCACHON, SALIES-DE-BÉARN
LANGUEDOC-ROUSSILLON	PALAVAS-LES-FLOTS, LA GRANDE-MOTTE, PORT BARCARÈS
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	GRÉOUX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, LA CIOTAT, BANDOL, HYÈRES, GRASSE, CANNES, JUAN-LES-PINS, BEAULIEU-SUR-MER, NICE
ÉTRANGER PAYS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
BELGIQUE	KNOKKE-LE-ZOUTE, OOSTENDE, CHAUDFONTAINE, DINANT
TUNISIE	DJERBA
ESPAGNE	SAN ROQUE
SUISSE	MEYRIN, CRANS MONTANA

6.1.4 CONCESSIONS D'EXPLOITATION DES CASINOS

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais 20 ans. Au 31 octobre 2008, le Groupe Partouche compte en France 47 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Aucun dossier visant à la création d'un casino ne fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère. L'appel

d'offre est public (loi Sapin), et d'autres opérateurs peuvent concourir lors du renouvellement.

A ce jour, Groupe Partouche n'a jamais perdu d'autorisation d'exploitation sur un site.

6.1.5 ÉCHÉANCIER DES CONCESSIONS

ANNÉE	NOMBRE DE CAHIERS DES CHARGES ARRIVANT À ÉCHÉANCE	ANNÉE	NOMBRE DE CAHIERS DES CHARGES ARRIVANT À ÉCHÉANCE
2009	3	2019	0
2010	3	2020	4
2011	2	2021	3
2012	3	2022	4
2013	1	2023	3
2014	0	2024	1
2015	6	2025	0
2016	5	2026	0
2017	6	2027	0
2018	2	2028	0

6.1.6 PRINCIPAUX MARCHÉS

Description de l'environnement concurrentiel

Pour l'exercice 2007/2008, l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un PBJ total de 2 553,9 M€ en régression de -8,4 %. La part des machines à sous représente 92,9 % du PBJ total en baisse de -8,96 %. Les jeux de table connaissent quant à eux une stabilité de leur PBJ par rapport à l'exercice précédent.

La part totale des prélèvements sur le PBJ représente 57,57 % pour l'exercice 2007/2008.

Le secteur des casinos en France compte 196 casinos autorisés sur le territoire national (+ 2 par rapport à l'exercice précédent), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes. Les principaux acteurs sont les suivants :

IDENTITÉ DES GROUPES EN FRANCE	NOMBRE DE CASINOS EXPLOITÉS	PRODUIT BRUT DES JEUX RÉEL 2008 (EN M€)
GROUPE PARTOUCHE SA	47	713,9
GROUPE BARRIERE SAS	33	754,1
GROUPE JOA (EX MOLIFLOR)	20	223,5
GROUPE TRANCHANT	15	210,4
GROUPE COGIT	9	93,6
GROUPE ÉMERAUDE	8	65,1
SMCFC	2	52,7

Source : Bilan statistique saison 2007-2008 Service Central des Courses et Jeux au 31/10/2008 daté de décembre 2008.

Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 par le fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée. Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, est désormais constituée par

l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU ou au Loto. La grande masse des clients dispose d'un budget mensuel de jeu moyen de quelques dizaines d'Euros.

La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment.

Fournisseurs

L'activité des casinos présente la particularité d'être très fortement réglementée.

L'ensemble des fournisseurs des matériels et équipements des salles de jeux fait l'objet d'un agrément du ministre de l'Intérieur, garantissant le respect des normes draconiennes de régularité.

C'est le cas des fournisseurs de machines à sous (Bally France, Ludi, etc.), cylindres de roulettes, jetonnerie pour jeux traditionnels (GPI) et jetonnerie pour machines à sous (La Monnaie de Paris,...).

6.2 AUTRES ACTIVITÉS

Outre ses activités de jeux, le Groupe Partouche réalise une part de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie, la restauration et le thermalisme considérés comme des activités complémentaires et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité.

Au 31 octobre 2008, le groupe dispose de :

- ▶ **19 hôtels allant du 3* au 4*L**, avec plus de 1 200 chambres proposées ;
- ▶ **130 restaurants** : de la brasserie au restaurant gastronomique en passant par des restaurants à thème. La majorité des établissements propose des espaces réceptifs privés, de taille et de style très variés en fonction des destinations.

La diversité des offres est une valeur développée également au niveau des prestations de restauration : repas traditionnel ou thématique, soirée de gala, mariage, stop lunch...

Producteur de spectacles, le Groupe Partouche propose également des animations sur-mesure et de qualité, pour accompagner les réceptions ;

▶ 5 Spas et 2 Golfs

Le Groupe Partouche apporte dans ce cadre des solutions « détente & remise en forme », avec soins bien-être, soins esthétiques et aussi cures thématiques dans les spas.

6.3 LES NOUVELLES ACTIVITÉS

En avril 2006, Groupe Partouche a créé une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de

jeux sur des nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

6.3.1 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le réseau Internet a offert au secteur des jeux de hasard un nouveau moyen de distribution, de même que la téléphonie mobile et la télévision interactive.

L'État français l'a bien compris et a autorisé la PMU et La Française des Jeux à proposer leurs produits sur le web.

En même temps, il prétendait interdire aux opérateurs étrangers et notamment européens d'offrir leurs services en France par la même voie. Cette interdiction est plus théorique que réelle puisque les moyens de s'opposer à une offre sur le web surtout si elle émane de l'étranger, sont faibles.

Cette attitude visant de fait à exclure d'un marché tel que les paris sportifs ou hippiques, des opérateurs européens au profit de monopoles semi-publics, est au surplus considérée par la Commission européenne comme une infraction aux règles organisant la libre circulation des produits et services dans l'Union, dès lors que cette exclusion n'apparaît pas répondre à des motivations d'ordre public. Plusieurs arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes sont intervenus dans ce sens. Suivi par un

arrêt du 10 juillet 2007 de la cour de cassation.

S'agissant des jeux de casinos, l'administration s'appuie sur le caractère dérogatoire des autorisations de jeu octroyées au casino pour estimer que leur distribution par Internet n'est pas autorisée par la réglementation française, et considérer que les sites Internet les proposant constituent des maisons de jeux de hasard prohibées.

Selon Groupe Partouche, la discussion juridique n'est pas venue à son terme car s'ajoute à la problématique, l'appréciation de la nature de jeu de hasard ou d'adresse de certains jeux de casinos (poker par exemple). Étant précisé que le jeu de hasard est sous le coup d'un principe d'interdiction avec dérogations alors que le jeu d'adresse est autorisé. Ces griefs ont été notifiés à la France, qui s'est engagée à remédier à cette situation à l'horizon de mi-2009 et d'ici-là, le Gouvernement a abandonné ou gelé plusieurs procédures engagées contre différents opérateurs Internet. Leur sort définitif sera fonction du contenu des textes qui seront finalement adoptés.

6.3.2 L'ACTIVITÉ DES FILIALES

Partouche Interactive propose principalement des solutions et services pour le web, le téléphone mobile et la télévision interactive, par l'intermédiaire des principales filiales suivantes :

PARTOUCHE TECHNOLOGIES (anciennement Que des Jeux) fournit une large gamme de jeux développés dans différents langages de programmation, et développe des applications de jeux en web mobile ;

PARTOUCHE IMAGES (anciennement New Screens) est une chaîne de télévision de jeux interactifs ;

PARTOUCHE PRODUCTIONS (anciennement Sogimage) est une société de production de programmes télévisés et d'événements (Tournoi des AS, Partouche Poker Tour, etc.) ;

PARTOUCHE GAMMON et **WORLD SERIES OF BACKGAMMON** organisent des circuits de tournois de backgammon respectivement en France et à l'étranger ;

QUARISMA est une plateforme interactive dédiée à la gestion en temps réel de services qualité entre les clients et les opérateurs de casino ;

FAIRPLAYERS certifie les opérateurs de jeux, les processus de paiement et de jeux ;

CASKNO gère les système d'informations des casinos, ainsi que les matériels et les réseaux de communication de données ;

PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDINGS est une structure de détention de **PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR** qui détient et exploite une licence de jeux à Gibraltar. La mise en ligne d'un site de backgammon a eu lieu fin septembre 2007 et celle d'un site de poker début septembre 2008 en mode gratuit avec évolution en mode payant en novembre 2008 ;

PARTOUCHE BETTING (anciennement Atlas Sports & Games) dispose d'une licence de jeux à Malte et propose des paris en ligne.

6.4 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES ACTIVITÉS ET LES MARCHÉS

Néant

6.5 DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas de degré important de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication. L'activité de casino se développe, en France, dans

le cadre de convention municipale portant délégation de service public d'une durée maximum de 20 ans renouvelables.

07 ORGANIGRAMME

7.1 FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Groupe Partouche SA est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au Premier marché de la Bourse de Paris.

Groupe Partouche, qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles, assume une fonction de direction de l'ensemble du Groupe en faisant bénéficier ses filiales de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en terme de personnel et de moyens techniques. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique.

La rémunération, payée par chacune des filiales à Groupe Partouche, est calculée sur une quote-part margée des charges supportées par celles-ci en terme de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2008, le montant total perçu à ce titre, a été de 13 729 K€ hors taxes.

Par ailleurs, Groupe Partouche entretient avec ses filiales des relations de type « mère-filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2008 sont la gestion d'un omnium de trésorerie et la gestion de l'intégration fiscale française.

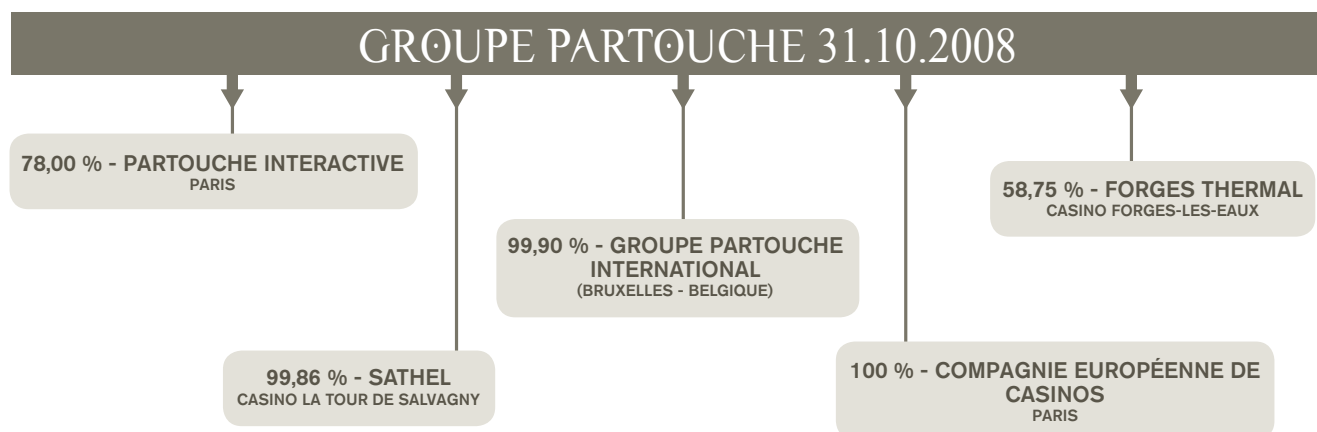
Société holding du Groupe sans activité économique propre, Groupe Partouche SA présente un actif immobilisé important avec 555,7 M€ de participations en valeur nette, essentiellement dans les filiales consolidées du Groupe. La seconde masse significative à l'actif est constituée par des créances pour un montant net des provisions de 286,0 M€, portant essentiellement sur les filiales du Groupe.

Le passif de Groupe Partouche SA est principalement divisé en capitaux propres pour 395,7 M€, compte courant de l'actionnaire majoritaire Financière Partouche pour 100 M€ et dette bancaire pour 308,1 M€.

7.2 ORGANIGRAMME

Afin d'avoir une représentation graphique de l'ensemble des sociétés consolidées, nous vous présentons sur les

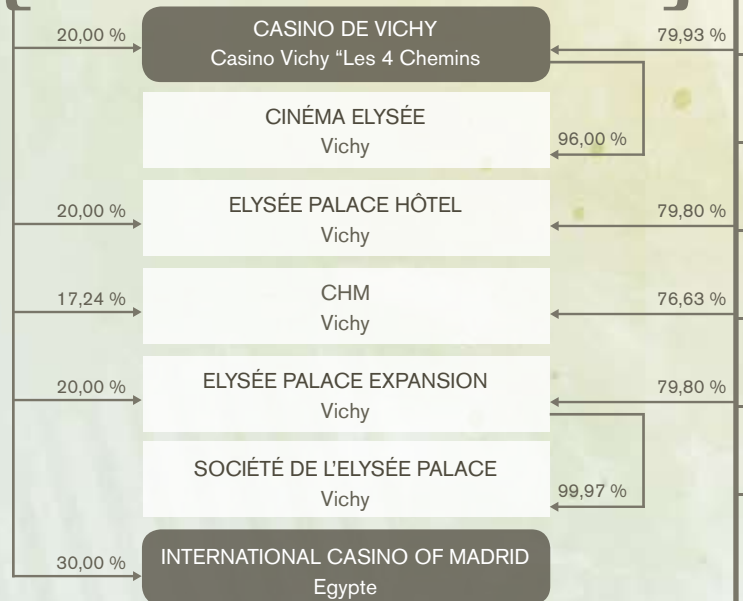
pages suivantes l'organigramme des sociétés du Groupe.



**99,90 % - GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL
(BRUXELLES - BELGIQUE)**



**58,75 % - FORGES THERMAL
CASINO FORGES-LES-EAUX**



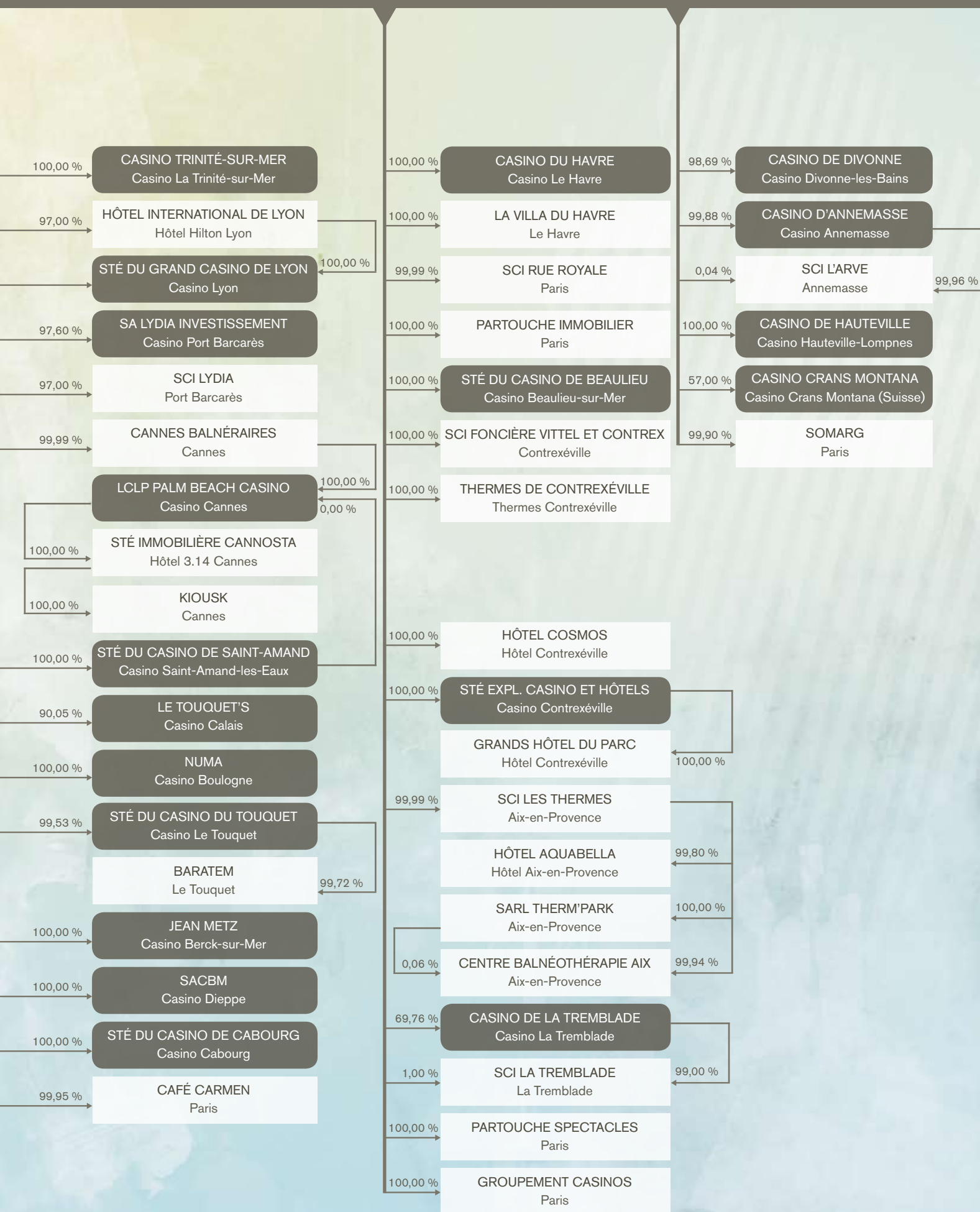
**78,00 % - PARTOUCHE INTERACTIVE
PARIS**



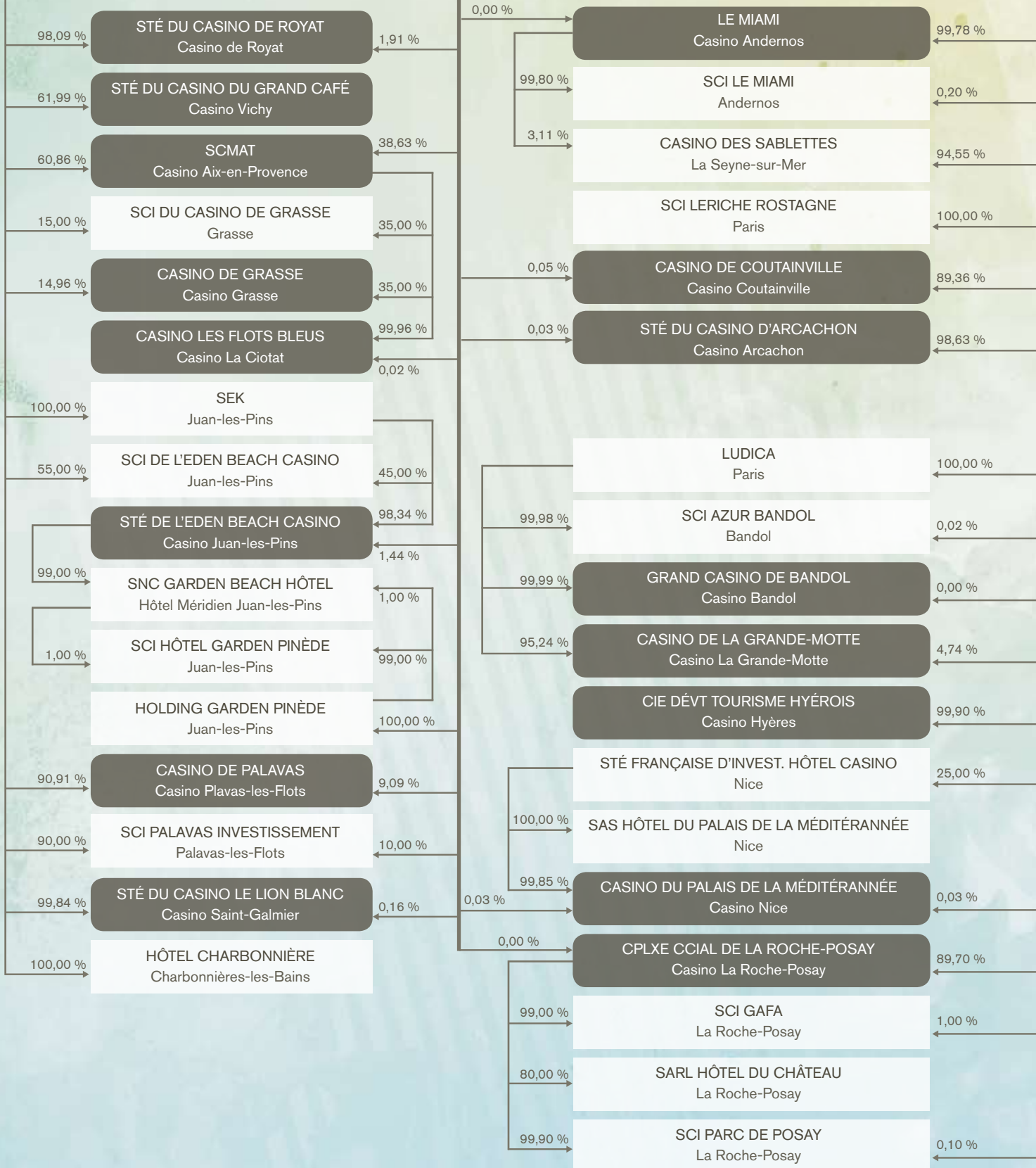
LÉGENDE

- Casinos
- Autres entités

GROUPE PARTOUCHE 31.10.2008

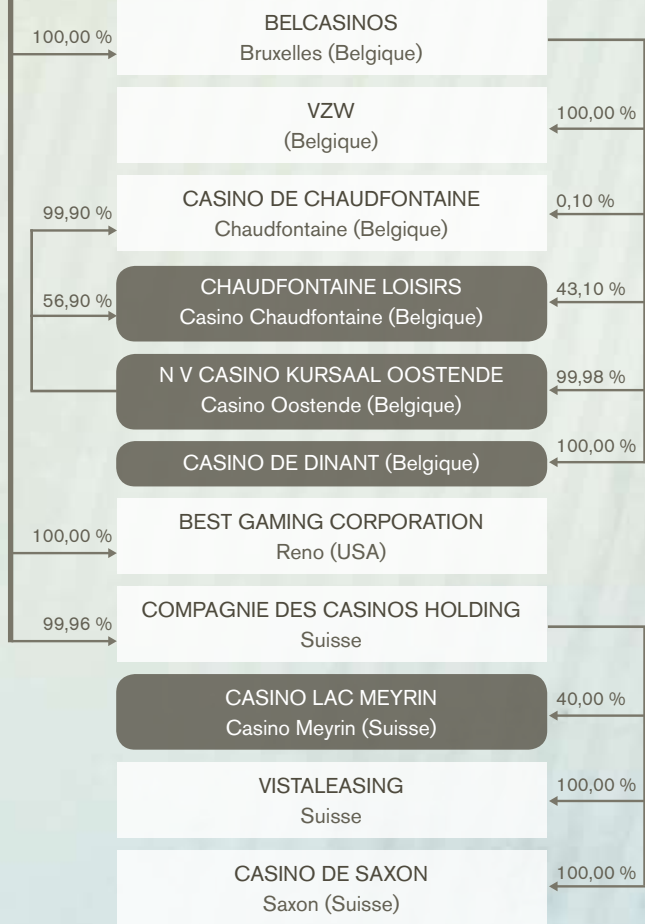


99,86 % - SATHÉL
CASINO LA TOUR DE SALVAGNY



GROUPE PARTOUCHE 31.10.2008

100 % - COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS
PARIS



LÉGENDE

- Casinos
- Autres entités

08 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES OU PLANIFIÉES

Les immobilisations corporelles du Groupe comprennent des actifs immobiliers détenus en pleine propriété.

Groupe Partouche a fait réaliser en 2005 par un expert immobilier ⁽¹⁾ une estimation sommaire de ses propriétés situées en France, qui a été complétée et actualisée au cours de l'exercice 2008 et conclut à une valeur de ce patrimoine immobilier pouvant être approchée à 319 M€, hors évaluation des baux emphytéotiques pour 104 M€.

L'estimation repose essentiellement, après recensement des immeubles, sur l'application de valeurs de marché pour des locaux considérés « occupés », sauf ceux notamment connus comme libres.

(1) Gérard Naulet - ancien commissaire du Gouvernement auprès de la chambre des expropriations - TGI Paris.

Adresse : 17 allées des Eidres - 75019 Paris.

Les principales immobilisations immobilières du groupe, appréciées sur un critère de valorisation, sont les suivantes :

ÉTABLISSEMENT	SITUATION JURIDIQUE	SURFACE UTILE
Casino d'Aix-en-Provence	Bail emphytéotique	9 982 m ²
Hôtel 3.14 de Cannes	Crédit-bail immobilier	3 500 m ²
Casino et hôtels de Contrexéville	Pleine propriété	16 123 m ²
Casino, hôtel et golf de Divonne-les-Bains	Pleine propriété	17 921 m ²
Casino et hôtels de Forges-les-Eaux	Pleine propriété	17 605 m ²
Casino et hôtel de Juan-les-Pins	Pleine propriété	12 630 m ²
Casino et hôtel de La Tour de Salvagny	Pleine propriété	15 137 m ²
Casino et hôtel de Lyon	Bail emphytéotique	15 574 m ²
Casino et hôtel de Saint-Amand-les-Eaux	Bail emphytéotique	11 139 m ²

Par ailleurs, le parc de machines à sous autorisées pour les casinos français du Groupe Partouche atteint 5 967 unités au 31 octobre 2008, après avoir connu au cours de l'exercice l'évolution suivante :

NOMBRE DE MACHINES À SOUS AUTORISÉES AU 31 OCTOBRE 2007	5 716
Dotations de l'exercice	251
AIX-EN-PROVENCE	+60
LA ROCHE-POSAY	+20
BOULOGNE-SUR-MER	+31
LA TRINITÉ-SUR-MER	+10
PLOUESCAT	+10
ANDERNOS	+10
FORGES-LES-EAUX	+30
LE HAVRE	+70
DIEPPE	+10
Nombre de machines à sous autorisées au 31 octobre 2008	5 967

Concernant les immobilisations corporelles planifiées, les principaux chantiers individuels à venir sont :

- ▶ La Ciotat : construction d'un Pasino avec hôtel d'une surface utile prévisionnelle de 9 985 m² sur une parcelle de 13 653 m² ;
- ▶ La Grande Motte : construction d'un Pasino d'une surface utile prévisionnelle de 8 600 m² sur une parcelle de 11 000 m² ;

- ▶ Bandol : construction du nouveau casino d'une surface utile prévisionnelle de 4 700 m² environ.

Les acquisitions futures de machines à sous restent soumises à autorisation du ministre de l'Intérieur et adaptées au contexte d'activité rencontré.

8.2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DE CES IMMOBILISATIONS

Il n'existe pas de contraintes environnementales pouvant influencer significativement l'utilisation des ces immobili-

sations, compte tenu des activités de service liées à ces immobilisations.

8.3 EXISTENCE D'ACTIFS EXPLOITÉS PAR LA SOCIÉTÉ ET APPARTENANT AUX DIRIGEANTS OU À LEUR FAMILLE

Des éléments d'actifs significatifs exploités par la société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille, sont logés au sein de la société Financière Partouche, soit :

- ▶ un ensemble immobilier abritant le casino du Touquet ;
- ▶ une participation de 3 % dans la SCI Lydia Invest qui détient le bateau ensablé à Port Barcarès abritant une activité de casino ;

- ▶ des murs faisant partie d'un immeuble rue de Saussure à Paris (17^e) abritant les sièges sociaux de Groupe Partouche SA et de quelques autres sociétés du Groupe.

09

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DU GROUPE

Pour la lecture du présent chapitre, il est renvoyé aux états financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2008 figurant au paragraphe 20.2.1 du présent document.

9.1.1 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE

Au cours du premier semestre de l'exercice 2008, Groupe Partouche a poursuivi la structure et le développement de sa filiale Partouche Interactive en procédant notamment à l'acquisition de la société de paris sportifs Atlas Sport & Games Ltd (renommée Partouche Betting) et en portant à 75,46 % son pourcentage de contrôle dans la société Partouche Images (anciennement Newscreens). Sur l'exercice, Groupe Partouche a cédé 2 % du pôle Interactive au profit de nouveaux partenaires.

Groupe Partouche a procédé en mars 2008 à l'ouverture d'un quatrième casino en Belgique à Dinant.

Rappelons qu'au cours de l'exercice précédent, clos au 31 octobre 2007, Groupe Partouche avait cédé fin mars 2007 le casino de St-Julien qui faisait partie du Groupe de Divonne acquis en 2005. Une transmission universelle de patrimoine a été faite pour le Groupe de Divonne au cours de cet exercice.

9.1.2 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2008

ACTIVITÉ DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du groupe atteint 481,7 M€, en recul par rapport à l'exercice précédent de 29,2 M€ (-5,72 %). La ventilation des différentes masses conduisant à l'élaboration du chiffre d'affaires est présentée dans le tableau de synthèse suivant :

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN 2008 en millions d'Euros

		2008	2007	ÉCART	ÉVOLUTION
	France	51,2	45,8	5,4	
	Étranger	25,6	23,4	2,2	
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		76,8	69,2	7,6	11,0 %
% DU PBJ RÉEL		9,7 %	8,1 %		
	France	636,7	718,7	-82,0	
	Étranger	74,4	66,9	7,5	
PRODUIT BRUT MAS (RÉEL)		711,1	785,6	-74,5	-9,5 %
% DU PBJ RÉEL		90,3 %	91,9 %		
	France	687,9	764,5		
	Étranger	100,0	90,3		
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		787,9	854,8	-66,9	-7,8 %
	France	386,8	434,4		
	Étranger	46,5	40,9		
PRÉLÈVEMENTS GROUPE		433,3	475,3	-42,0	-8,8 %
	France	56,2 %	56,8 %		
	Étranger	46,5 %	45,3 %		
TAUX DE PRÉLÈVEMENT		55,0 %	55,6 %		
	France	301,1	330,1		
	Étranger	53,5	49,5		
PRODUIT NET JEUX COMPTABILISÉ		354,7	379,6	-24,9	-6,6 %
% DU CA TOTAL		73,6 %	74,3 %		
	France	121,2	124,0		
	Étranger	5,8	7,4		
CA HORS JEUX		127,0	131,3	-4,3	-3,3 %
% DU CA TOTAL		26,4 %	25,7 %		
	France	422,3	454,0		
	Étranger	59,3	56,9		
CHIFFRE D'AFFAIRES		481,7	510,9	-29,2	-5,7 %

PBJ

Le produit brut des jeux (PBJ) du Groupe atteint 787,9 M€, en recul de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution soulignée l'année dernière, s'est poursuivie et la part du produit réalisé au sein des jeux traditionnels représente désormais 9,7 % du total, contre 8,1 % en 2007.

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

L'exercice 2008 a vu une activité des jeux contrariée, après deux premiers mois favorables, par l'interdiction de fumer appliquée au 1^{er} janvier 2008 aux casinos français, puis par le contexte économique issu de la crise financière. Ainsi au cours des dix mois suivants, le recul d'activité s'est progressivement amplifié jusqu'à atteindre une baisse de PBJ de -18,8 % en octobre. A la gêne provoquée par l'interdiction de fumer, qui a poussé certains joueurs à rester moins longtemps dans nos établissements et d'autres à jouer à partir de leur domicile sur Internet, s'est ajoutée une réduction du budget alloué aux jeux de casinos, se traduisant par une baisse de la fréquentation et des mises.

Dans le contexte difficile décrit précédemment, l'activité des jeux traditionnels a bien résisté et même progressé de 5,4M€ (+11,8 %) grâce au dynamisme engendré par la mixité des salles et le poker, ce dernier jeu représentant pour l'exercice un PBJ en France d'un peu plus de 16 millions.

Avec 8,8 M€ de produit brut réalisé dans les jeux traditionnels, le Casino d'Aix-en-Provence est le premier contributeur du Groupe.

Le secteur des machines à sous connaît une évolution inverse, avec un PBJ de 636,7 M€ en recul de 11,4 %. Cette tendance a touché la quasi-totalité des établissements. Le parc de machines à sous du Groupe a progressé de 251 unités, passant de 5 496 à 5 747 unités, suite :

- ▶ aux extensions de parc pour les casinos suivants : +70 au Havre, +60 à Aix-en-Provence, +31 à Boulogne-sur-Mer, +30 à Forges-les-Eaux, +20 à La Roche-Posay et +10 à La Trinité-sur-Mer, Andernos et Plouescat ;
- ▶ aux premières dotations de 20 machines au casino de La Trinité-sur-Mer et de 50 machines au casino de La Tremblade ;
- ▶ à la cession du casino de St-Julien en Genevois avec ses 100 machines.

Compte tenu du recul d'activité dans le secteur des machines à sous, cette extension du parc s'est naturellement traduite par une baisse du PBJ moyen par jour et par machine, qui est passé de 366 € en 2007 à 316 € en 2008.

ACTIVITÉ DES JEUX À L'ÉTRANGER

Le PBJ réalisé à l'étranger atteint 100,0 M€, et représente désormais 12,7 % du PBJ total du Groupe. Il progresse de 9,7 M€ (10,8 %). Cette évolution se dégage tant aux jeux traditionnels qu'aux machines à sous et est alimentée pour 2,7M€ par la contribution d'un nouvel établissement ouvert en février 2008 le casino belge de Dinant, et à hauteur de 5,0 M€ par le casino suisse de Meyrin.

PRÉLÈVEMENTS

Le montant total des prélèvements pour le Groupe se contracte à 433,3 M€ contre 475,3 M€ en 2007. Ce chiffre total équivaut à une ponction égale à 55,0 % du PBJ, contre 55,6 % en 2007. Le taux moyen de prélèvement pratiqué à l'étranger est de 46,5 %.

Après prélèvements, le produit net des jeux total est de 354,7 M€ en recul de 6,6 %.

AUTRES ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires des activités autres que les jeux n'a été impacté par l'environnement économique qu'en fin d'exercice. Il représente 127,0 M€ contre 131,2 M€ en 2007, et le recul de 4,2 M€ s'explique principalement, à hauteur de 2,4 M€, par la vente des Thermes de Vittel en mars 2008.

Le chiffre d'affaires total consolidé s'élève au 31 octobre 2008 à 481,7 M€, en recul de 5,7 % par rapport aux 510,9 M€ de l'exercice précédent.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET SITUATION FINANCIÈRE

Le résultat opérationnel courant du Groupe atteint 30,1 M€ contre 75,8 M€ en 2007, en recul de 45,7 M€ (-60,21 %).

L'importance de cette baisse s'explique par le double effet d'un brutal recul du chiffre d'affaires principalement positionné au second semestre de l'exercice, et dans une moindre mesure par la croissance de 3,5 % des charges opérationnelles courantes, traduisant bien la structure très peu variable de ces charges.

L'analyse du résultat opérationnel courant par secteur d'activité permet de mieux comprendre l'exercice 2008.

	CASINOS		HÔTELS		P. INTERACTIVE		AUTRES		TOTAL	
EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2 007	2008	2007
Chiffre d'affaires	430 915	455 283	39 840	40 261	2 982	3 494	7 941	11 860	481 678	510 898
Achats et charges externes	-114 017	-109 005	-13 929	-13 662	-12 115	-6 547	-14 263	-16 877	-154 324	-146 091
Impôts et taxes	-25 411	-23 413	-2 128	-2 093	-457	-211	-1 375	-1 540	-29 371	-27 258
Charges de personnel	-180 221	-175 832	-16 424	-15 957	-5 861	-3 692	-8 737	-11 440	-211 243	-206 921
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	-37 394	-35 444	-4 452	-4 370	-534	-142	-4 629	-4 444	-47 009	-44 400
Autres produits et charges opérationnels courants	-33 223	-32 266	-2 347	-2 414	6 135	4 595	19 869	19 683	-9 566	-10 403
Résultat opérationnel courant	40 649	79 324	559	1 764	-9 851	-2 504	-1 192	-2 759	30 165	75 825

L'évolution au sein du secteur des casinos français est l'explication première, avec une perte de 24,4 M€ de chiffre d'affaires et un accroissement des charges de 14,3 M€ lié en partie à l'exploitation généralisée du Texas Hold'em Poker, qui s'est traduite par l'embauche de plus de 200 salariés.

Les casinos étrangers, qui n'ont pas eu à appliquer l'interdiction de fumer en leur sein, ont tiré leur épingle du jeu, mais enregistrent néanmoins une baisse globale de rentabilité opérationnelle (-3,8 M€), principalement expliquée par des charges d'impôts et taxes supportées par Meyrin et San Roque pour 1,9 M€ et le démarrage d'un nouvel établissement belge à Dinant.

Le pôle Partouche Interactive a accéléré sa structuration qui peut désormais être considérée comme achevée. Cette plateforme, considérée comme stratégique pour autoriser un futur relais de croissance, pèse de manière accrue dans les comptes, avec une perte opérationnelle courante de -9,9 M€ contre -2,5 M€ en 2007. Il faut notamment voir à travers l'évolution du résultat l'arrivée d'une nouvelle filiale, Partouche Betting, dédiée aux paris sportifs, le démarrage d'une activité à partir de Gibraltar et le développement de la production d'émissions de jeux.

Les hôtels ont dans une moindre mesure également souffert de la crise économique apparue en cours d'exercice, la dégradation de la rentabilité concernant principalement le Hilton de Lyon.

Le résultat opérationnel non courant connaît une évolution favorable, passant d'une charge nette de -10,7 M€ en 2007 à un produit net de 4,0 M€ en 2008. Il est essentiellement influencé par l'impact des cessions de l'exercice (Thermes de Vittel pour 3,1 M€ et doit au bail du casino de Cassis pour 5,8 M€) et la dépréciation des écarts d'acquisition pour -3,9 M€.

Le résultat opérationnel somme des résultats courant et non courant évoqués, atteint 34,4 M€ contre 65,1 M€ en 2007.

Le résultat financier de l'exercice représente une charge nette de 23,0 M€ contre 21,3 M€ en 2007 ; il est notamment impacté par une écriture de valorisation d'une couverture de taux à la clôture pénalisante, représentant une charge de 3,2 M€.

Face au résultat courant, soit un bénéfice de 11,1 M€, la charge d'imposition demeure significative, atteignant 13,8 M€, dont 2,9 M€ d'imposition différée, en raison de la présence de pôles déficitaires n'appartenant pas au périmètre d'intégration fiscale.

Le résultat net total du groupe est une perte de 4,5 M€ contre un bénéfice de 23,8 M€ en 2007. La part du Groupe est une perte de 8,5 M€ et celle des minoritaires un bénéfice de 4,0 M€.

Au passif du bilan, les capitaux propres du Groupe sous l'effet du résultat de l'exercice, sont en léger recul à 326,6 M€ contre 333,8 M€ en 2007.

La dégradation de la rentabilité enregistrée en 2008 a également conduit à classer l'intégralité du crédit syndiqué en dette courante.

A l'actif, les actifs courants représentent une part accrue du total de l'actif en raison du volume d'investissements réalisés et de l'importante baisse de trésorerie connue. Face à des flux de trésorerie générés par l'activité en baisse, la trésorerie a en effet été ponctionnée pour assurer le flux d'investissements et le paiement de la dette.

Enfin, il est précisé que le § 9.2.3 de l'annexe I du Règlement européen n°809-2004 ne s'applique pas au Groupe.

ACTIVITÉ DES FILIALES

EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRODUIT NET DES JEUX	HÉBERGEMENT	RESTAURATION	AUTRES ACTIVITÉS
CASINO - CHARBONNIÈRE (LYON VERT)	31 133 632	25 873 825	-	3 088 339	2 171 468
CASINO - AIX-EN-PROVENCE	30 793 833	24 960 703	-	3 485 128	2 348 002
CASINO - SAINT-AMAND	26 750 085	20 025 337	1 162 179	3 461 234	2 101 335
CASINO - FORGES	25 496 965	18 085 320	2 111 665	3 361 695	1 938 285
CASINO - MEYRIN	24 932 920	23 521 479	-	148 615	1 262 825
CASINO - DIVONNE	23 975 495	13 644 904	3 537 414	2 742 826	4 050 351
CASINO - LYON (PHARAON)	16 337 330	15 298 667	-	693 023	345 640
CASINO - LE HAVRE	12 948 219	9 377 601	926 917	1 389 748	1 253 953
CASINO - CANNES PALM BEACH	12 324 005	7 481 195	-	1 307 665	3 535 145
CASINO - ANNEMASSE	12 158 812	11 224 580	-	711 267	222 965
CASINO - PORNICHE	11 683 525	10 135 334	-	1 498 895	49 296
CASINO - CRANS MONTANA	11 343 221	10 814 549	-	130 596	398 076
CASINO - LA GRANDE MOTTE	10 822 668	9 421 860	-	1 101 420	299 388
CASINO - HYÈRES	10 710 422	9 812 696	139 122	459 710	298 894
CASINO - BANDOL	9 597 610	9 080 956	-	390 812	125 842
CASINO - JUAN-LES-PINS	9 046 858	7 566 559	-	959 401	520 898
CASINO - LA ROCHE-POSAY	8 943 669	8 055 868	77 140	567 979	242 682
CASINO - PALAVAS	7 680 123	7 008 601	-	557 920	113 602
CASINO - PORNIC	7 642 293	6 345 172	-	1 181 204	115 917
CASINO - ROYAT	7 391 735	6 596 770	-	403 955	391 010
CASINO - SAINT-GALMIER	6 849 411	6 341 513	-	392 185	115 713
CASINO - KNOCKE (ECK-Belgique)	6 572 811	5 710 221	-	426 227	436 363
CASINO - OOSTENDE	6 129 978	5 511 349	-	562 580	56 049
CASINO - DIEPPE	5 747 655	4 622 108	60 442	945 992	119 113
CASINO - PLOUESCAT	5 705 648	5 147 173	-	413 651	144 824
CASINO - VICHY GRAND CAFÉ	5 701 057	4 094 309	-	1 479 775	126 973
CASINO - CABOURG	5 021 576	3 588 805	-	1 163 909	268 862
CASINO - CALAIS	4 815 998	4 219 710	-	353 578	242 710
CASINO - TOUQUET	4 268 701	3 290 877	-	943 046	34 778
CASINO - BOULOGNE	4 240 783	3 943 850	-	215 184	81 749
CASINO - ARCACHON	4 100 312	3 849 775	-	221 651	28 886
CASINO - VICHY 4 CHEMINS	4 072 557	3 153 675	-	778 151	140 731

EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRODUIT NET DES JEUX	HÉBERGEMENT	RESTAURATION	AUTRES ACTIVITÉS
CASINO - BERCK	3 972 614	3 510 390	-	380 669	81 555
CASINO - CHAUDFONTAINE (LOISIRS)	3 918 013	3 584 487	-	263 982	69 544
CASINO - VAL ANDRÉ	3 913 292	2 834 878	-	746 850	331 564
CASINO - ANDERNOS	3 793 460	3 409 776	-	322 947	60 737
CASINO - LA CIOTAT	3 730 625	3 522 390	-	112 903	95 332
CASINO - BEAULIEU	3 258 092	2 606 475	-	172 664	478 953
CASINO - CONTREXÉVILLE	3 086 844	2 664 106	-	323 456	99 282
CASINO - PLOMBIÈRES	2 932 668	2 605 513	-	245 405	81 750
CASINO - GRÉOUX-LES-BAINS	2 770 596	2 494 360	-	202 064	74 172
CASINO - PORT BARCARÈS	2 744 472	1 505 764	-	1 143 408	95 300
CASINO - AGON COUTAINVILLE	2 696 196	2 487 393	-	141 328	67 475
CASINO - HAUTEVILLE	2 489 536	1 980 978	-	469 027	39 531
CASINO DINANT (Belgique)	2 377 662	2 002 438	-	366 224	9 000
CASINO - SALIES	2 278 816	1 437 813	331 309	371 715	137 979
CASINO - EVAUX	2 183 492	1 883 491	-	229 965	70 036
CASINO - DJERBA	2 064 286	1 615 143	-	380 586	68 557
CASINO - LA TREMBLADE	1 832 356	1 642 248	-	175 931	14 177
CASINO - SAINT-NECTAIRE	1 603 904	1 487 714	-	60 817	55 373
CASINO - SAINT-HONORÉ	1 232 118	1 133 981	-	85 325	12 812
CASINO - SAN ROQUE	1 110 711	777 372	-	111 687	221 652
CASINO - GRASSE	1 038 163	869 702	-	101 505	66 956
CASINO - LA TRINITÉ	947 076	802 046	12 922	119 428	12 680
TOTAL CASINOS	430 914 898	354 663 798	8 359 110	42 065 247	25 826 743
HOTEL - LYON HILTON	12 040 942	-	6 568 109	3 164 133	2 308 700
HÔTEL - JUAN GARDEN BEACH	11 580 957	-	8 362 395	1 478 709	1 739 853
HÔTEL - CANNES 3.14	7 985 109	-	3 839 983	3 356 271	788 855
HÔTEL - AIX AQUABELLA	5 736 814	-	3 576 550	1 086 465	1 073 799
HÔTEL - CONTREX COSMOS	1 604 290	-	608 613	955 540	40 137
HÔTEL - CHARBONNIÈRE	637 693	-	300 631	186 181	150 881
HÔTEL - VAL ANDRÉ - SINOCA	183 751	-	150 635	32 427	689
HOTEL - CONTREX - GD HÔTEL DU PARC	70 585	-	39 525	30 333	727
TOTAL HÔTELS	39 840 141	-	23 446 441	10 290 059	6 103 641
THERMES - AIX - CBAP	2 678 383	-	-	-	2 678 383
CINÉMA ELYSÉE VICHY	1 553 253	-	-	-	1 553 253

EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRODUIT NET DES JEUX	HÉBERGEMENT	RESTAURATION	AUTRES ACTIVITÉS
PARTOUCHE TECHNOLOGIE (Ex QDJ)	1 481 649	-	-	-	1 481 649
THERMES - CONTREXÉVILLE	1 006 575	-	-	-	1 006 575
PARTOUCHE IMAGES (Ex New Screens)	821 037	-	-	-	821 037
GROUPE PARTOUCHE	641 401	-	-	-	641 401
SPRL CASKNO	574 431	-	-	-	574 431
SA SIKB (Belgique)	491 500	-	-	5 952	485 548
THERMES VITTEL	414 968	-	-	-	414 968
BARATEM	378 161	-	-	360 699	17 462
PARTOUCHE PRODUCTION (Ex sogimage)	256 565	-	-	-	256 565
SARL CAFÉ CARMEN	239 782	-	-	-	239 782
SARL THERM'PARK	196 740	-	-	-	196 740
SCI LERICHE ROSTAGNE	94 655	-	-	-	94 655
ELYSÉE PALACE (EPSA)	73 387	-	-	-	73 387
PARTOUCHE GAMMON	48 860	-	-	-	48 860
WS BACKGAMMON	46 433	-	-	-	46 433
SCI RUE ROYALE	42 723	-	-	-	42 723
GPT CASINOS	42 334	-	-	-	42 334
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	37 280	-	-	-	37 280
VILLA DU HAVRE	19 990	-	-	12 585	7 405
PI GIBRALTAR	18 317	-	-	-	18 317
CASINO VIRGINIAN DE RENO	11 277	-	-	-	11 277
CHM	9 285	-	-	-	9 285
VZW (Belgique)	4 957	-	-	-	4 957
CASINO SLUIS NV	4 468	-	-	-	4 468
PARTOUCHE INTERACTIVE	994	-	-	-	994
BELCASINOS	125	-	-	-	125
SCI DE GRASSE	31	-	-	-	31
SCI HOTEL GARDEN PINÈDE	2	-	-	-	2
PARTOUCHE BETTING LTD	-266 731	-	-	-	-266 731
TOTAL AUTRES SOCIÉTÉS	10 922 833	-	-	379 236	10 543 597
TOTAL	481 677 872	354 663 798	31 805 551	52 734 542	42 473 980

9.2 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice 2008 considéré a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008.

Cet exercice a été principalement marqué par deux transmissions universelles de patrimoine opérées pour les sociétés SA Groupe de Divonne et SARL Thermes de Vittel. Le chiffre d'affaires s'élève à 14,8 M€, très voisin du CA 2007 de 14,5 M€, constitué pour l'essentiel par les redevances perçues auprès des filiales, soit 13,7 M€, et les produits d'exploitation atteignent 15,4 M€ comparables aux 15,5 M€ de 2007.

Les charges d'exploitation maîtrisées à 19,1 M€ (contre 18,9 M€ en 2007), autorisent un résultat d'exploitation voisin de celui de l'exercice précédent, soit une perte de -3,6 M€ contre une perte de -3,4 M€ en 2007.

Avec 73,7 M€ de produits financiers constitués pour l'essentiel de dividendes versés par les filiales (pour 50,3 M€) et 64,0 M€ de charges financières principalement constituées des frais financiers attachés au crédit syndiqué et de dotations aux provisions pour dépréciation de titres de filiales, le résultat financier est un produit de 9,7 M€.

Le résultat courant avant impôt représente un résultat positif de 6,1 M€, contre 9,0 M€ pour l'exercice précédent.

Les charges et produits exceptionnels enregistrent principalement la charge d'impôt définitive issue d'un contrôle fiscal et pour un montant voisin la reprise de la provision

constituée en 2007. L'économie d'impôt, notamment induite par le mécanisme d'intégration fiscale, est de 14,9 M€ et le bénéfice de l'exercice s'élève à 22,1 M€ contre 24,0 M€ en 2007.

Au bilan, l'actif immobilisé atteint 635,1 M€, enregistrant les principaux mouvements suivants :

- ▶ augmentation du poste Fonds commercial de 71,6 M€ et réduction des immobilisations financières de -14,1 M€ en conséquence des opérations de transmission universelle de patrimoine réalisées ;
- ▶ acquisition complémentaire de titres de participation dans la SAS HIL.

L'actif circulant passe de 299,0 M€ à 288,7 M€ sous l'effet des principales évolutions suivantes :

- ▶ augmentation des Autres créances de 15,8 M€ sous l'influence principale des créances Groupe et associés (+22,9 M€) ;
- ▶ réduction de la trésorerie de 26,6 M€.

Les évolutions au passif sont l'amélioration des capitaux propres qui atteignent, sous l'effet du résultat bénéficiaire 395,7 M€ contre 373,6 M€ en 2007, la réduction de la dette bancaire pour 45,7 M€ et l'augmentation des autres dettes de 28,6 M€ liée aux comptes courants Groupe (+28,3 M€).

9.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2008

La proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2008 est la suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 084 860 €
Au compte « Report à nouveau »	22 084 860 €
Qui après affectation se solde à un montant de :	232 183 881 €

10

TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2008.

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2007.

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2006.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU GROUPE ET DESCRIPTION DE CES FLUX

Se reporter à la note 26 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2008.

Se reporter à la note 26 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2007.

Se reporter à la note 25 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2006.

10.3 STRUCTURE DE FINANCEMENT, RESSOURCES DE LIQUIDITÉS, INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2008.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2007.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2006.

Se reporter également au paragraphe 4.1.1 Risque de liquidité.

10.4 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISÉS AUX POINTS 5.2.3 ET 8.1

Compte tenu du contexte d'activité qui a marqué l'exercice 2008 et marquera l'exercice 2009 en cours, le programme d'investissements du Groupe dans son ampleur est remis en question (cf. paragraphe 4.1.1 Risque de liquidité). Sa totale réalisation ne pouvant être autofinancée, il importe désormais d'optimiser les choix d'investissements réalisés, et de rechercher des moyens de financement extérieurs pour les projets les plus significatifs.

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2009, le contrat de crédit syndiqué limite à 20 millions d'Euros le flux d'investissements bruts tant qu'un flux de cessions d'un montant minimum de 80 millions d'Euros n'aura pas été constaté.

11

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES


Compte tenu de son activité principale, le Groupe Partouche n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

12

INFORMATION SUR LES TENDANCES

Groupe Partouche a publié le 25 février au soir le communiqué suivant :

LEADER EUROPÉEN DES JEUX DE CASINOS



GROUPE PARTOUCHE

Information financière du 1^{er} trimestre 2008-2009

en M€ au 31 janvier	2009	2008	Variation
Casinos	107,1	126,1	-15,1 %
Hôtels	6,6	7,3	-9,1 %
Autres sociétés	3,0	2,8	+6,1 %
Chiffre d'affaires total consolidé	116,7	136,2	-14,3 %

L'activité des casinos continue de s'inscrire dans un contexte défavorable, sans évolution remarquable. Le chiffre d'affaires du Groupe Partouche s'élève à 116,7 M€, en recul de 14,3 % ; rappelons qu'au 1^{er} janvier 2008 était entrée en application l'interdiction de fumer dans les casinos.

Activité des jeux

CASINOS en M€ au 31 janvier	2009	2008	Variation
Produit brut des jeux	178,0	214,4	-17,0 %
Prélèvements	87,3	107,0	-18,4 %
Produit net des jeux	90,8	107,4	-15,5 %

Le recul du produit brut des jeux concerne de nouveau les machines à sous dont le PBJ atteint 157,3 M€ (-18,7 %), le PBJ des jeux traditionnels restant stable à 20,8 M€ (-0,8 %).

Autres éléments
Depuis fin décembre 2008, Groupe Partouche est le premier casinotier proposant à sa clientèle française des machines à sous, une offre enrichie d'un jackpot multisite, permettant à un joueur de gagner un jackpot alimenté par des machines réparties dans des établissements différents ; ce jackpot attaché à des machines à 5 centimes dépassait 1,6 M€ au 20 février. Cette offre concerne aujourd'hui 44 casinos et va s'étendre à d'autres casinos, y compris des casinos extérieurs au groupe.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Groupe Partouche
Alain Cens - Directeur financier
Tél. : 01.47.64.33.45 - Fax : 01.47.64.19.20 - informations@g-partouche.fr

CODES : ISIN : FR0000053548 - Bloomberg : PARP FP - Reuters : PARP.PA
www.partouche-finance.com

Après un exercice 2007 rendu difficile par la mise en place du contrôle aux entrées, l'activité du Groupe a été fortement impactée par l'application au 1^{er} janvier 2008 de l'interdiction de fumer dans les casinos. Par ailleurs les effets de la crise économique actuelle sur le pouvoir d'achat des particuliers et la concurrence des jeux sur Internet développée par la Française des Jeux, le PMU et des opérateurs étrangers, viennent exacerber le contexte défavorable dans lequel s'inscrit l'activité du groupe Partouche. La mesure du chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice en cours réalisée au 31 janvier 2009 confirme cet état de fait.

Face à cette baisse d'activité, Groupe Partouche a pris en toute fin d'exercice 2008 les principales mesures suivantes :

► **Réduction des coûts opérationnels**

Au regard d'analyses de fréquentation et d'activité par plages horaires, tant des salles de jeux que des restaurants, des réductions d'amplitude horaire ont été appliquées, induisant par la même une réduction du nombre de salariés nécessaires pour tenir les nouveaux plannings de fonctionnement.

Ont été réduits les budgets publicitaires, les partenariats et sponsorings du groupe (holding et filiales), les manifestations artistiques, notamment extérieures aux casinos, et les opérations de prestige.

Des discussions sont menées avec certaines municipalités visant à reconsidérer les obligations minimales des cahiers des charges.

Certains établissements déficitaires peuvent faire l'objet de mesures fortes : ainsi le casino de Port Barcarès a été transformé en établissement saisonnier afin d'équilibrer les comptes.

L'ensemble de ces mesures déjà actées devraient générer pour l'exercice 2009 une économie de charges opérationnelles supérieure à 10 millions d'Euros ;

► **Recherche de cessions d'actifs**

Groupe Partouche considère l'ensemble de ses actifs pour tenter de réaliser quelques cessions venant conforter sa trésorerie. Cet exercice est toutefois limité par l'actuel manque d'acheteurs et le déficit des crédits d'acquisition ;

► **Contraction des investissements**

Le programme d'investissements du Groupe dans son ampleur est remis en question, avec le souci accru d'optimiser les choix d'investissements réalisés.

Au-delà d'un faible niveau d'activité attendu et de l'impact des mesures évoquées ci-dessus, l'exercice 2009 devrait voir le développement des activités de Partouche Interactive et ses filiales.

13

PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant.

14.1 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS ET DE DIRECTION

14.1.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. ISIDORE PARTOUCHE NÉ LE 21 AVRIL 1931 À TREZEL (ALGÉRIE)	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Président du conseil de surveillance	1 160 915	<p>EN FRANCE</p> <p>Président directeur général : SA Société Européenne des Grands Restaurants (Paris)</p> <p>Administrateur : SA Socle (Lille), SASP Losc Lille Métropole (Lille)</p> <p>A L'ÉTRANGER</p> <p>Président : Société Enderbury GR LTD (Cayman Islands)</p> <p>Président du conseil d'administration, administrateur : SA Ispar Holding (Fribourg)</p>
M. MARCEL PARTOUCHE NÉ LE 24 FÉVRIER 1920 À TIARET (ALGÉRIE)	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Vice-président du conseil de surveillance	21 345	

14

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE

Président du conseil de surveillance : Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président : SAS Compagnie européenne de casinos – CEC (Paris), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville (Contrexéville), SAS Société du Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux).

Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet), SAS du Casino et des Bains de mer (Dieppe), SAS Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Société du Casino municipal de Royat (Royat), SAS Casinos de Vichy (Vichy), SA Société des Chemins de fer et Hôtels de montagne aux Pyrénées - CHM (Vichy), SAS Grand Casino de Beaulieu (Beaulieu), SAS Casino de Saint-Cast-le-Guildo, SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Lydia Invest (Port Barcarès), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Sathel (La Tour de Salvagny), SA Société Touristique Thermale et Hôtelière de Divonne - TTH Divonne (Divonne-les-Bains), SA Société de Brasseries et Casinos « Les Flots Bleus » (La Ciotat), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SA Société du Casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA L'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins),

Gérant : SCI Foncière de Vittel et Contrexéville (Vittel), SCI Les Thermes (Aix-en-Provence), SARL Therm Park (Aix-en-Provence) jusqu'au 5 novembre 2008, SCI Azur Bandol (Bandol), SCI Leriche Rostagne (Paris), Société Civile Immobilière et Mobilière Partouche « SCIMP » (Paris)

À L'ÉTRANGER

Président, administrateur délégué : SA Groupe Partouche International - GPI (Bruxelles)

Directeur général : SA Casino Sluis (Belgique)

Président du conseil d'administration, administrateur : SA Compagnie des Casinos Holding (Fribourg)

Administrateur : SA Le Grand Casino de Djerba (Tunisie), SA Casino de Nuevo San Roque (Espagne)

Administrateur délégué : SA ECK (Belgique), SA SIKB (Belgique), SA Belcasinos (Belgique)

EN FRANCE :

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président : SAS Casino d'Evau-les-Bains (Evau-les-Bains), SAS société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Val André)

Directeur général délégué, administrateur : SAS Jean Metz (Berck)

Administrateur : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Plombinoise de Casino (Plombières-les-Bains), SA Baratem (Le Touquet)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. MAURICE SEBAG NÉ LE 1 ^{ER} DÉCEMBRE 1926 À TIARET (ALGÉRIE)	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	5 100	
M. GASTON GHRENASSIA DIT ENRICO MACIAS NÉ LE 11 DÉCEMBRE 1938 À CONSTANTINE (ALGÉRIE)	Cooptation en remplacement de M. Jacques Benhamou par décision du conseil de surveillance du 11 décembre 1998	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	70	Directeur général délégué, administrateur : SA Société Européenne des Grands Restaurants (Paris)

L'adresse professionnelle des membres du conseil de surveillance dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure - 75017 Paris - France).

() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE

Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SAS Casino de Pornichet (Pornichet)

Président du conseil d'administration : SA Grand Casino du Havre

Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Jean Metz (Berck-sur-Mer)

A L'ÉTRANGER

Administrateur : SA Casino Nuevo San Roque (Espagne)

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président du conseil d'administration : SA Société du Casino d'Arcachon

14.1.2 LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. PATRICK PARTOUCHE NÉ LE 13 JUIN 1964 À ORAN (ALGÉRIE)	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Président du directoire	27 986	Administrateur : SA Société Européenne des Grands Restaurants (Paris) Membre du conseil d'administration, administrateur : SA Ispar Holding (Fribourg)
M. ARI SEBAG NÉ LE 25 SEPTEMBRE 1961 À TIARET (ALGÉRIE)	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	22 300	Gérant : SARL NOA Music (St-Saëns) SCI Elisa (Paris)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Président du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président du conseil d'administration : SA Partouche Interactive (Paris), **président** : SAS Partouche IMMOBILIER (Paris)

Directeur général délégué : SAS Compagnie européenne de casinos (Paris)

Directeur général délégué et administrateur : SA Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SA Cannes Balnéaire (Cannes)

Administrateur : SAS Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux), SAS Le Touquet's (Calais), SAS du Casino et des Bains de Mer (Dieppe), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville, SAS Grand Casino de Lyon, SAS Grand Casino de Beaulieu (Beaulieu-sur-Mer), SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SAS Casino de Saint-Cast-le-Guildo, SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Société du Casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA Lydia Invest (Le Barcarès), SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA du Grand Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville), SA Société Touristique Thermale et Hôtelière de Divonne TTH (Divonne-les-Bains), SA Casino de Grasse (démission le 16 avril 2008).

Gérant : SARL SEK (Juan-les-Pins), SCI du Casino de Grasse,

Membre du comité exécutif : SAS Partouche Technologie (St-Avertin), SAS Partouche Images (Clichy)

Représentant permanent : SAS Compagnie européenne de casinos, administrateur de la SA Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), Groupe Partouche Gérant de la SCI rue Royale (Paris), SARL SEK (Juan-les-Pins), gérant de la SCI de l'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins)

A L'ÉTRANGER :

Président du conseil d'administration : SA Belcasinos (Bruxelles), SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

Administrateur : SA SIKB (Belgique), SA ECK (Belgique), SA Casino Nuevo San Roque (Espagne)

Administrateur délégué : SA ChaudfontaineLoisirs (Belgique)

Représentant permanent : SA Groupe Partouche, administrateur de la SA Groupe Partouche International (Bruxelles)

Chairman : Groupe Partouche Bahamas Limited

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président directeur général / Administrateur : SA Forges Thermal

Président : SAS Casino et Bains de Mer de Dieppe, SAS Partouche Spectacles & Événements « PSE » (Paris), **directeur général délégué**

Administrateur : SA Grand Casino du Havre

Directeur général : Partouche Immobilier SAS (Paris)

Administrateur : SA Casino de Coutainville, SAS Casino de la Tremblade, SA Somarg (Paris), SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA du Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SA Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins), SAS Société du Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SA Casino de Grasse (démission le 16 avril 2008), SAS Grand Casino de la Trinité, SA Partouche Interactive (Paris)

Représentant permanent : SA Groupe Partouche, Administrateur de la SAS Numa (Boulogne), de la SAS Casino de Pornichet, de la SAS Casino de Saint-Honoré-les-Bains et de la SAS Grand Casino de Beaulieu

A L'ÉTRANGER :

Président : SA Casino Nuevo San Roque (Espagne)

Directeur Général : Société Groupe Partouche Bahamas Limited

Administrateur : SA Groupe Partouche International GPI (Bruxelles), SA Casino de Chaudfontaine (Belgique), SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)

Représentant permanent : SA Groupe Partouche International, Administrateur de la SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
MME KATY ZENOU NÉE LE 6 AOÛT 1961 À TIARET (ALGÉRIE)	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	35 469	
M. RICHARD PARTOUCHE NÉ LE 7 DÉCEMBRE 1946 À TIARET (ALGÉRIE)	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	Démission à effet du 30 septembre 2008 Remplacé par M. Fabrice Paire à compter du 2 novembre 2008	Membre du direc- toire Directeur général	17 276	
M. FABRICE PAIRE NÉ LE 10 OCTOBRE 1969 À MONTMORENCY (VAL D'OISE)	Conseil de surveillance du 3 novembre 2008	2 novembre 2013	Directeur général Membre du directoire	1 038	

L'adresse professionnelle des membres du directoire dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure -75017 Paris – France)

(*) Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président directeur général : SA Elysée Palace Expansion (Vichy)

Directeur général délégué et administrateur : SAS Casinos du Touquet

Administrateur : SAS Numa (Boulogne sur Mer), SA Société du Grand Casino d'Annemasse, SA Baratem (Le Touquet)

Représentant permanent de Groupe Partouche SA, administrateur de la SA Grand Casino du Havre

A L'ÉTRANGER :

Administrateur : SA Groupe Partouche International (Bruxelles)

Mandataire social jusqu'à sa démission de tous ses mandats par courrier du 10 septembre 2008 à effet du 30 septembre 2008.

A cette date il ne disposait plus des mandats ci-dessous, aussi bien en France qu'à l'étranger :

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire, de Groupe Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président : SAS Casino de Saint-Amand-les-Eaux, SAS Casino de Saint-Nectaire

Administrateur : SAS Grand Casino de Lyon, SAS Grand Casino de la Trinité-sur-Mer, SAS Le Touquet's (Calais), SA Société du Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville)

Gérant : SNC Exploitation hôtelière de Charbonnières – EHC (Charbonnières-les-Bains)

Représentant permanent de la SAS Société du Casino de Saint-Amand-les-Eaux associé commanditaire de la SCS LCLP (France) SA et CIE (Cannes)

A L'ÉTRANGER :

Administrateur : SA Groupe Partouche International (Bruxelles), SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

Directeur général, membre du directoire Groupe Partouche SA à directoire et conseil de surveillance (Paris)

Président : SAS Ludica (Paris)

Membre du comité exécutif : SAS Partouche Images (Clichy)

Contrôleur de gestion : Institut des Métiers clients des Jeux et des Casinos GIE I.M.C.J.C (Troyes)

Administrateur délégué : SA Belcasinos SA (Belgique), SA Casino de Chaudfontaine (Belgique)

Administrateur : SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique), SA Casino Kursaal Oostende (Belgique)

Administrateur délégué / Membre : Cercle privé du Casino de Spa (Belgique), Club privé Casino d'Oostende (Belgique)

Représentant permanent de la personne morale CEC, Administrateur : SA Société du Casino d'Arcachon, SA Casino de Coutainville

Représentant permanent de la personne morale Groupe Partouche, **Administrateur** : SA Complexe commercial de la Roche-Posay, SAS Plombinoise de Casino

Gérant : SARL Société du Casino de Bourbon Lancy

14.1.3 NATURE DES LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

SENS DE LECTURE	ISIDORE PARTOUCHE	MARCEL PARTOUCHE	MAURICE SEBAG	GASTON GHRENASSIA	PATRICK PARTOUCHE	ARI SEBAG	RICHARD PARTOUCHE	KATY ZENOU	FABRICE PAIRE
ISIDORE PARTOUCHE	-	Frère	Beau-frère	-	Père	Oncle	Oncle	Oncle	-
MARCEL PARTOUCHE	Frère	-	Beau-frère	-	Oncle	Oncle	Oncle	Père	-
MAURICE SEBAG	Beau-frère	Beau-frère	-	-	Oncle	Père	Oncle	Oncle	-
GASTON GHRENASSIA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PATRICK PARTOUCHE	Fils	Neveu	Neveu	-	-	Cousin	Cousin	Cousin	-
ARI SEBAG	Neveu	Neveu	Fils	-	Cousin	-	Cousin	Cousin	-
RICHARD PARTOUCHE	Neveu	Neveu	Neveu	-	Cousin	Cousin	-	Cousin	-
KATY ZENOU	Nièce	Fille	Nièce	-	Cousine	Cousine	Cousine	-	-
FABRICE PAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

14.1.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPERIENCE

► **ISIDORE PARTOUCHE**, arrive en France en 1965. Il reprend en 1973 le Casino de Saint-Amand, établissant ainsi les fondations d'une entreprise où il rassemble ses frères et sœurs. Il multiplie les années suivantes les reprises, rachats et créations de casinos en France. En 1995, il est le premier casinotier français à introduire son Groupe en bourse, donnant ainsi ses lettres de noblesse à une industrie jusque-là dénigrée. Président du Groupe, il inaugure en 1998 son premier Pasino à Djerba, un concept de centre de jeux et de loisirs qu'il a conçu. Le second Pasino, le plus grand casino de France, est inauguré en 2001 à Aix-en-Provence.

En 1999, il inaugure le premier casino dans une grande ville française, Le Pharaon à Lyon. En 2002, face à Accor, il réussit la contre-OPA lancée sur la CEC faisant ainsi de son Groupe le premier en Europe.

► **PATRICK PARTOUCHE**, il arrive en France en 1965. Il arrête ses études universitaires en 1982 pour rejoindre l'entreprise de son père Isidore Partouche. Son premier poste opérationnel dans le Groupe : Il est nommé à 25 ans directeur général du casino de Dieppe, il y restera de 1989 à 1993. Il devient PDG du casino Eden Beach de Juanles-Pins en 1993. En 1998, il participe à l'achat du casino Carlton et du Palm Beach de Cannes dont il obtient l'auto-

risation d'ouverture en août 2002. Directeur général du Groupe Partouche jusqu'en 2004, il est responsable des activités du Groupe sur la région Sud-Est et également en charge du marketing, de la communication et des nouvelles technologies. Il s'investit surtout dans les questions et enjeux stratégiques. Il est nommé président du directoire du Groupe Partouche le 31 janvier 2005. Il représente également la profession en tant que président du Syndicat des casinos modernes de France depuis le mois de décembre 2006, succédant à M. Hubert Benhamou.

► **ARI SEBAG**, diplômé en droit des affaires et fiscalité des entreprises (Université de Paris 1 - 1984), après trois années passées en cabinet d'avocats et une expérience dans la production audiovisuelle, il rejoint le Groupe Partouche en 1989 en tant que directeur général du casino de Forges-les-Eaux. Directeur général et membre du directoire de Groupe Partouche à compter de l'introduction en bourse en 1995, il se consacre au développement international tout en assurant la responsabilité opérationnelle des établissements du Nord-Ouest de la France. Il assiste son cousin Patrick Partouche depuis sa nomination au poste de président du directoire du Groupe.

► **MARCEL PARTOUCHE**, enseignant au début de sa vie professionnelle a ensuite évolué vers le commerce de gros. Avec ses frères, il a, dès l'origine, participé sous la conduite d'Isidore Partouche à la création et au développement du Groupe Partouche. Du Touquet, berceau historique de Groupe, il continue à suivre quotidiennement les activités des casinos situés au Nord de la France.

► **MAURICE SEBAG**, fonctionnaire des Postes à l'origine, puis premier collaborateur de son beau-frère, Isidore Partouche dès le début de son activité professionnelle, il

a assumé des activités opérationnelles variées dans le Groupe qu'il connaît parfaitement. Il est aujourd'hui basé à Forges-les-Eaux et participe à la supervision des casinos normands et bretons.

► **GASTON GHRENASSIA dit ENRICO MACIAS**, apporte au Groupe Partouche sa parfaite connaissance et son expérience irremplaçable du monde du spectacle, activité que les casinos sont tenus légalement de mettre en œuvre.

► **RICHARD PARTOUCHE**, membre de la deuxième génération, celle qui a, sous les directives de Isidore Partouche, assuré la consolidation du Groupe, bénéficie de l'expérience la plus large de l'ensemble des activités opérationnelles de casinos de grande tailles. Il a en effet dirigé pendant près de quinze ans le casino de Saint-Amand-les-Eaux, puis le casino du Lyon Vert à Charbonnières à compter de 1996.

► **KATY ZENOU**, entrée dans l'activité des jeux avant la fin de ses études commerciales, comme collaboratrice dans tous les services, elle a géré depuis vingt ans, plusieurs casinos et apporte une perception féminine de cette activité particulièrement importante compte tenu du spectre de la clientèle du Groupe.

► **FABRICE PAIRE**, diplômé de l'université de Paris Dauphine, titulaire d'un troisième cycle universitaire d'audit interne et expert comptable diplômé, il débute sa carrière en cabinet de conseil et d'audit, dont il devient associé. Il est en charge au sein de ce cabinet du commissariat aux comptes de nombreux casinos du Groupe Partouche, qu'il rejoint en 2001 comme directeur administratif. Patrick Partouche le désigne comme secrétaire général de la société en 2005.

14.1.5 CONDAMNATIONS, FAILLITES, SANCTIONS, ETC.

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années et jusqu'à la date du dépôt du présent document, aucune de ces personnes :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a en sa qualité de mandataire social associé commandité ou directeur général été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'interdiction par un tribunal d'agir en qualité d'un membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Une procédure expéditive pour complicité de tenue de maison de jeu de hasard illicite en France, a été engagée début 2006 par le procureur de la république de Nanterre à l'encontre de la société Groupe Partouche International filiale belge de Groupe Partouche qui avait octroyé à un site de jeu en ligne une licence d'exploitation de la marque Groupe Partouche International pour son exploitation vers tous les pays autorisant cette activité. M. Patrick Partouche s'y est trouvé poursuivi personnellement alors qu'il n'était pas le représentant légal de Groupe Partouche International. Le tribunal de Nanterre a condamné Groupe Partouche International à une amende et M. Patrick Partouche à 18 mois de prison avec sursis. Appel a été relevé de cette décision devant la cour de Versailles dont la décision interviendra le 4 mars 2009.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

14.2.1 INDÉPENDANCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du directoire ou du conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est précisé en outre que le § 14.2 de l'annexe I du Règlement européen n° 809-2004 (arrangement pour la nomination des mandataires) n'est pas applicable à notre société.

14.2.2 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE GROUPE PARTOUCHE

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Aucun des dirigeants de Groupe Partouche n'a réalisé d'opération sur titre au cours de l'exercice à l'exception de M. Marcel Partouche, membre du conseil de surveillance qui a acquis 11 000 actions au cours de cet exercice.

14.3 RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance du 27 octobre 2005 a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement, tel qu'exposé ci-après modifié à compter du 24 décembre 2008 :

Article 1. Orientations stratégiques

Le conseil de surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en oeuvre par la direction générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le directoire et adopté par le conseil de surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le directoire est chargé de mettre en oeuvre les orientations du plan stratégique.

Article 2. Information des membres du conseil de surveillance

Chacun des membres du conseil de surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque conseil de surveillance, le président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil.

Article 3. Contrôle par le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le président ou par le président d'un comité d'audit. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le conseil de surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnel du Groupe lorsqu'elle est nécessaire, est organisée.

Le président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au conseil de surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

Article 4. Possibilité de conférer une mission à un membre du conseil de surveillance

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du conseil de surveillance, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le président soumet, s'il y a lieu, le projet de lettre de mission, pour avis, au comité de rémunération, d'audit et/ou

financier et communique aux présidents de ces comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le président aux membres du conseil de surveillance de la société.

Article 5. Comités du conseil de surveillance

Afin de préparer ses travaux et l'assister, le conseil de surveillance a créé des comités.

Le conseil de surveillance fixe par le présent règlement le domaine de compétence de chaque comité. Dans son domaine de compétence, chaque comité formule des propositions, des recommandations ou des avis selon le cas. A ces fins, il peut décider de faire procéder à toute étude susceptible d'éclairer les délibérations du conseil.

Le conseil de surveillance désigne les membres et le président de chaque comité. Les membres des comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audiocommunication ou de visiocommunication.

Le président de chaque comité établit l'ordre du jour de ses réunions et le communique au président.

Le président de chaque comité peut décider d'inviter à certaines de ses réunions tout ou partie des membres du conseil de surveillance ou du directoire et, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions. Il fait connaître au président du conseil de surveillance les membres de la direction qu'il souhaite voir participer à une séance.

Les conditions de saisine de chaque comité sont les suivantes :

- il se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le présent règlement et fixe son programme annuel ;
- il peut être saisi par le président conseil de surveillance de toute question figurant ou devant figurer à l'ordre du jour du conseil de surveillance ;
- le conseil de surveillance et son président peuvent également le saisir à tout moment d'autres questions relevant de sa compétence.

Article 6. Comité d'audit

Le comité d'audit procède à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.

Il assure également la liaison entre le conseil de surveillance et les commissaires aux comptes du Groupe.

Il étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes.

Le comité d'audit est saisi par le président du conseil de surveillance de tout événement exposant le Groupe à un risque significatif.

Le comité d'audit peut demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission ; le président du comité en informe le conseil de surveillance.

La société assure le financement des missions du comité d'audit et en particulier celui des études et audits réalisés.

Article 7. Comité de rémunération

Il prépare la fixation de la rémunération des membres du directoire. Il est chargé de recueillir, par l'intermédiaire du directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

Le comité ne détermine pas préalablement les modalités d'attribution de primes.

Article 8. Comité financier

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au conseil de surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

Article 9. Réunions du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son président un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du conseil (conseil du 1^{er} et 3^e trimestre ; résultats du 1^{er} semestre ; réunion précédant l'assemblée générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du conseil de surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du conseil.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le président sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance quarante-huit heures au moins avant la réunion du conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Article 10. Participation aux réunions du conseil de surveillance par visioconférence

Le président veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du conseil de surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de

ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du conseil de surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du conseil de surveillance n'est pas celui du siège de la société, le président prend les dispositions voulues pour que les membres du conseil de surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. A défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du conseil de surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du conseil de surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence.

Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L. 225-47, L. 225-53, L. 225-55, L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Article 11. Devoir de confidentialité des membres du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du conseil de surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le président porte à la connaissance des membres du conseil de surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du conseil de surveillance, le président du conseil de surveillance, après avis des présidents des comités réunis à cet effet, fait rapport au conseil de surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

Article 12. Devoir d'indépendance des membres du conseil de surveillance

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre conseil de surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du comité de rémunération. Il appartiendra au membre du conseil de surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du conseil de surveillance mettent au nominatif les actions de la société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du conseil de surveillance communiquent au président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la société.

Les membres du conseil de surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du conseil de surveillance.

Le président rend compte au conseil de surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.

Cependant, compte tenu d'une part, des observations formulées par l'AMF sur l'application des dispositions de l'article R225-56 du Code de commerce, et des recommandations du rapport Afep-Medef du mois d'octobre 2003, et d'autre part du caractère familial fort de la société, et du nombre restreint des membres du conseil au sein duquel les membres des comités doivent impérativement être choisis, le conseil a décidé le 24 décembre 2008 de supprimer les comités d'audit, de rémunération et financier qu'il avait créés et de modifier en conséquence comme suit le règlement intérieur.

ARTICLE 1. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le conseil de surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le directoire et adopté par le conseil de surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

ARTICLE 2. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chacun des membres du conseil de surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque conseil de surveillance, le président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil.

ARTICLE 3. CONTRÔLE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le président. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le conseil de surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnel du Groupe lorsqu'elle est nécessaire, est organisée.

Le président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires. Il est fait rapport au conseil de surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

ARTICLE 4. POSSIBILITÉ DE CONFÉRER UNE MISSION À UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du conseil de surveillance, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission.

ARTICLE 5. RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son président un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du conseil (conseil du 1^{er} et 3^e trimestre ; résultats du 1^{er} semestre ; réunion précédant l'assemblée générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du conseil de surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du conseil.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le président sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance quarante huit heures au moins avant la réunion du conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

ARTICLE 6. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PAR VISIOCONFÉRENCE

Le président veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du conseil de surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du conseil de surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du conseil de surveillance n'est pas celui du siège de la société, le président prend les dispositions voulues pour que les membres du conseil

de surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. A défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du conseil de surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du conseil de surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence.

Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3, de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L. 225-47, L. 225-53, L. 225-55, L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

ARTICLE 7. DEVOIR DE CONFIDENTIALITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du conseil de surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le président porte à la connaissance des membres conseil de surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du conseil de surveillance, le président du conseil de surveillance, après avis des présidents des comités réunie à cet effet, fait rapport au conseil de surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

ARTICLE 8. DEVOIR D'INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du conseil de surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du comité de rémunération. Il appartient au membre du conseil de surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du conseil de surveillance mettent au nominatif les actions de la société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du conseil de surveillance communiquent au président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la société.

Les membres du conseil de surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats semestriels et annuels du Groupe ainsi que de celles des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le président rend compte au conseil de surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.

Le président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du conseil de surveillance.

15

REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS

15.1.1 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE PAR GROUPE PARTOUCHE SA

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2008 s'élève à la somme de 1 514 609 €.

15.1.2 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, l'ensemble des rémunérations individuellement perçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2008 versé par la société Groupe Partouche, qui contrôle et les sociétés contrôlées, est résumé dans le tableau ci-dessous :

Liste des mandataires sociaux de Groupe Partouche SA

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES POUR L'EXERCICE 2007-2008 EN EUROS	MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES GLOBALES	DONT AVANTAGES EN NATURE
M. Patrick Partouche	542 842	6 915
M. Ari Sebag	375 858	21 275
M. Richard Partouche	366 170	
Mme Katy Zenou	233 924	
M. Isidore Partouche	216 000	
M. Marcel Partouche	204 522	
M. Maurice Sebag	154 179	
M. Gaston Ghrenassia	30 000	

EVOLUTION SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES GLOBALES EN EUROS	2008	2007	2006
M. Patrick Partouche	542 842	1 418 261	324 000
M. Hubert Benhamou (*)	-	53 464	320 784
M. Ari Sebag	375 858	364 424	349 500
M. Richard Partouche (**)	366 170	257 640	257 640
Mme Katy Zenou	233 924	233 924	233 924
M. Isidore Partouche	216 000	216 000	281 000
M. Marcel Partouche	204 522	204 522	204 522
M. Maurice Sebag	154 179	154 179	154 179
M. Gaston Ghrenassia	30 000	30 000	30 000

(*) M. Hubert Benhamou a démissionné de ses fonctions le 1^{er} mai 2007.

(**) M. Richard Partouche a démissionné de ses fonctions le 30 septembre 2008.

Tous les éléments de rémunération sont fixes, à l'exception d'une prime de 218 842 € brute qui est incluse dans la rémunération de M. Patrick Partouche.

L'ensemble des ces rémunérations n'est soumis à aucun critère de calcul et il n'existe aucun engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondants à des éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantage dûs ou susceptibles d'être dûs à la raison de prise, de cessation ou changement de fonction. La prime du président du directoire a été décidée par le conseil de surveillance pour la mission accomplie jusqu'alors

dans ses fonctions, et pour tenir compte des importantes contraintes matérielles induites par celles-ci. Pour prendre sa décision, le conseil de surveillance prend notamment en compte les critères suivants : importance des fonctions et des efforts particuliers accomplis, suggestions particulières, valeur potentielle de l'activité exceptionnelle déployée.

15.1.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le montant global des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2007-2008 s'élève à 66 000 € et se décompose comme suit :

MEMBRES DU CONSEIL	MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCES VERSÉS
M. ISIDORE PARTOUCHE	60 000 €
M. MARCEL PARTOUCHE	2 000 €
M. MAURICE SEBAG	2 000 €
M. GASTON GHRENASSIA	2 000 €

Pour mémoire la somme totale des jetons de présence versée par Groupe Partouche aux membres du conseil était de 66 000 € pour l'exercice 2007.

15.2 LE MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR L'ÉMETTEUR OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de retraites concernant l'intégralité du dernier exercice pour toute personne visée au chapitre 14.1 s'est élevé à 14 970 €.

16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Les mandats de membre du conseil de surveillance de MM. Isidore Partouche, Marcel Partouche, Maurice Sebag et Gaston Ghrenassia, ont tous été renouvelés par l'assemblée générale du 2 avril 2008 pour une période de six exercices sociaux soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Le directoire a été renouvelé par le conseil de surveillance le 2 novembre 2007. Les mandats de ses membres viendront à expiration le 1^{er} novembre 2013.

Compte tenu du caractère familial fort de la société, il n'est pas possible d'appliquer un échelonnement des mandats sociaux, ainsi que le préconise le rapport Afep-Medef de 2003.

16.2 CONTRATS DE SERVICES

Prestation avec la société Financière Partouche

Financière Partouche est une société présidée M. Patrick Partouche participant à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA Groupe Partouche.

Prestations avec la société Ispar Holding SA

Ispar Holding est une société présidée et contrôlée par M. Isidore Partouche ayant conclu avec Groupe Partouche SA une convention de collaboration pour prestations de siège. Elle apporte une prestation d'assistance et de conseil aux casinos suisses.

16.3 LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.3.1 LE DIRECTOIRE

Composition du directoire

M. Patrick Partouche : président

M. Ari Sebag : membre du directoire, directeur général

M. Richard Partouche : membre du directoire, directeur général, démissionnaire au 30 septembre 2008, remplacé

par le conseil de surveillance à compter du 2 novembre 2008, par M. Fabrice Paire, secrétaire général en tant que membre du directoire et directeur général.

Mme Katy Zenou : membre du directoire, directeur général

Les séances du directoire

Durant l'exercice clos le 31/10/08, le directoire s'est réuni huit fois, avec un taux de présence de 100 %.

Le fonctionnement du directoire

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

Principaux travaux sur l'exercice 2008

Les réunions du directoire ont porté tout d'abord, sur la préparation et la présentation du rapport d'activité détaillé au conseil de surveillance à l'issue de chaque échéance trimestrielle, afin de lui permettre d'exercer pleinement sa mission (directoires du 12 décembre 2007, 22 février 2008, du 22 mai 2008 et du 12 septembre 2008), ainsi que sur les comptes semestriels (directoire du 17 juin 2008).

Le directoire a en outre arrêté les comptes annuels (directoire du 29 janvier 2008) et les comptes consolidés semestriels (directoire du 17 juin 2008).

Le directoire au cours de l'exercice écoulé a également décidé de :

- la signature d'une convention d'omnium de trésorerie avec certaines de ses filiales et la banque HSBC dans le cadre de la mise en place d'un jackpot multisites pour laquelle une autorisation provisoire nous a été accordée par les autorités de tutelle (directoire du 8 novembre 2007) ;
- la cession de 4 % de ses actions Partouche Interactive (directoire du 15 novembre 2007).

Enfin, le directoire dans sa séance du 8 décembre 2008, a procédé à l'examen des comptes du 4^e trimestre 2008, et le 28 janvier 2009 à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 et a arrêté les termes du rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

16.3.2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du conseil de surveillance

M. Isidore Partouche : président du conseil

M. Marcel Partouche : vice-président du conseil

M. Maurice SEBAG : membre du conseil

M. Gaston GHRENASSIA : membre du conseil

Fonctionnement du conseil de surveillance

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

Les séances du conseil de surveillance

Durant l'exercice clos le 31/10/08, le conseil de surveillance s'est réuni vingt fois, avec un taux de présence de plus de 95 % et cinq fois, postérieurement à la clôture des comptes.

Travaux préparatoires aux réunions du conseil

Tenue des réunions du conseil de surveillance : les membres du conseil de surveillance sont destinataires des documents comptables et d'une manière générale des documents relatifs à la tenue du conseil, en moyenne dix jours avant sa tenue.

Évaluation des membres du conseil de surveillance

Les principes d'évaluation des membres du conseil de surveillance, exposés dans le rapport Viénot, visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du président du conseil de surveillance et relève des méthodes de travail

en vigueur dans le Groupe. Chaque membre du conseil de surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de trente ans et d'une véritable compétence dans le secteur des établissements de loisirs et notamment celui des établissements de jeux ou de la gestion des activités d'animations et de spectacles ou de restauration.

Le conseil de surveillance fait un point, une fois par an sur l'évaluation de ses membres. Au cours de l'exercice écoulé, cet examen n'a pas révélé de dysfonctionnement préjudiciable à la société.

Aucune part variable de rémunération liée à un indice de performance ou de progrès n'est attribuée aux mandataires sociaux.

Principaux travaux sur l'exercice 2008

Les réunions du conseil de surveillance ont porté tout d'abord, sur l'examen des rapports détaillés du directoire qui lui sont soumis à l'issue de chaque échéance trimestrielle, ce qui permet au conseil de surveillance d'exercer pleinement sa mission (conseils de surveillance du 17 décembre 2007, 25 février 2008, du 26 mai 2008 et du 15 septembre 2008), ainsi que sur les comptes semestriels (conseil de surveillance du 18 juin 2008), et annuels (conseil du 30 janvier 2008).

Le conseil de surveillance au cours de l'exercice a en outre décidé :

- de renouveler l'ensemble du directoire pour 6 ans soit jusqu'au 1^{er} novembre 2013 (conseil du 2 novembre 2007) ;
- de conclure une convention d'assistance avec ses filiales belges les sociétés Belcasino et Chaudfontaine (conseil du 19 novembre 2007) ;

- d'autoriser la signature d'une convention d'omnium de trésorerie avec la banque HSBC et ses filiales LCPL France et Eden Beach Casino dans le cadre de la mise en place d'un jackpot multisites (conseil du 3 décembre 2007) ;
- de se subroger dans tous les droits et obligations de sa filiale belge la SPRL Caskno envers Lixxbail (conseil du 20 décembre 2007) ;
- d'autoriser la cession de 1 % de ses actions Partouche Interactive (370) à M. Philippe Fau (conseil du 4 janvier 2008) ;
- d'allouer une prime exceptionnelle au président du directoire M. Patrick Partouche (conseil du 25 janvier 2008) ;
- d'autoriser la cession de 2 % (740) de ses actions Partouche Interactive à la société Eusebius (conseil du 11 février 2008) ;
- de désigner son président et son vice-président, et de cautionner sa filiale belge Le Grand Casino de Dinant auprès de la banque ING Belgique (conseil du 2 avril 2008) ;
- d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la société Partouche Productions dans le cadre de l'organisation d'une opération de prestige « le Partouche Poker Tour », et d'autoriser la cession de la créance détenue par Groupe Partouche sur LCPL à la société Cannes Balnéaire (conseil du 15 avril 2008) ;
- d'autoriser le président du directoire, à consentir, au nom et pour le compte de la société Groupe Partouche SA une garantie à la société Natixis Lease

pour le matériel informatique loué par ses filiales (conseil du 30 avril 2008) ;

- d'autoriser le rachat à M. Patrick Partouche de 100 actions de sa filiale Hôtel International de Lyon (conseil du 1^{er} juillet 2008) ;
- d'autoriser la signature d'une convention d'omnium de trésorerie avec la banque HSBC et plusieurs de ses filiales dans le cadre de l'extension de l'exploitation du jackpot multisites (conseil du 15 juillet 2008) ;
- d'autoriser la cession de sa créance sur la société Casino de Saint-Julien à la société DB Conseils (conseil du 7 octobre 2008) ;
- de la répartition des jetons de présence (conseil du 15 octobre 2008).

Postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice, il s'est réuni cinq fois entre le 1^{er} novembre 2008 et le 15 février 2009 :

- Nomination de M. Fabrice Paire, membre du directoire et directeur général (conseil du 3 novembre 2008) ;
- Adhésion aux recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 (conseil du 24 novembre 2008) ;
- Examen des comptes du 4^e trimestre 2008 (conseil du 16 décembre 2008) ;
- Enfin, le conseil de surveillance dans sa séance du 30 janvier 2009 a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 ainsi qu'à celui du rapport du directoire y afférent.

16.3.3 LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans un souci de transparence, après avoir été modifiés par décision du conseil de surveillance du 15 septembre 2008, les comités du conseil de surveillance ont été supprimés par décision du 24 décembre 2008.

En effet, l'application stricte des dispositions de l'article R225-56 du Code de commerce telle que préconisée par l'AMF, et l'Afep-Medef dans son rapport d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, ne permettait plus de les maintenir, compte tenu du caractère familial fort de la société, et du nombre restreint des membres composant le conseil de surveillance au sein duquel les membres des comités doivent impérativement être choisis.

Cependant au cours de l'exercice 2008, les comités étaient constitués comme suit, et ont eu l'activité détaillée ci-après.

Le comité d'audit

Il était placé sous la présidence de M. Isidore Partouche, président du conseil de surveillance, et y participaient, M. Alain Cens, directeur financier et M. Olivier Bensoussan, responsable gestion, consolidation normes et procédures comptables.

Le comité d'audit avait pour mission de procéder à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.

Il assurait également la liaison entre le conseil de surveillance et les commissaires aux comptes du Groupe.

Il étudiait les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes.

Le comité d'audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2008, avec un taux de présence de 100 %.

Le comité financier

Il était placé sous la présidence de M. Isidore Partouche, président du conseil de surveillance, et M. Alain Cens, directeur financier y participait.

Le comité financier avait pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au conseil de surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

Le comité financier s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2008, avec un taux de présence de 100 %.

Le comité de rémunération

Il était placé sous la présidence de M. Isidore Partouche, président du conseil de surveillance, et M. Alain Cens, directeur financier y participait.

Il préparait la fixation de la rémunération des membres du directoire et permettait d'obtenir communication, par l'intermédiaire du directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

Le comité des rémunérations se réunit une fois par an afin d'établir selon le budget l'ensemble des rémunérations pour l'exercice à venir avec un taux de présence de 100 %.

16.4 RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société Groupe Partouche respecte les principes du gouvernement d'entreprise, et se réfère pour l'élaboration du présent rapport prévu à l'article L225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours au code Afep-Medef modifié en application de la loi du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.

En outre, le conseil de surveillance lors de la séance du 27 octobre 2005 avait décidé la mise en place d'un règlement intérieur du conseil de surveillance ainsi que celle de comités, d'audit, financier et de rémunération, comités dont il a décidé la suppression le 24 décembre 2008.

Enfin, à chaque action du capital est attaché un seul droit de vote.

Les seuls aspects de son fonctionnement semblant dérogatoires aux principes du gouvernement d'entreprise, tels que l'absence d'administrateur indépendant, la composition des comités du conseil de surveillance, puis leur suppression à compter de l'exercice 2009, ou les modalités de renouvellement des mandats sociaux qui ne peuvent pas être échelonnées, sont directement liés à sa conservation d'un caractère familial fort.

16.5 AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE

16.5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORGANISATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de sécurité financière, il m'appartient en tant que président du conseil de surveillance de Groupe Partouche SA de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société (II), au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2008.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1996 a décidé la modification du mode de gestion de notre société jusqu'alors à conseil d'administration en société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le choix de cette structure s'inscrivait dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française dont les dernières évolutions renforcent l'exigence de transparence. Cette structure dualiste favorise, en effet, une séparation claire entre, d'une part, les fonctions de direction et de gestion de la société, assumées par le directoire composé de cinq membres et, d'autre part, la fonction de contrôle, exercée de manière permanente par un conseil de surveillance composé actuellement de quatre membres.

Dans ce cadre, il convient de préciser que la partie 16.3.2 du présent document relative en particulier :

- aux modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance ;
- au compte rendu de son activité au cours de l'exercice écoulé ;
- à ses travaux préparatoires ;
- et enfin à l'évaluation de ses membres,

compose la présente partie du rapport du président.

Procédures de contrôle mises en place

DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe Partouche SA ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées par la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe Partouche SA ne sont définies par aucun référentiel.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe Partouche, le Groupe Partouche étant défini comme Groupe Partouche SA ainsi que l'ensemble des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

ÉVALUATION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe. L'évaluation des fac-

teurs de risque contribue à définir des activités de contrôle appropriées. Les principaux risques et leur gestion sont ainsi décrits dans le chapitre 4.

D'autres risques spécifiques à l'exploitation ont été recensés :

► **Le risque sur le tabac**

Depuis le 1^{er} janvier 2008 tous les établissements publics sont devenus non-fumeurs. Les casinos du Groupe appliquent cette règle dans l'ensemble des espaces exploités. L'ensemble de ses établissements a mené une réflexion sur le sujet pour faire face au mieux à la perte de revenus liées à cette interdiction en informant la clientèle, en mettant en place des espaces fumeurs en extérieur ;

► **Le contrôle aux entrées**

Tous les établissements de jeux se sont vus imposer à partir du 1^{er} novembre 2006 l'obligation de contrôler l'identité des personnes entrant dans les salles de jeux. Le Groupe Partouche, a donc sensibilisé sa clientèle face à cette obligation de contrôle, et a pris les dispositions nécessaires afin de respecter la réglementation. Le Groupe Partouche a aussi mis en place une carte de fidélité à destination de ses clients qui leur permet d'accéder au programme fidélisation et qui les dispense de présenter une pièce d'identité pour accéder aux salles de jeux ;

► **L'addiction aux jeux**

Les opérateurs de jeux doivent souscrire à un service de prévention et d'aide pour les joueurs dépendants. C'est une attitude citoyenne, indispensable à l'avenir de la profession. Le jeu n'est pas une industrie comme les autres, c'est pourquoi les autorités exigent aux opérateurs de justifier la mise en place d'un dispositif de prévention efficient. A ce titre, en partenariat avec Addictel, Groupe Partouche s'engage à promouvoir le jeu responsable en apportant à sa clientèle de l'information sur les risques d'addiction aux jeux ;

► **La sécurité alimentaire**

De part son activité fortement développée dans la restauration, Groupe Partouche se doit d'assurer un niveau élevé en terme de sécurité alimentaire. L'ensemble des établissements est contrôlé très régulièrement par Silliker, organisme extérieur agréé ;

► **Hygiène et sécurité**

Comme tous les établissements susceptibles de recevoir du public, Groupe Partouche se doit d'assurer des conditions optimum de sécurité à sa clientèle et à ses salariés. Les commissions d'hygiène et de sécurité agréées contrôlent très régulièrement les établissements du Groupe, et les établissements respectent l'ensemble des consignes d'hygiène et de sécurité ;

► **Le risque clients**

Comme tous les établissements commerciaux, Groupe Partouche est confronté au risque client. Pourtant, et compte tenu de l'activité principale du Groupe, ce risque est très limité. En effet au niveau des jeux, la plus grande partie des règlements clients s'effectuent en espèce ou par carte bancaire. Pour l'infime partie des règlements s'effectuant par chèque, le risque est supporté par des organismes de couverture ;

► **Le risque de non renouvellement de délégation ou de concession**

La loi Sapin, en matière de renouvellement de délégation de service public, exige que, lors du renouvellement, la commune réalise un appel d'offre, mettant en concurrence plusieurs acteurs du marché. Tout au long de la concession, les directeurs de l'ensemble des casinos du Groupe respectent strictement les clauses du cahier des charges. Dans ces conditions, et compte tenu du savoir faire de Groupe Partouche dans les métiers du jeu et de l'animation, le Groupe n'a à ce jour jamais perdu le renouvellement d'une de ses concessions.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le directoire et sont mises en oeuvre sous la responsabilité directe des directions générales des différentes filiales.

L'activité du Groupe est développée, pour 77 % de son chiffre d'affaires, au sein de casinos situés en France, qui comportent « trois activités distinctes : le jeu, la restauration et le divertissement, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée » (article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans le cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvements des taxes par les collectivités publiques et de surveillance.

L'arrêté du 14 mai 2007 qui a modifié la réglementation des jeux du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :

- les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisation des jeux ;
- les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos ;
- les règles de fonctionnements des jeux ;
- la comptabilité et le prélèvement progressif ;
- la surveillance et le contrôle.

Les cadres réglementaires dans les casinos exploités à l'étranger (soit 12 % de son chiffre d'affaires) sont eux aussi

très stricts, notamment en Suisse. Par ailleurs, la gestion des plus importantes unités hôtelières du Groupe est conduite, à travers des contrats de gestion (Hilton et Méridien), par des opérateurs reconnus. Près de 5 % du chiffre d'affaires est réalisé avec Hilton et Méridien sur l'exercice. Les directions financière et administrative de Groupe Partouche SA s'assurent de l'organisation des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société.

Le siège de Groupe Partouche SA fait bénéficier ses unités d'exploitation de ses connaissances, ressources et compétences, en terme de personnel et de moyens techniques, et fournit ainsi un support technique en matière notamment de services administratif, comptable, juridique et financier.

Les unités d'exploitation sont toutes des sociétés filiales, structures ne présentant pas un degré de complexité particulier et disposant en interne de services administratif et comptable.

Les filiales de Groupe Partouche SA sont par ailleurs assistées par des experts comptables, conseils permanents, qui disposent d'une connaissance approfondie des spécificités propres aux métiers du Groupe.

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Elle contrôle la tenue régulière de la comptabilité.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

Les paramètres du système sont effectués par des consultants extérieurs. Les mises à jour du logiciel sont effectuées uniquement par le service informatique du Groupe.

Le produit fonctionne sur une base AS400 et fait l'objet de sauvegardes journalières sur bandes pour l'ensemble des filiales. Les bandes de sauvegarde sont placées dans des coffres ignifugés qui garantissent une sécurité optimum des données, et une sauvegarde annuelle de chaque entité comptable est envoyée sur site sous format CD.

Le logiciel dispose de nombreuses sécurités permettant de contrôler l'accès à certaines informations selon les intervenants.

Par ailleurs, la gestion de la paie des unités d'exploitation du Groupe est développée sur un système d'information commun fonctionnant sous le même environnement, dont les modalités de contrôle, de maintenance et de sauvegarde sont identiques à celles du système d'information comptable.

Les utilisateurs disposent par ailleurs d'un guide interne relatif à la gestion de la paie, tant sur le plan technique (procédure-mode d'emploi) que légal (méthodes de calcul utilisées par le Groupe dans le respect des normes sociales, conventionnelles et fiscales).

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE DE GESTION

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA s'appuient sur les personnels qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire et reporting de gestion, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie décentralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe. Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment par des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE FINANCIER

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramètres se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules décentralisés du système d'information. Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation décentralisé.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Groupe Partouche SA a un impératif de présentation fiable de ses états financiers, qui doivent répondre aux principes de régularité et de sincérité.

L'INFORMATION COMPTABLE

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec l'arrêté du 27 février 1984 qui fixe les dispositions relatives à la comptabilité générale des casinos et, mentionne que le

plan comptable professionnel qui lui est annexé doit être appliqué par les casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intragroupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'INFORMATION DE GESTION

Le budget

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

Le reporting

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Un reporting mensuel de suivi d'activité est en place.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités.

L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Enfin, un rapprochement entre les phases reporting de gestion et consolidation du système d'information permet d'assurer un cadrage définitif des informations.

L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'objectif des procédures de contrôle interne, pour Groupe Partouche SA, société mère tête de Groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

Nous pouvons avoir recours, au besoin, à des consultants extérieurs spécialisés, notamment pour le traitement d'opérations particulières et non récurrentes (acquisitions, cessions, fusions...)

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Les états financiers consolidés sont audités par les commissaires aux comptes du Groupe.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisé par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en oeuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Isidore Partouche

Président du conseil de surveillance

16.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2008.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans

le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- ▶ prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Marseille et Sceaux, le 17 février 2009

Fiduciaire MCR
Jean-Louis Mathieu

José David

17 SALARIES

17.1 RESSOURCES HUMAINES – EFFECTIFS

17.1.1 EFFECTIFS

CATÉGORIES AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Cadres	963	875	810
Agents de maîtrise et techniciens	294	321	372
Employés	4 628	4 696	4 689
Ouvriers	200	192	211
TOTAL	6086	6 084	6 082

17.1.2 RESSOURCES HUMAINES

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre social.

LES HOMMES, UNE VALEUR ESSENTIELLE

A la fin de l'exercice, Groupe Partouche comptait 6 086 collaborateurs, l'effectif moyen restant stable par rapport à l'exercice précédent.

Les raisons de cette stabilité sont en grande partie dues à une gestion adaptée et prévisionnelle des embauches et des départs, ainsi qu'à un management proche des équipes. 88 % des collaborateurs du Groupe sont employés en vertu d'un contrat à durée indéterminée.

Les contrats à temps partiel sont des contrats choisis.

Les femmes représentent 39 % des effectifs. Le nombre de cadres représente 963 collaborateurs.

SAVOIR ORGANISER LE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail, totalement propre à chaque établissement, présente deux caractéristiques liées au secteur d'activité. D'une part, l'ouverture des établissements 365 jours par an nécessite la mise en place d'équipes tournantes. D'autre part, une grande partie des salariés travaille de nuit, compte tenu de l'activité des jeux, de la restauration et des spectacles, essentiellement nocturnes.

Des accords d'aménagement du temps de travail ont été

négociés et signés dans certaines filiales. Le recours à la sous-traitance est faible, dans la mesure où les métiers principaux exercés se prêtent mal à ce type d'emploi. Au cours de l'exercice, ce poste a représenté près de 12 M€, essentiellement dans les métiers de la sécurité.

RECONNAÎTRE ET FIDÉLISER

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 209,7 M€ et le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales est de 4,6 M€.

LE DIALOGUE SOCIAL

Chaque filiale, dotée ou non d'instances représentatives du personnel, permet une grande fluidité du dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes « en direct », et l'autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux nouveaux contextes sociaux.

LE RESPECT DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Le Groupe Partouche a souhaité apporter à sa clientèle des garanties supplémentaires en matière de sécurité alimentaire, et anticiper les risques éventuels. A cet effet, un laboratoire indépendant est en charge

d'un contrôle systématique de l'ensemble des points de restauration dans les filiales. Le travail mené va autoriser la mise en place d'une charte qualité applicable dans toutes les filiales.

Cet engagement fort entre dans le cadre de la démarche traditionnelle de Groupe Partouche d'accueil et de respect du client. Par ailleurs, la mise en place de documents internes d'évaluation des risques, réactualisés chaque année permet, notamment dans le cadre des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de préserver au maximum la santé et la sécurité des collaborateurs. Le dépistage permanent des risques et les moyens de prévention sont au coeur du dispositif. Plus qu'une simple obligation de moyens, Groupe Partouche en a fait un principe moral, partie intégrante des valeurs essentielles de respect des hommes au travail.

FORMER POUR RESTER COMPÉTITIF

Groupe Partouche utilise l'ensemble des budgets de formation afin de maintenir les niveaux de compétence de ses collaborateurs, et l'actualisation des connaissances, dans un contexte d'évolution technologique lié aux métiers des jeux.

L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le Groupe Partouche veille à ce que soient remplies les obligations légales et morales en la matière, chaque filiale restant libre de ses choix en matière d'embauche ou de contribution.

SAVOIR AIDER ET PARTAGER

Le Groupe Partouche, par ses filiales, s'engage principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de

la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport ou des spectacles, et repris dans le magazine du Groupe « Players Magazine », mis à la disposition de la clientèle et des collaborateurs. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de Groupe Partouche un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre du développement de la politique du jeu responsable et de la charte signée par le syndicat professionnel « Syndicat des casinos modernes de France », auquel Groupe Partouche adhère, la protection des joueurs a été renforcée.

Ainsi, les contrats passés avec la société Adictel ont tous été reconduits. La société Adictel est en charge de la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants.

Des formations auprès des personnels d'encadrement sont dispensées régulièrement.

Groupe Partouche assume donc ses responsabilités sociétales pour ce qui concerne l'impact le plus direct de son activité sur les citoyens et met, au jour le jour, les moyens pour que sa clientèle continue de faire du jeu un plaisir maîtrisé.

Par ailleurs, les activités de Groupe Partouche ne comprennent pas de risques directs et majeurs en matière de responsabilité environnementale.

17.2 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Néant.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE

17.3.1 INTÉRESSEMENT

Dans la SA Groupe Partouche, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

17.3.2 PARTICIPATION

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2008.

17.3.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Néant.

18

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau suivant répartit le capital et les droits de vote au cours des trois dernières années :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	31/12/2008		31/01/2008		31/01/2007	
	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL % DROIT DE VOTE ⁽¹⁾	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL % DROIT DE VOTE ⁽¹⁾	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL % DROIT DE VOTE ⁽¹⁾
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA ⁽²⁾	28 840 000	66,92 %	28 840 000	66,92 %	28 840 000	66,92 %
SOGESIC SARL	-	-	-	-	-	-
Famille PARTOUCHE	1 631 317	3,78 %	1 633 371	3,79 %	1 564 881	3,63 %
SOUS-TOTAL	30 471 317	70,70 %	30 473 371	70,71 %	30 404 881	70,55 %
Public ⁽³⁾	12 626 101	29,30 %	12 624 047	29,29 %	12 692 537	29,45 %
TOTAL	43 097 418	100,00 %	43 097 418	100,00 %	43 097 418	100,00 %

(1) Il n'existe pas de droits de vote double.

(2) La SA Financière Partouche est une holding familiale.

(3) Par courrier en date du 12 septembre 2008, la société KBL Richelieu Gestion, agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi seule à la baisse le seuil de 6 % du capital social et des droits de vote de la société Groupe Partouche, et détenir 2 581 282 actions représentant 5,99 % du capital social et des droits de vote de la société Groupe Partouche. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autres que ceux indiqués ci-dessus.

A la demande de Groupe Partouche, la société Euroclear France a réalisé en date du 31 décembre 2008 une enquête auprès des intermédiaires détenant au moins 11 000 titres. Ce recensement a permis d'identifier 4 196 actionnaires représentant 27,1 % du capital. Compte tenu des 102 actionnaires inscrits au nominatif à la même date, il est ainsi établi qu'à cette date 99,9 % du capital total de Groupe Partouche était détenu par 4 298 actionnaires. En ce qui concerne l'actionnariat identifié par l'enquête

Euroclear France, une large part, de l'ordre de 37,3 %, est constituée par les OPCVM.

Aucun titre n'est détenu par les salariés dans le cadre d'un plan.

A la connaissance de la société et à ce jour, il n'existe ni pacte d'actionnaires ni plan d'options et d'achat et de souscriptions d'actions.

Le nombre d'actions auto-détenues à la clôture s'élevait à 19 166 titres.

18.2 DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Les actions émises et en circulation disposent de droits de vote simple. Il n'existe pas de droits de vote double.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différent.

18.3 INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La société est contrôlée à hauteur de 66,92 % du capital par l'actionnaire majoritaire Financière Partouche, société dont le capital est intégralement détenu par des membres de la famille Partouche. La famille Partouche, à travers la

holding Financière Partouche et des personnes physiques, contrôle ainsi 70,70 % du capital de Groupe Partouche. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.4 CHANGEMENT DE CONTRÔLE

A notre connaissance, aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de Groupe Partouche n'a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. Il n'a pas non plus été fait état d'actions de concert.

Enfin, il est précisé que le § 18.4 de l'annexe I du Règlement européen n°809-2004 ne s'applique pas au Groupe.

19

OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Se reporter au chapitre 7.2 du présent document pour l'organigramme et à la note 29 « Parties liées » des annexes aux comptes consolidés.

Les éventuelles relations avec les entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales de marché.

Par ailleurs, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées est présenté ci-dessous.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui

nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 CONVENTION DE COLLABORATION POUR PRESTATION DE SERVICES DE SIÈGE

Votre société a conclu avec la société Ispar Holding SA une convention de collaboration pour prestation de services de siège. Au terme de cette convention, Groupe Partouche SA s'engage à rétrocéder à Ispar Holding SA 50 % de la rémunération facturée par Groupe Partouche SA au casino de Crans Montana (Suisse) en contre partie des services de siège.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 156 521 €.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 2 novembre 2007.

Membre du conseil de surveillance concerné :
M. Isidore Partouche

1.2 PRIME EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE M. PATRICK PARTOUCHE

Votre conseil de surveillance a attribué à M. Patrick Partouche une prime exceptionnelle au titre de son mandat de président du directoire pour un montant brut de 218 842 € enregistré en charge d'exploitation.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 25 janvier 2008.

1.3 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PARTOUCHE PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION DU PARTOUCHE POKER TOUR

Votre société a conclu avec la société Partouche Productions une convention de partenariat pour l'organisation du Partouche Poker Tour.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 700 000 €.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 15 avril 2008.

Membres du directoire concernés :

M. Ari Sebag

M. Patrick Partouche

1.4 CESSIION DE LA CRÉANCE ENVERS LA SOCIÉTÉ LCLP (FRANCE) SA ET CIE - PALM BEACH CASINO À LA SOCIÉTÉ CANNES BALNÉAIRE SA

Votre société a cédé le 30 avril 2008 la créance d'un montant 44 015 409 € qu'elle détenait envers la société LCLP (France) SA et Cie - Palm Beach Casino à la société Cannes Balnéaire. Cette cession a été effectuée à la valeur nominale.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 15 avril 2008.

Membres du directoire concernés :

M. Ari Sebag

M. Patrick Partouche

Membre du conseil de surveillance concerné :

M. Isidore Partouche

1.5 CESSIION D'UNE ACTION DE LA SNC EXPLOITATION HÔTELIÈRE DE CHARBONNIÈRE (SNC EHC) AU PROFIT DE LA SATHÉL - CASINO LYON VERT

Votre société a cédé le 12 juin 2008 une action (1) représentant 0,1 % du capital social de la société EHC à la SA Société d'Activités Thermales Hôtelières et de Loisirs (SATHÉL - Casino Lyon Vert) au prix de un Euro.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 26 mai 2008.

Membre du conseil de surveillance concerné :

M. Isidore Partouche

1.6 RACHAT D' ACTIONS DE LA SAS SOCIÉTÉ HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (HIL SAS)

Votre société a acquis le 8 juillet 2008, cent (100) actions représentant 0,5 % du capital social de la société HIL SAS auprès de M. Patrick Partouche. Le prix de rachat de ces

actions s'établit à 620 000 € soit 6 200 € par action.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 1^{er} juillet 2008.

1.7 PRIME DE DÉPART AU PROFIT DE M. RICHARD PARTOUCHE

Votre conseil de surveillance a attribué à M. Richard Partouche une prime de départ suite à sa démission en date du 30 septembre 2008 de ses fonctions de directeur général et membre du directoire. Le montant brut de cette prime s'élève à 130 000 € enregistré en charge d'exploitation.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 15 septembre 2008.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2008, la convention d'intégration fiscale qui concernait 64 sociétés filiales, a été étendue à la société suivante dont l'intégration portera effet à compter du 1^{er} novembre 2008 : société LCLP (France) SA et Cie - Palm Beach Casino.

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223A du Code général des impôts.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une économie d'impôt de 14 858 226 €.

2.2 BAIL AVEC LA SA FINANCIÈRE PARTOUCHE

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141 bis rue de Saussure 75017 Paris. Un avenant au bail a été signé le 1^{er} août 2002 compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par Groupe Partouche SA. La durée de ce bail est désormais de neuf années, commençant à courir à compter du 1^{er} août 2002 et se terminant le 31 juillet 2011, le loyer annuel est désormais fixé à 160 000 € hors taxe avant réindexation.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 183 158 €.

2.3 CONVENTION DE GESTION CENTRALISÉE DE TRÉSORERIE AVEC LA SA FINANCIÈRE PARTOUCHE

La SA Financière Partouche a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA Groupe Partouche. Il est prévu à ce titre que les prêts et avances éventuellement consentis dans le cadre de cette convention seront rémunérés à des taux préférentiels par rapport à ceux pratiqués sur le marché.

Le taux d'intérêt appliqué pour l'exercice clos le 31 octobre 2008 s'élève à 5,05 %.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'intérêts financiers nets de 51 €. La dette du Groupe Partouche vis-à-vis de la SA Financière Partouche enregistrée en compte courant s'élève au 31 octobre 2008 à 4 190 010 €.

2.4 CONVENTION D'AVANCE D'ACTIONNAIRE AVEC LA SA FINANCIÈRE PARTOUCHE

Votre société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche. Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a consenti à votre société une avance d'un montant de 100 000 000 € pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003 puis prorogée par avenant jusqu'au 30 novembre 2012. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 6 mois plus 2 %.

Cette avance d'actionnaire a aussi fait l'objet d'une convention de subordination signée le 27 septembre 2005 entre Financière Partouche SA et Groupe Partouche SA. A ce titre, il est prévu que les sommes prêtées à Groupe Partouche SA au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées et payées que conformément aux stipulations, modalités et conditions définies au terme de cette convention.

Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a refacturé à votre société des intérêts financiers pour 6 579 806 €, une commission d'avenant au crédit syndiqué de 81 000 € et lui a rétrocédé un produit de couverture de taux d'intérêt de 459 940 € soit une charge nette de 6 200 866 €.

2.5 AUTORISATION D'EXPLOITATION DE MARQUE AU PROFIT DE LA SA PARTOUCHE INTERACTIVE

Votre société a concédé à la SA Partouche Interactive, la licence exclusive d'exploitation de la marque française « Groupe Partouche ». Cette licence donne le droit à la SA Partouche Interactive de fabriquer et/ou de vendre la totalité des services et produits couverts par la marque dans les secteurs de l'Internet, de la télévision, de la télé-

phonie mobile et fixe, ainsi que tout support de communication électronique présent ou à venir. Cette convention est entrée en vigueur le 11 avril 2006 et s'étend sur une durée de dix ans. En application de cette convention, la SA Partouche Interactive paye à Groupe Partouche SA une redevance de licence égale à 15 % du chiffre d'affaires hors taxes, des services et produits fabriqués et/ou vendus sous la marque par la licenciée.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit d'exploitation de 9 362 €.

2.6 CONVENTION DE CONSEIL EN GESTION

Votre société a conclu avec la société Shal & Co SA un contrat de conseil en gestion. Au terme de cette convention, Shal & Co SA fournit à certaines filiales de Groupe Partouche SA des prestations de conseil et une assistance dans les domaines de la gestion commerciale, administrative, financière, juridique, comptable et fiscale. Cette convention est conclue pour une durée initiale de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2007.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 562 400 €.

2.7 CONVENTION DE COLLABORATION POUR PRESTATION DE SERVICES DE SIÈGE

Votre société a conclu avec la société Ispar Holding SA une convention de collaboration pour prestation de services de siège. Au terme de cette convention, Groupe Partouche SA s'engage à rétrocéder à Ispar Holding SA 25 % de la rémunération facturée par Groupe Partouche SA au casino du Lac Meyrin SA (Suisse) en contrepartie des services de siège.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 172 064 €.

Marseille et Sceaux, le 17 février 2009

Fiduciaire MCR
Jean-Louis Mathieu

José DAVID

20

INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- ▶ les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2006 établis selon les normes IFRS / IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2006 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2007 sous le n° D.07-0266 en pages 84 et suivantes ;
- ▶ les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2007 établis selon les normes IFRS / IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2007 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2008 sous le n° D.08-0107 en pages 78 et suivantes ;

- ▶ les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2006 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2007 sous le n° D.07-0266 en pages 126 et suivantes ;

- ▶ les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2007 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2008 sous le n° D.08-0107 en pages 115 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.partouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

20.2 ÉTATS FINANCIERS

20.2.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 OCTOBRE 2008

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	NOTES	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	21	481 678	510 898	511 675
Achats et charges externes	22	(154 324)	(146 091)	(140 538)
Impôts et taxes		(29 371)	(27 258)	(28 931)
Charges de personnel	23	(211 243)	(206 921)	(207 638)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations		(47 009)	(44 400)	(45 870)
Autres produits et charges opérationnels courants	24	(9 566)	(10 403)	(10 418)
Résultat opérationnel courant		30 165	75 825	78 280
Autres produits et charges opérationnels non courants	24	8 317	(1 692)	(4 972)
Résultat sur cession de participations consolidées		(417)	(2 766)	10 042
Dépréciation des actifs non courants	5-6	(3 905)	(6 304)	(2 161)
Résultat opérationnel non courant		3 994	(10 762)	2 909
Résultat opérationnel		34 159	65 063	81 189
Résultat financier	25	(23 074)	(21 258)	(22 489)
Résultat avant impôt		11 085	43 805	58 700
Impôts sur les bénéfices	27	(13 832)	(18 015)	(20 825)
Résultat après impôt		(2 747)	25 790	37 875
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	(1 719)	(2 001)	(1 805)
Résultat net total		(4 466)	23 789	36 070
Dont part du Groupe		(8 485)	14 259	28 670
Dont part des minoritaires		4 019	9 530	7 400
Résultat net par action part du Groupe		(0,197)	0,33086	0,66524
Dividende distribué part action		-	-	-
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action		43 097 418	43 097 418	43 097 418

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ (VALEURS NETTES)

ACTIF NET EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2008	2007	2006
Immobilisations incorporelles	4	11 684	9 599	8 884
Écarts d'acquisition	5	414 114	407 747	404 301
Immobilisations corporelles	6	413 161	414 801	420 005
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7	5 665	7 670	7 473
Autres actifs financiers non courants	8	4 161	4 014	33 611
Impôts différés actifs	27	855	1 988	2 280
Autres actifs non courants	9	9 980	4 987	618
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		859 620	850 806	877 172
Stocks et en-cours	10	4 052	7 840	8 072
Clients et autres débiteurs	11	25 432	36 633	39 371
Créances d'impôt sur les bénéfices		8 516	8 099	5 038
Instruments financiers dérivés		333	2 973	545
Autres actifs courants	12	13 576	15 234	15 050
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	68 972	128 824	105 186
TOTAL ACTIFS COURANTS		120 881	199 604	173 261
Actifs destinés à être cédés	30	-	572	12 799
TOTAL ACTIF		980 501	1 050 982	1 063 232

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2008	2007	2006
Capital social	14	86 195	86 195	86 195
Actions propres	14	(79)	(169)	(169)
Primes liées au capital		9 411	9 411	9 411
Réserves consolidées	14	208 977	194 241	147 260
Réserves de conversion		1 339	(627)	(151)
Résultat de l'exercice		(8 485)	14 259	28 670
CAPITAUX PROPRES GROUPE		297 358	303 310	271 216
INTÉRÊTS MINORITAIRES	14	29 200	30 459	32 336
TOTAL CAPITAUX PROPRES		326 558	333 768	303 552
Dettes financières non courantes	17	116 979	431 292	503 045
Engagements envers le personnel	15	6 670	6 035	4 185
Autres provisions non courantes	16	15 058	19 136	13 592
Impôts différés passifs	27	34 491	32 673	32 719
Autres passifs non courants	18	12 247	9 737	10 339
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		185 445	498 872	563 880
Dettes financières courantes	17	304 810	50 686	45 934
Provisions courantes	16	2 549	1 945	1 138
Fournisseurs et autres créditeurs	19	118 671	99 261	91 089
Dettes d'impôt courant	20	40 925	63 461	51 714
Autres passifs courants	18	1 544	2 990	4 088
TOTAL PASSIFS COURANTS		468 497	218 341	193 963
Passifs destinés à être cédés	30	-	-	1 837
TOTAL PASSIF		980 501	1 050 982	1 063 232

(Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2008, au 31 octobre 2007 et au 31 octobre 2006 : 43 097 418)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE FLUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Résultat net total	(4 466)	23 789	36 071
Ajustements :			
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1 720	2 001	1 805
Élimination de la charge (produit) d'impôt	13 832	18 015	20 804
Élimination des amortissements, dépréciations et provisions	45 562	54 969	47 349
Élimination des profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	3 192	(573)	-
Élimination des résultats de cessions d'actifs	(8 055)	4 126	(4 659)
Élimination des charges (produits) d'intérêt nettes	27 116	26 900	24 369
Élimination des produits de dividendes	(14)	(14)	(14)
Incidence de la variation du BFR	10 802	17 876	9 910
Intérêts versés	(28 582)	(28 999)	(25 522)
Impôts payés	(17 904)	(16 148)	(27 665)
Flux de trésorerie d'exploitation des activités en cours de cession	-	-	(1 816)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	43 202	101 942	80 629
Acquisitions de titres de participations nettes de trésorerie acquise	(6 530)	(8 410)	(8 601)
Cessions de sociétés consolidées nettes de trésorerie cédée	1 818	9 643	1 766
Incidence des autres variations de périmètre	165	694	1
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 109)	(1 428)	(1 032)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 374)	(41 002)	(41 062)
Acquisition d'actifs financiers	470	(1 012)	1 318
Prêts et avances consentis	(1 115)	(968)	(629)
Cession d'immobilisations incorporelles	6 950	192	-
Cession d'immobilisations corporelles	7 000	339	5 418
Cession d'actifs financiers	-	35 988	68
Remboursements reçus sur prêts	983	667	348
Intérêts encaissés	1 463	2 088	1 144
Dividendes reçus	14	14	14

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Variation nette des placements court terme	3	238	(158)
Flux de trésorerie d'investissement des activités en cours de cession	-	9	(246)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(38 260)	(2 948)	(41 649)
Augmentation de capital souscrite par les intérêts minoritaires	-	-	329
Émission d'emprunts	93	540	6 565
Remboursement d'emprunts	(58 129)	(67 333)	(47 929)
Dividendes payés aux minoritaires	(9 748)	(8 319)	(9 736)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(67 784)	(75 112)	(50 770)
Incidence de la variation des taux de change	2 889	29	(521)
Variation de la trésorerie	(59 953)	23 911	(12 311)
Trésorerie d'ouverture	128 712	104 801	117 113
Trésorerie de clôture	68 759	128 712	104 801

Les commentaires sur tableau de flux sont en note 26.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CAPITAL	ACTIONS PROPRES	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSERVES DE CONVERSION GROUPE	CAPITAUX PROPRES GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 octobre 2005	86 195	(169)	9 411	145 143	(23)	240 557	33 642	274 200
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(9 851)	(9 851)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	1 941	-	1 941	48	1 989
Engagement de rachat d'intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	(2 680)	(2 680)
Autres variations	-	-	-	175	(128)	47	3 777	3 824
Résultat de l'exercice 2006	-	-	-	28 670	-	28 670	7 400	36 071
Capitaux propres au 31 octobre 2006	86 195	(169)	9 411	175 930	(151)	271 216	32 336	303 552
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(8 060)	(8 060)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	9 081	-	9 081	216	9 297
Autres variations	-	-	-	9 230	(476)	8 754	(3 564)	5 190
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	14 259	-	14 259	9 531	23 790
Capitaux propres au 31 octobre 2007	86 195	(169)	9 411	208 500	(627)	303 310	30 459	333 768
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(9 749)	(9 749)
Autres variations	-	90	-	477	1 966	2 533	4 471	7 004
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	(8 485)	-	(8 485)	4 019	(4 466)
Capitaux propres au 31 octobre 2008	86 195	(79)	9 411	200 492	1 339	297 358	29 200	326 558

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans les notes aux états financiers ci-après, les termes « Groupe Partouche », « le Groupe », définissent l'ensemble du Groupe et ses filiales consolidées.

Groupe Partouche SA définit la société mère du Groupe Partouche.

Groupe Partouche est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les

sociétés commerciales en France, et en particulier du Code du commerce. Elle a son siège au 141 bis rue de Saussure à Paris 17^e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris depuis mars 1995.

Groupe Partouche SA, la société et ses filiales, sont organisées autour des métiers des casinos de jeux et des activités de loisirs associées (hôtellerie, restauration, spectacles...). Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire de Groupe Partouche SA le 28 janvier 2009.

Conformément à la législation française, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 seront soumis à l'approbation des actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 6 avril 2009.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2008, le périmètre de consolidation du Groupe a connu les évolutions suivantes :

► Au cours du premier semestre de l'exercice 2008, Groupe Partouche a poursuivi le développement de sa filiale Partouche Interactive en procédant notamment à l'acquisition de la société de paris sportifs Atlas Sport & Games Ltd (renommée Partouche Betting) et en portant sa participation à 58,86 % dans la société Partouche Images (anciennement Newscreens). Au terme des opérations réalisées sur le pôle Interactive au cours de l'exercice, la participation du groupe est passée de 80 % en octobre 2007 à 78 % en octobre 2008 ;

► Groupe Partouche a procédé en mars 2008 à l'ouverture d'un quatrième casino en Belgique à Dinant et en juillet 2008 à la création du casino de Tabarka en Tunisie dont l'ouverture a eu lieu fin décembre 2008.

Par ailleurs, l'interdiction de fumer dans les casinos a pris effet au 1^{er} janvier 2008, avec des effets immédiats sur l'activité dans ces établissements.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

RÉFÉRENTIEL

Les comptes consolidés de Groupe Partouche sont établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Les informations financières ont été établies sur toutes les périodes présentées en application des mêmes règles de reconnaissance, d'évaluation et de comptabilisation.

Normes et interprétations IFRS/IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee)

Le groupe a adopté au 1^{er} novembre 2007 les normes suivantes :

- Amendement de la norme IAS 1 relative à l'information sur la gestion du capital ;
- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

La norme IFRS 7 précise les nouvelles informations à fournir sur les instruments financiers. Il s'agit d'informations quantitatives et qualitatives sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. IFRS 7 se substitue aux informations devant être fournies en application d'IAS 32 « Instruments financiers, information à fournir et présentation ». Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement de la norme IAS 1, Groupe Partouche SA a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Ces informations sont présentées au chapitre 4.

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations publiées par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire pour la préparation des états financiers consolidés au 31 octobre 2008.

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels »
 - Cette norme, qui remplace la norme IAS 14 impose de retenir l'approche de la direction pour présenter les segments opérationnels. L'application de cette norme est en cours d'analyse, elle n'aura pas d'incidence financière sur le Groupe mais pourrait modifier les informations publiées dans les états financiers futurs (norme applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2009, soit le 01/11/2009 pour le Groupe).
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation client »
 - Cette norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, l'impact de son adoption par le Groupe est en cours d'analyse.
- IFRIC 11 « Transactions de parts de groupe et d'actions rachetées par la société émettrice ».
- IFRIC 14 « IAS 19 : Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».
- IAS 1 (version révisée en 09/2007) « Présentation des états financiers ».
- Amendement de la norme IAS 23 « Coût d'emprunt ».
- Amendement de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur les actions relatif aux conditions d'acquisition des droits en annulations ».

PRINCIPES D'ÉLABORATION, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont inscrits, sur la base de leur juste valeur, à savoir :

- ▶ les instruments financiers dérivés ;
- ▶ les actifs financiers disponibles à la vente.

Groupe Partouche clôture ses comptes au 31 octobre. Les filiales qui ne clôturent pas au 31 octobre établissent des états financiers intermédiaires à cette date.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du groupe à compter de la date de leur acquisition, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Groupe Partouche, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation ;
- la détermination des impôts différés et le niveau de reconnaissance des actifs impôts différés actifs selon les principes décrits ci-dessous. La direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe ;
- la détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge liée est dépendante des hypothèses utilisées dans le calcul actuariel de la provision ;
- l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode est appliquée aux sociétés SA du casino de Grasse et SC du casino de Grasse.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe Partouche exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3.

MÉTHODE DE CONVERSION

1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en Euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique « écarts de conversion » inscrite dans les capitaux propres. Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

2. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat.

3. Principaux cours de conversion

Les principaux taux de change appliqués hors zone Euro sont les suivants :

DEVICES / EURO	TAUX CLÔTURE 31/10/2008	TAUX MOYEN 31/10/2008	TAUX CLÔTURE 31/10/2007	TAUX MOYEN 31/10/2007	TAUX CLÔTURE 31/10/2006	TAUX MOYEN 31/10/2006
USD Dollar US	1,2757	1,46437	1,4447	1,344310	1,2696	1,2352
CHF Franc suisse	1,4686	1,58568	1,6762	1,632800	1,5887	1,5650
MAD Dirham marocain	NA	NA	NA	NA	11,067	11,006
TND Dinar tunisien	1,745806	1,8032	1,7784	1,73156	1,6871	1,6508
EGP Livre égyptienne	7,12836	7,95598	7,968	7,65717	7,2714	7,1095
GBP Livre sterling	0,78690	0,7595	0,6973	0,67765	NA	NA

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, elles constituent des éléments d'actifs dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur et font l'objet de tests de dépréciation périodiques.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée probable d'utilisation et dépréciées en cas d'indication de perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les droits acquis d'exploitation de licences, de clientèles et les droits aux baux.

1. Détermination des écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le Groupe. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan consolidé pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables. Sont incluses dans le coût d'acquisition des titres toutes les dépenses représentant des coûts externes directement liés à l'acquisition.

Dans l'activité casinotière, les opérations de croissance externe donnent lieu à l'apparition d'écarts d'acquisition positifs, car les casinos acquis ont habituellement une activité dans le seul domaine des jeux traditionnels. C'est en tenant compte de la rentabilité future notamment liée à la probabilité d'obtention des machines à sous que l'écart d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actifs, se justifie.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

2. Évaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiée. Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué à l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou au groupe d'UGT qui représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Le groupe entre dans le champ d'application du paragraphe 135 de la norme IAS 36.

3. Tests de perte de valeurs des écarts d'acquisition

3.1 Modalités d'identification des UGT

Les écarts d'acquisitions sont testés au niveau du regroupement d'actifs pertinent (UGT ou groupe d'UGT), déterminé conformément aux prescriptions de l'IAS 36.

L'analyse menée par le groupe a conduit à retenir alternativement :

- soit une UGT, dans le cas où la filiale concernée présente une autonomie et une indépendance économique et financière (exemple : société exploitant un casino) ;
- soit un « groupe d'UGT » : les groupes d'UGT correspondent généralement à plusieurs filiales ayant un fort lien de dépendance économique (exemple : un casino + une SCI immobilière qui détient les murs du casino).

Le regroupement des sociétés en « groupes d'unités génératrices de trésorerie » (afin de respecter la cohérence économique des sites d'exploitation) a notamment permis de constituer 17 groupes d'unités génératrices de trésorerie qui comprennent dans la majorité des cas un casino, évalué selon la méthodologie décrite au 3.3.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

3.2 Fréquence des tests

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des écarts d'acquisitions, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. A défaut, les tests de pertes de valeurs sur écarts d'acquisition sont réalisés au minimum annuellement.

3.3 Méthodologie des tests de valeur des écarts d'acquisitions

Les tests opérés portent sur tous les écarts d'acquisitions comptabilisés, les casinos représentant près de 90 % des écarts d'acquisitions.

Les tests au niveau du Groupe reposent, d'une part :

- pour tous les établissements casinotiers, sur la comparaison à la date du test de la valeur comptable des actifs incorporels de l'UGT (incluant l'écart d'acquisition) et la juste valeur de cette UGT déterminée par référence à un multiple du produit brut des jeux, principal indicateur de performance de l'activité casinotière. Par référence aux dernières transactions significatives enregistrées par le secteur, le coefficient utilisé est de 2. En outre, le Groupe conforte les résultats ainsi obtenus par la réalisation de tests basés sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie sur un horizon de trois ans ;
- pour les autres sociétés, sur la comparaison, à la date du test, de la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT avec sa valeur recouvrable évaluée par référence soit aux flux de trésoreries futures soit aux transactions comparables récentes, selon les secteurs. En ce qui concerne le pôle Interactive, ce secteur est considéré comme une activité en démarrage pour laquelle l'écart d'acquisition reste fondamentalement rattaché aux perspectives futures de libéralisation du secteur des jeux sur Internet.

En cas de pertes de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Dépréciations des actifs non courants » du résultat opérationnel non courant. Une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Évaluation

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs jusqu'à leur date de mise en service sont comptabilisés en charge financière dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations sont évaluées à chaque arrêté selon le modèle du coût amorti : au coût moins les amortissements et toutes dépréciations.

Le Groupe possède de l'immobilier de placement pour lequel il a maintenu la méthode du coût.

Les immobilisations en cours correspondent aux actifs immobilisés pour lesquels la période d'acquisition ou de production n'est pas encore achevée et donc que le rendement initial attendu n'est pas atteint.

2. Méthode et durée d'amortissement

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements sont pratiqués en fonction de l'utilisation attendue des actifs.

Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

▪ Constructions - structures	20 à 50 ans
▪ Constructions - fluides	15 à 20 ans
▪ Constructions - aménagements	8 à 15 ans
▪ Installations générales, agencements	5 à 10 ans
▪ Autres immobilisations	3 à 7 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au sein des « autres produits et charges opérationnelles courants », ou en « autres produits et charges opérationnelles non courants », suivant les principes décrits précédemment.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Dans cette rubrique sont présentées les participations dans des entreprises associées, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût. Ainsi, la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et actifs financiers disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque clôture.

1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme ou s'il a été désigné comme tel par la direction. Les instruments dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture. Tous les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction, ou que leur réalisation est attendue dans les douze mois suivant la clôture.

2. Actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

3. Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, qui sont classés sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants ».

4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants à moins que la direction n'entende vendre ces actifs dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels la société détient moins de 20 % des actions en circulation ou des droits de vote de l'entité émettrice, et qui ne sont ni contrôlés, ni sous influence notable de la société, sont classifiés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés sous l'intitulé « Autres actifs financiers non courants » dans les actifs non courants. Les instruments cotés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées directement en capitaux propres. Les instruments non cotés sont comptabilisés comme suit :

- ▶ si la juste valeur des instruments non cotés est déterminable par des techniques d'évaluation appropriées à la nature du titre, ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres ;
- ▶ si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les instruments sont évalués au coût.

Les gains ou pertes constatés sur les ventes de titres de participation sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Toute dépréciation représentant une perte de valeur autre que temporaire est enregistrée sur la période pendant laquelle survient cette perte de valeur. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe des éléments probants démontrant la perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût des stocks vendus est déterminé selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés à chaque clôture pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.

Les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de clôture applicables à la période de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont reconnus que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

En application d'IAS 12 paragraphe 39, le Groupe n'a pas constaté d'impôt différé passif relatif à la différence entre la valeur comptable des participations mises en équivalence et leurs bases fiscales.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que l'ensemble des placements de trésorerie immédiatement disponibles.

Ces placements se font sur des supports monétaires de type Sicav ou fonds communs de placement dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours boursiers, et sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur, et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie présente dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires courants qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSIION

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le groupe, et que la vente soit hautement probable. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat comprenant le résultat net après impôt jusqu'à la date de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte de chaque flux du tableau des flux de trésorerie consolidés.

COMPTABILISATION DES OPTIONS DE RACHAT SUR LES MINORITAIRES

Conformément aux normes IFRS, les options de rachats de minoritaires sont comptabilisés au passif du bilan en instruments financiers dérivés courants dans le poste « Dettes financières courantes ». Au 31 octobre 2007, ce poste enregistrait pour 2 680 K€ l'option de rachat par le groupe des minoritaires de la société Newscreens. L'option d'achat a été levée au cours du 1^{er} semestre de l'exercice clos en 2008.

A la clôture du présent exercice, aucun put n'est comptabilisé.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nettes des primes et frais d'émission connexes. Par la suite ces emprunts sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur du remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Aucun coût financier n'est incorporé aux coûts des actifs.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les dettes financières sont classées en passifs courants sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat de dispositions légales ou réglementaires ou de toute jurisprudence, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez ces tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante.

Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et des risques fiscaux, la direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier ainsi que sur les jurisprudences connues.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ;
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

Le Groupe utilise des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques sur les flux financiers liés à des emprunts à taux variable.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le

plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de la clôture. La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles communément utilisés.

Dans le cas de la couverture de la charge d'intérêt futur, la dette financière couverte reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres au sein des « Réserves consolidées ».

La variation de la valeur de la partie inefficace des instruments de couverture est enregistrée en résultat financier.

AVANTAGES AU PERSONNEL

1. Plans de retraite

Le Groupe a mis en place différents plans de retraite à cotisations ou à prestations définies.

La provision comptabilisée au bilan au titre des plans à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du plan, ajustée des profits ou pertes actuariels non comptabilisés, et diminuée du coût des services passés non comptabilisés. La provision relative aux plans à prestations définies est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des plans à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements futurs sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, correspondant à la devise, et au calendrier estimé de versement des prestations.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des compagnies d'assurances privées ou publiques sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les obligations du Groupe se limitent aux contributions versées. Les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont différées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avance aboutira à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

2. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La quasi-totalité des salariés du Groupe est couverte par des plans de prestations d'assurance maladie et d'assurance vie financés par les pouvoirs publics. Par conséquent, le Groupe n'a pas d'engagement significatif à l'égard de ses employés en termes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites et, en conséquence, aucune provision n'est constituée à ce titre.

3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18 comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- produit net des jeux ;
- prestations de services.

Le chiffre d'affaires est constitué au moment où la prestation a lieu pour le produit net des jeux, ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de location, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

1. Produit net des jeux

Il correspond au produit brut des jeux duquel sont déduits les prélèvements des jeux correspondant, conformément au plan comptable casinotier. Le produit net des jeux est connu et comptabilisé au moment de la réalisation de la prestation.

2. Prestations de services

Le chiffre d'affaires lié aux opérations de prestations de services comprend les produits liés aux activités de restauration, d'hébergement et de spectacle couvrant l'offre globale de services de loisirs offerts à la clientèle des établissements du Groupe en complément de l'offre de jeux.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de locations référencés au niveau de l'ensemble du Groupe sont en très grande partie des contrats de location simple en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats. Seuls les contrats de crédit bail immobiliers significatifs sont retraités. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif, du bien loué, et

au passif, d'une dette financière. Ces actifs sont amortis conformément au plan défini par le Groupe sur les immobilisations concernées.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat, deux soldes intermédiaires au sein du « résultat opérationnel » : le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel non courant.

1. Résultat Opérationnel Courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe dans la mesure où ces éléments sont récurrents, usuels ou habituels du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels liés aux activités du Groupe. Cet indicateur utilisé par le groupe permet de présenter un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

2. Résultat Opérationnel Non Courant (RONC)

Le résultat opérationnel non courant comprend tous les événements non récurrents et inhabituels du cycle d'exploitation : il comprend donc les dépréciations des actifs immobilisés (Impairment), le résultat net de cession de participations consolidées, le résultat net de cession d'élément d'actif et les autres produits et les autres charges opérationnels divers non courants non liés au cycle d'exploitation habituel.

INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle de premier niveau est établie en fonction de l'analyse des principaux secteurs d'activités du Groupe. Le Groupe considère que ces sociétés d'exploitation tant casinotières qu'hôtelières ont une activité unique concourant à l'offre d'un service global à destination de ces clients. En effet, de nombreuses contraintes sont attachées à l'exploitation des casinos qui sont, selon la réglementation des jeux, des établissements comportant trois activités distinctes : le jeu, le spectacle et la restauration, réunis sous une direction unique. Les cahiers des charges à respecter incluent donc des prestations annexes indissociables de l'activité principale qu'est le jeu. Par ailleurs, les appels d'offres des communes incluent de plus en plus souvent l'obligation d'assurer une prestation hôtelière. En conséquence, le Groupe n'utilisant pas d'autre indicateur opérationnel pour gérer ses activités, la communication est limitée à une ventilation du chiffre d'affaires par activité et par zone géographique.

Les segments déterminés par le Groupe consistent en un regroupement par société sur la base d'une activité commune comme suit :

- Secteur casinotier ;
- Secteur hôtelier ;
- Secteurs autres activités.

L'information sectorielle de second niveau repose sur un découpage par grandes régions géographiques des zones sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe :

- France ;
- Europe hors France ;
- Reste du monde.

Préparation IFRS 8

Concernant la future application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, à compter du 1^{er} semestre 2010, le Groupe est actuellement en phase d'analyse sur les impacts de cette norme sur la présentation des états financiers en liaison avec l'organisation du reporting interne du Groupe.

PARTICULARITÉS DANS LES RÈGLES COMPTABLES

1. Le plan comptable des casinos (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.

Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les condi-

tions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrits, en fonction de leur échéance programmée, soit dans le poste « Autres passifs courants », soit dans le poste « Autres passifs non courants » du bilan consolidé.

2. Le Groupe Partouche procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice. Cette provision est comptabilisée dans le poste « Provisions courantes » du bilan consolidé. La provision pour jackpot est calculée à la date de clôture à partir du montant du jackpot affiché de toutes les machines qui disposent d'un système progressif, duquel sont soustraites les mises de démarrage ainsi que les économies de prélèvements estimées qui découleront du paiement des jackpots.

3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des « casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques », les casinos du Groupe Partouche ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » du bilan consolidé.

NOTE 3. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de Groupe Partouche, établis au 31 octobre 2008, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est fournie dans la note 32.

Le tableau ci-dessous résume le nombre d'entités consolidées par intégration globale, proportionnelle, et par mise en équivalence.

NOMBRE DE SOCIÉTÉS	2008			2007			2006		
	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER
Sociétés intégrées globalement	101	13	11	103	11	10	106	11	4
Sociétés intégrées proportionnellement	2	-	-	2	-	-	2	-	-
Sociétés mises en équivalence	4	-	1	5	-	1	5	-	1
TOTAL	107	13	12	110	11	11	113	11	5

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice sont les suivantes :

ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	ÉCART D'ACQUISITION (NOTE 5)	PRIX D'ACQUISITION	CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL CONSOLIDÉ	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
CASINO TABARKA	I G	-	222	-	(7)	(7)
CASINO DINANT	I G	-	650	2 378	(1 163)	(1 189)
PARTOUCHE BETTING	I G	1 323	1 700	(267)	(1 715)	(2 005)
GPT MOYENS CASINOS	I G	-	-	42	-	-
PARTOUCHE IMAGE (ex NEWSSCREEN) (*)	IG	-	-	-	-	-

(*) Au 31 octobre 2007, Partouche Images (ex Newscreens) était mise en équivalence.

IG : Méthode Intégration Globale

VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT ET DE CONTRÔLE

SOCIÉTÉS	CONTRÔLE 2008	INTÉRÊT 2008	CONTRÔLE 2007	INTÉRÊT 2007	CONTRÔLE 2006	INTÉRÊT 2006
PÔLE PARTOUCHE INTERACTIVE						
CASKNO	70	54,60	70	56	70	69,93
QUARISMA	80,13	62,50	80,13	64,11	80,13	67,31
PARTOUCHE PRODUCTION (ex SOGIMAGE)	75,43	58,84	75,43	60,35	75,43	63,37
PARTOUCHE TECHNOLOGIE (ex QUE DES JEUX)	100	78,00	100	80	100	84
PARTOUCHE GAMMON	85	66,30	85	68	85	72,25
PARTOUCHE IMAGE (ex NEWSSCREEN)	75,46	58,86	46,18	36,94	46,18	38,79
FAIRPLAYERS	20	15,60	20	16	20	16,8
PARTOUCHE INTERACTIVE	78	78,00	80	80	84	84
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR	100	78,00	100	80	NI	NI
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDING	100	78,00	100	80	NI	NI
WORLD SERIES OF BACKGAMMON	85	66,30	85	68	NI	NI
AUTRES VARIATIONS						
CASINO LA SEYNE-SUR-MER	97,65	97,65	97,65	97,64	87,91	87,88
FORGES THERMAL	58,75	58,75	58,76	58,76	58,76	58,76
GRAND CASINO DE LYON	100	97,00	100	96,50	100	94
AGON COUTAINVILLE	89,41	89,41	89,36	89,36	89,36	89,36
CASINO DE SLUIS NV	60	59,94	40	39,96	40	39,96
CHM	93,87	86,76	93,67	86,56	93,67	86,56
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	97	97	96,50	96,50	94	94

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à quatre TUP (transmission universelle du patrimoine) dont trois effectives au 1^{er} novembre 2007, les sociétés concernées sont : Holding Sonocar, Holding European Gaming Company, Groupe de Divonne et Thermes de Vittel.

NOTE 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	CONCESSIONS, BREVETS, MARQUES	FONDS COMMERCIAL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2006	1 575	13 139	4 484	19 198
Amortissements cumulés au 31 octobre 2006	(950)	(5 792)	(3 572)	(10 314)
Valeur nette au 31 octobre 2006	625	7 347	912	8 884
Acquisitions	402		1 134	1 536
Cessions	(10)	(24)	(310)	(344)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Écart de conversion	(10)		(22)	(32)
Virements et mises au rebut	(169)	(46)	77	(138)
Dotations / Reprises aux amortissements	53	(150)	(211)	(308)
Valeur brute au 31 octobre 2007	1 788	13 070	5 363	20 221
Amortissements cumulés au 31 octobre 2007	(896)	(5 942)	(3 782)	(10 622)
Valeur nette au 31 octobre 2007	892	7 127	1 581	9 599
Acquisitions	1 102	-	2 007	3 109
Cessions	-	(54)	(125)	(179)
Entrée de périmètre	451	-	54	506
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Écart de conversion	(75)	-	(7)	(82)
Virements et mises au rebut	382		(143)	238
Dotations / Reprises aux amortissements	(859)	(157)	(491)	(1 507)
Valeur brute au 31 octobre 2008	3 649	13 016	7 149	23 814
Amortissements cumulés au 31 octobre 2008	(1 756)	(6 100)	(4 273)	(12 130)
Valeur nette au 31 octobre 2008	1 893	6 916	2 875	11 684

NOTE 5. ÉCARTS D'ACQUISITION

VENTILATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Casinos	355 366	359 265	358 060
Hôtels	9 024	8 441	5 543
Autres	49 724	40 041	40 698
TOTAL	414 114	407 747	404 301

DÉTAIL DES VARIATIONS

VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2006	404 301
Augmentations	10 417
Diminutions	(279)
Dépréciation (Impairments) (*)	(6 251)
Écarts de conversion	(441)
VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2007	407 747
Augmentations	9 883
Partouche Betting	1 323
Partouche Images (ex Newscreens) (1)	5 202
Partouche Interactive	2 757
Hôtel International de Lyon	583
Casino de Sluis NV	19
Diminutions	(742)
Entités du pôle Partouche Interactive	(742)
Dépréciation (Impairments) (*)	(3 905)
Casino d'Andernos	(960)
Casino d'Arcachon	(2 379)
Casino de Saint-Honoré	(567)
Écarts de conversion	1 131
VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2008	414 114

(1) Dont 2 776 K€ positionnés en « Participations dans les sociétés mises en équivalence » en octobre 2007.

(*) Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne « Dépréciation des actifs non courants » dans l'agrégat « Résultat opérationnel non courant ».

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les tests effectués sur les écarts d'acquisition du Groupe au 31 octobre 2008 ont entraîné la comptabilisation de dépréciations complémentaires pour un montant total de 3 905 K€ tels que détaillés dans le tableau précédent.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2006	31 995	457 716	160 941	101 377	752 030
Amortissements cumulés au 31 octobre 2006	(3 719)	(147 756)	(114 212)	(66 224)	(331 911)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2006	-	(6)	-	(107)	(114)
Valeur nette au 31 octobre 2006	28 276	309 954	46 729	35 046	420 005
Acquisitions	244	13 925	18 742	10 859	43 770
Cessions	(10)	(1 937)	(5 198)	(4 698)	(11 843)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	(98)	(1 060)	(660)	(299)	(2 117)
Virements et mises au rebut	(62)	11 033	(5 942)	(6 528)	(1 499)
Dotations / Reprises aux amortissements	(538)	(22 932)	(7 555)	(2 437)	(33 462)
Dépréciations de l'exercice (Impairments)	-	(3)	-	(50)	(53)
Valeur brute au 31 octobre 2007	32 069	479 677	167 883	100 712	780 341
Amortissements cumulés au 31 octobre 2007	(4 257)	(170 688)	(121 767)	(68 661)	(365 373)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2007	-	(9)	-	(157)	(167)
Valeur nette au 31 octobre 2007	27 812	308 980	46 116	31 893	414 801
Acquisitions	6 354	11 582	21 584	8 016	47 536
Cessions	(126)	(6 021)	(7 512)	(3 261)	(16 920)
Entrée de périmètre	-	-	-	54	54
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	78	1 320	1 513	204	3 115
Virements et mises au rebut	63	4 919	(616)	(4 161)	204
Dotations / Reprises aux amortissements	(527)	(19 582)	(11 110)	(4 579)	(35 798)
Dépréciations de l'exercice (Impairments)	-	9	-	157	167
Valeur brute au 31 octobre 2008	38 438	491 478	182 852	101 564	814 332
Amortissements cumulés au 31 octobre 2008	(4 784)	(190 270)	(132 877)	(73 240)	(401 171)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2008	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2008	33 654	301 208	49 975	28 323	413 161

(*) Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne « Dépréciation des actifs non courants » dans l'agrégat « Résultat opérationnel non courant ».

IMMOBILISATIONS EN COURS

Le poste « Autres immobilisations corporelles » intègre des immobilisations corporelles en cours en valeurs nettes pour 3 740 K€ à la clôture de l'exercice et concernent principalement des travaux répartis principalement sur les entités suivantes : Partouche Immobilier pour 2 011 K€, Groupe Partouche SA pour 736 K€, le Pavillon de la Rotonde du Casino du Casino du Vert à Lyon pour 216 K€.

NOTE 7. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans des entreprises associées et les pourcentages de participation sont détaillés dans la note relative au périmètre. Les informations financières concernant les sociétés mises en équivalence du Groupe sont présentées de façon synthétique ci-dessous :

Soldes relatifs aux participations dans les sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2006	2007	QUOTE-PART RÉSULTAT	ÉCART DE CONVERSION	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2008
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7 473	7 670	884	(46)	(2 843)	5 665
Provision pour quote-part de situations nettes négatives (*)	(4 938)	(7 201)	(2 604)	-	-	(9 805)
Total	2 535	469	(1 720)	(46)	(2 843)	(4 140)
Dont écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence	3 509	3 370	-	-	(2 776)	594

(*) L'évolution du poste est indiquée en note 16.

Bilan relatif aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Total actifs	164 020	157 668	152 854
Total dettes	182 691	169 161	157 169
TOTAL ACTIF NET	(18 671)	(11 493)	(4 315)

Compte de résultat relatif aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Total chiffre d'affaires	40 281	38 223	37 473
Total résultat net	(11 817)	(12 169)	(5 296)

Détail des titres de participation des sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	% DE DÉTENTION 2008	ACTIFS NETS 2008	RÉSULTAT NET 2008	ACTIFS NETS 2007	RÉSULTAT NET 2007	ACTIFS NETS 2006	RÉSULTAT NET 2006
Casino International of Madrid	17,63 %	(1 474)	(222)	(1 097)	(441)	(738)	(287)
Palais de la Méditerranée (Nice)	25 %	(17 746)	(6 815)	(10 896)	(5 319)	(5 580)	6 960
Fairplayers	15,60 %	10	2	7	(2)	10	8
Société Française d'Invest. Hôtel et Casino	25 %	21 746	(1 491)	18 223	(1 567)	15 168	(8 687)
Hôtel du Palais de la Méditerranée	25 %	(21 206)	(3 290)	(17 900)	(4 011)	(14 176)	(4 601)
Partouche Images (ex New-Screens) (*)	Passage en IG	-	-	170	(831)	1 001	(651)
TOTAL		(18 671)	(11 817)	(11 493)	(12 169)	(4 315)	(5 296)

(*) Passage de Mise en équivalence à Intégration globale au cours de l'exercice. Cf. variation périmètre note 3.

NOTE 8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Titres de participations non consolidés	1 501	1 452	26 271
Autres actifs financiers	2 660	2 562	2 338
Actifs destinés à être cédés	-	-	5 001
Autres actifs financiers non courants	4 161	4 014	33 611

Titres de participation non consolidés

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	VALEUR BRUTE 2008	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE 2008	VALEUR NETTE 2007	VALEUR NETTE 2006
Sociétés non consolidées détenues à plus de 50 %	307	(276)	31	92	68
Sociétés non consolidées détenues de 20 à 50 %	170	(142)	27	24	13
Sociétés non consolidées détenues à moins de 20 %	1 551	(108)	1 443	1 336	26 190
TOTAL	2 027	526	1 501	1 452	26 271

Échéances des autres actifs financiers non courants

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Titres immobilisés non courants	43	-	43	-
Prêts au personnel	139	-	139	-
Prêts, cautionnements et autres créances	2 584	-	1 020	1 564
Créances rattachées à des participations	351	-	351	-
MONTANT BRUT	3 117	-	1 553	1 564
Provision	(457)	-	(457)	-
MONTANT NET	2 660	-	1 096	1 564

NOTE 9. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Créances sur l'État ⁽¹⁾	4 620	4 606	497
Autres créances non courantes ⁽²⁾	5 360	381	121
Autres actifs non courants	9 980	4 987	618

(1) Le poste créances sur l'État enregistre pour 3,9 M€ une créance sur l'État du cinéma de Vichy correspondant au soutien financier de l'État à l'industrie cinématographique. La créance est effective, le montant total attribué est ventilé selon l'échéancier suivant :

	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Ventilation créance cinéma Vichy	-	400	3 521

(2) Le poste autres créances non courantes enregistre pour 3 M€ la créance relative à la cession de St-Julien à la société DB Conseils et pour 2 M€ la créance sur La Tête dans les Nuages (TDN). Au 31 octobre 2008, le Groupe a reclassé en créances non courantes la part à plus d'un an de la créance sur cession des titres du pôle SFC à TDN (cf. note 11).

	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Créance DB Conseils	-	-	2966
Créances TDN	-	2 000	-

NOTE 10. STOCKS ET EN-COURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Stocks – Solides	822	620	631
Stocks – Liquides	2 072	2 071	2 133
Stocks – Autres achats consommés	325	490	460
Stocks – En cours de production	54	316	324
Stocks – Stocks de marchandises	995	4 400	4 549
MONTANT BRUT	4 269	7 898	8 096
Provision	(217)	(58)	(25)
MONTANT NET	4 052	7 840	8 072

NOTE 11. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Clients	18 019	21 169	21 474
Provisions sur clients	(8 547)	(10 942)	(12 885)
Autres débiteurs	28 596	38 518	44 664
Provisions sur autres débiteurs	(12 636)	(12 112)	(13 882)
Total clients et autres débiteurs	25 432	36 633	39 371

DÉTAIL DES AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Fournisseurs - avances et acomptes	490	1 225	640
Créances sur personnel - avances et acomptes	134	385	604
Créances sur organismes sociaux	595	827	694
Créances fiscales - hors impôt sur les bénéfices	5 103	9 160	7 650
Comptes courants - actif	3 671	7 028	5 192
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	2 043	-	-
Créances sur cessions de titres	2 400	5 388	11 642
Autres créances	11 748	11 043	15 338
Produits à recevoir divers	2 412	3 463	2 904
Total des autres débiteurs	28 596	38 518	44 664

Au 31 octobre 2008, les créances courantes sur cessions de titres correspondent pour leur totalité à une créance de 2 400 K€ représentant le solde courant à recevoir sur la cession du pôle SFC (total de la créance 4,4 M€) (cf. note 9).

Les créances sur cessions d'immobilisations corporelles correspondent pour la totalité au solde à recevoir relatif à la cession des murs du casino de Saxon.

Le poste « Autres créances » enregistre notamment pour 6,8 M€ vis-à-vis d'un tiers n'ayant pas livré un titre foncier

acquis contractuellement et pour lequel une procédure est en cours. Cette créance est provisionnée intégralement.

Le poste « Provision sur autres débiteurs » comprend également à hauteur de 2,7 M€ la provision comptabilisée par Compagnie européenne de casinos sur l'intégralité du compte courant Budapest.

NOTE 12. AUTRES ACTIFS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2006	2007	AUGMENTATION	DIMINUTION	2008
Intérêts courus / Créances et prêts	10	25	-	-	25
Prêts au personnel	129	231	357	(424)	164
Prêts, cautionnements	979	739	105	(117)	727
Créances sur l'État	5 193	5 723	311	(1 994)	4 040
Charges constatées d'avance	8 746	8 522	105	-	8 627
TOTAL VALEUR BRUTE	15 057	15 240	878	(2 535)	13 583
Provision / Dépréciation	(7)	(7)	-	-	(7)
VALEUR NETTE	15 050	15 234	877	(2 535)	13 576

NOTE 13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Actifs financiers de gestion de trésorerie immédiatement négociables	7 493	28 775	24 611
Disponibilités	61 479	100 049	80 575
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	68 972	128 824	105 186

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Sicav de trésorerie	1 234	28 551	24 356
Fonds communs de placement	6 265	210	248
Intérêts courus / Sicav & FCP	7	23	7
Provision pour dépréciation	(13)	(9)	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	7 493	28 775	24 611

DÉTAIL DES DISPONIBILITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Banques	51 857	91 113	69 124
Caisses	9 554	8 808	11 097
Intérêts à recevoir	68	128	354
Disponibilités	61 479	100 049	80 575

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

CAPITAL – ACTIONS EN CIRCULATION

CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Valeur du capital	86 194 836 €	86 194 836 €	86 194 836 €
Actions émises entièrement libérées	43 097 418	43 097 418	43 097 418
Valeur nominale	2 €	2 €	2 €

Le capital est entièrement libéré au 31 octobre 2008. L'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

ACTIONS PROPRES

EN EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Actions propres au coût historique	168 767	168 767	168 767
Provision	(90 186)	-	-
Total actions propres	78 581	168 767	168 767
Nombre d'actions propres détenues	19 166	19 166	19 166

L'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le directoire, en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation s'est traduite par l'achat de 19 166 titres représentant 0,04 % du capital total de Groupe Partouche SA, pour un montant total de 168 767 €.

Au 31 octobre 2008, Groupe Partouche SA a comptabilisé une provision sur actions propres à hauteur de 90 K€, la valeur boursière étant inférieure à la valeur d'achat.

CAPITAUX PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Écart de réévaluation	(42 663)	(42 663)	(42 663)
Autres réserves et report à nouveau	214 005	197 034	156 034
Réserve légale	8 620	8 620	8 620
Réserves de consolidation	15 364	17 599	20 699
Autres réserves Groupe	13 651	13 651	4 570
Réserves consolidées	208 977	194 241	147 260

INTÉRÊTS MINORITAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Réserves hors Groupe	24 440	21 918	25 472
Réserves de conversion hors Groupe	741	(989)	(536)
Résultat hors Groupe	4 019	9 531	7 400
Intérêts minoritaires	29 200	30 459	32 336

NOTE 15. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société.

Les provisions sont calculées en tenant compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite (65 ans), de mortalité selon le sexe, du départ volontaire du salarié à la retraite, et sur la base des hypothèses suivantes :

	2008	2007	2006
Taux d'actualisation	4,4 %	4,4 %	4 %
Taux de revalorisation des salaires	1,5 %	2 %	2 %
Taux de provision charges sociales	42 %	42 %	42 %

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Provision début d'exercice	6 035	4 185	2 633
Charge nette de l'exercice	1 020	1 902	2 255
Utilisation	(299)	(23)	(592)
Variation de périmètre	(8)	(29)	(112)
Provision non courante	6 670	6 035	4 185
Provision courante (*)	78	-	-
Total engagements envers le personnel	6 748	6 035	4 185

(*) La part de provision courante est incluse dans le poste « Autres provisions courantes ».

NOTE 16. AUTRES PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

PROVISIONS NON COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2006	2007	DOTATIONS	REPRISES NON UTILISÉES	REPRISES UTILISÉES	ÉCART DE CONVERSION	RECLAS.	SOCIÉTÉS SORTIES	2008
Provisions pour litiges	2 143	2 234	673	-	(960)	9	(31)	-	1 925
Provisions pour risque fiscal (*)	2 318	6 409	20	-	(4 943)	-	55	-	1 542
Provisions sur situation nette des sociétés mi- sées en équivalence (**)	4 938	7 201	-	-	-	-	2 604	-	9 805
Autres provisions non courantes	4 193	3 292	1 045	(48)	(789)	89	(1 803)	-	1 786
TOTAL	13 592	19 136	1 738	(48)	(6 692)	99	825	-	15 058

(*) La variation du poste « provision pour risque fiscal » est due à la reprise de provision comptabilisée sur Groupe Partouche SA suite au dénouement du contrôle fiscal.

(**) Le détail des sociétés mises en équivalence est donné en note 7.

PROVISIONS COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2006	2007	DOTATION	REPRISE NON UTILISÉE	REPRISE UTILISÉE	RECLASSEMENT	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2008
Provisions pour jackpot	638	587	529	-	(419)	-	-	698
Autres provisions courantes (*)	501	1 357	1 158	(1)	(789)	99	27	1 851
TOTAL	1 138	1 945	1 687	(1)	(1 208)	99	27	2 549

(*) Le poste « Autres provisions courantes » inclut la part à moins d'un an de la provision pour engagements envers le personnel pour 78 K€.

NOTE 17. DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES

VENTILATION DES EMPRUNTS ET DETTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	PART COURANTE 2008	PART NON COURANTE 2008	TOTAL 2008	PART COURANTE 2007	PART NON COURANTE 2007	TOTAL 2007	PART COURANTE 2006	PART NON COURANTE 2006	TOTAL 2006
Emprunts bancaires	300 490	7 935	308 425	43 298	319 138	362 436	40 112	380 690	420 802
Intérêts courus / Emprunts	42		42	47	-	47	56	-	56
Crédit bail retraité	1 008	709	1 717	923	1 665	2 588	856	2 534	3 390
Comptes bancaires créditeurs	184		184	65	-	65	81	-	81
Autres emprunts et dettes		100 285	100 285	4	100 431	100 435	2 990	104 444	107 434
Participation des salariés	677	6 554	7 231	1 750	8 627	10 377	1 777	9 124	10 901
Dépôt et cautionnement	1	533	534	64	467	531	62	567	629
Dettes sur titres de participation		963	963	-	963	963	-	963	963
Valorisation couverture de taux	2 407		2 407	1 856	-	1 856			
Rachat de minoritaires				2 680	-	2 680	-	4 723	4 723
Total	304 809	116 979	421 788	50 686	431 292	481 978	45 934	503 045	548 979

VARIATION DU POSTE EMPRUNTS BANCAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2006	2007	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATION	DIMINUTION	2008
Emprunts bancaires	420 802	362 436			54 011	308 425

Dans le poste « Emprunts bancaires », un crédit syndiqué constitue l'essentiel de la dette du Groupe et présente les principales caractéristiques suivantes :

- ▶ **Montant du crédit à l'origine** : 431 000 000 Euros ;
- ▶ **Capital restant dû à la clôture** : 298 083 000 Euros ;
- ▶ **Durée restante** : 4 ans ;
- ▶ **Taux** : variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque sur le ratio :

Endettement financier net consolidé / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.

A compter du 31/10/2008, la marge applicable est de 2,25 % ;

► **Garanties :**

Le crédit syndiqué est assorti d'engagements et de contraintes de respect de ratios (ci-après « covenants ») dont le non-respect entraîne l'exigibilité anticipée du prêt. Il s'agit :

- d'une part, du respect des ratios suivants établis en anciennes normes comptables :

- Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers devait être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2008 et devra être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2009 ;
- Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / Service de la dette devait être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2008 et devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2009 ;
- Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devait être inférieur à 2,5 au 31/10/2008 et devra être inférieur à 2,5 au 31/10/2009.

- et d'autre part, une limitation des investissements annuels nets des cessions à 37 M€ jusqu'à l'échéance du crédit en 2012.

La baisse de la profitabilité du Groupe sur l'exercice 2008 n'aurait pas permis le respect de ces ratios. C'est la raison pour laquelle, et en accord avec le pool bancaire, un avenant au contrat de prêt a modifié les ratios applicables à l'exercice clos le 31 octobre 2008 pour les remplacer de la façon suivante :

- Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers doit être supérieur ou égal à 2,75 ;
- Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / Service de la dette n'est pas appliqué ;
- Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées doit être inférieur à 4,6.

En conséquence, ces ratios ainsi modifiés et valables exclusivement pour l'arrêté comptable du 31/10/2008 sont respectés.

Les investissements annuels nets des cessions pour l'exercice 2008 atteignent 39,7 M€, en dépassement de la limite autorisée de 37 M€.

Par ailleurs, l'avenant au contrat de prêt introduit également un nouveau plafonnement des investissements bruts pour l'exercice 2009 et le limite à 20 millions d'Euros tant qu'un flux de cession d'un montant minimum de 80 millions d'Euros n'aura pas été constaté.

Cet avenant a également autorisé un endettement supplémentaire sous forme de découvert de 10 millions d'Euros, passant ainsi à 15 millions d'Euros contre 5 millions d'Euros précédemment.

La baisse de la profitabilité du Groupe en 2008 et celle attendue sur 2009, ne permet plus dans l'avenir de respecter les covenants initialement attachés au contrat de crédit syndiqué et toujours applicables jusqu'en novembre 2012, terme du crédit.

La restructuration de la dette actuellement à l'étude s'impose au Groupe. Cette restructuration est rendue plus complexe par la crise financière actuelle.

Compte tenu de ces éléments, et en application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 29/10/2008, un reclassement de la dette bancaire totale en passif courant a été opéré au 31/10/2008.

Compte tenu de ces éléments et de l'appréciation du risque de liquidité (cf. § 4.1.1), il a été procédé au reclassement en dette courante de l'intégralité du crédit syndiqué.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche de 100 M€ envers Groupe Partouche SA selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003 et l'avenant du 30 septembre 2005.

ANALYSE PAR TAUX D'INTÉRÊTS DES EMPRUNTS BANCAIRES À LA CLÔTURE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2008	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2008	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2007	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2007	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2006	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2006
Endettement financier à taux fixe	215	100 215	1 194	297 694	3 044	204 044
Endettement financier à taux variable	308 210	208 210	361 242	64 742	417 758	216 758
Endettement financier à la clôture	308 425	308 425	362 436	362 436	420 802	420 802
Taux d'intérêt moyen - fixe -	4,32 %	5,67 %	4,62 %	4,48 %	5,21 %	5,15 %
Taux d'intérêt moyen - variable -	6,73 %	6,71 %	5,42 %	5,45 %	5,02 %	4,99 %
Taux d'intérêt moyen pondéré à la clôture	6,72 %	6,38 %	5,41 %	4,66 %	5,02 %	5,07 %

A la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente plus de 99 % du total des emprunts. En conséquence, une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place. La couverture totale du crédit syndiqué, soit un swap annu-

lable souscrit pour se protéger à la hausse avec un taux de 3,75 %, s'élève à 100 M€ au 31 octobre 2008 et était active à cette date. Le taux de ce swap passera de 3,75 % à 4,25 % au 31 juillet 2009.

ENDETTEMENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Emprunts auprès des établissements de crédit	310 142	365 024	424 192
Intérêts courus	42	47	56
Emprunts et dettes financières divers	109 013	112 306	119 927
Dettes financières économiques ⁽¹⁾	419 197	477 377	544 175
Instruments financiers actif	333	2 973	545
Instruments financiers passif	(2 407)	(1 856)	-
Instruments financiers de couverture ⁽²⁾	(2 074)	1 117	545
Trésorerie	68 972	128 824	105 186
Concours bancaires	(184)	(65)	(81)
Trésorerie nette ⁽³⁾	68 788	128 759	105 105
Option des minoritaires ⁽⁴⁾	0	2 680	4 723
Dettes financières nettes (1-2-3+4)	352 483	350 181	443 248

ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIÈRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	TOTAL	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts bancaires	308 425	300 490	7 250	685
Intérêts courus / Emprunts	42	42		
Financement en crédit-bail	1 717	1 008	709	
Autres emprunts et dettes	100 285	0	5	100 280
Participations des salariés	7 231	677	6 307	247
Dépôts et cautionnements	534	1	181	352
Dettes sur titres de participation	963	0	963	
Total	419 197	302 218	15 415	101 564

Il n'existe pas de dettes financières en devise.

NOTE 18. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations	589	953	1 700
Dettes fiscales	1 571	5	174
Autres dettes	744	651	326
Produits constatés d'avance - part non courante	9 344	8 128	8 140
Total autres passifs non courants	12 247	9 737	10 339
Produits constatés d'avance - part courante	1 544	2 990	4 088
Total autres passifs courants	1 544	2 990	4 088

NOTE 19. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Clients, avances & acomptes reçus	3 594	3 224	2 969
Dettes fournisseurs	32 615	22 054	18 750
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	7 781	6 959	6 021
Personnel	5 717	6 196	5 927
Participation des salariés	5 081	6 991	7 808
Organismes sociaux	9 327	8 480	9 003
Congés payés	18 436	18 696	16 817
Prélèvements à employer	2 861	2 739	2 701
Comptes courants passifs & associés	5 429	2 550	1 400
État TVA	2 711	2 996	2 355
État charges à payer	11 607	10 873	10 272
Divers	13 511	7 503	7 066
TOTAL	118 671	99 261	91 089

NOTE 20. DETTES D'IMPÔTS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
État - Prélèvements jeux	38 809	55 114	48 754
État - Impôt sur les bénéfices	2 116	8 347	2 960
TOTAL	40 925	63 461	51 714

NOTE 21. INFORMATIONS SECTORIELLES**INFORMATIONS PAR SECTEUR DE 1^{ER} NIVEAU : PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS**

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	%	2007	%	2006	%
Casinos	430 915	89,5 %	455 283	89,1 %	458 472	89,6 %
Hôtels	39 840	8,3 %	40 261	7,9 %	39 061	7,6 %
Autres	10 923	2,3 %	15 354	3,0 %	14 142	2,8 %
TOTAL	481 678	100,0 %	510 898	100,0 %	511 675	100,0 %

INFORMATIONS PAR SECTEUR DE 2^E NIVEAU : PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	%	2007	%	2006	%
France	422 343	87,7 %	454 022	88,9 %	456 185	89,2 %
Europe (hors France)	57 259	11,9 %	54 792	10,7 %	52 485	10,3 %
Hors Europe	2 076	0,4 %	2 084	0,4 %	3 005	0,6 %
TOTAL	481 678	100,0 %	510 898	100,0 %	511 675	100,0 %

NOTE 22. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Achats matières	51 352	49 099	48 933
Redevances de crédit bail mobilier	242	239	138
Locations immobilières	10 334	9 812	9 683
Locations mobilières	6 940	5 197	4 683
Entretien & maintenance	10 709	10 916	10 516
Primes d'assurance	1 872	2 207	2 042
Personnel extérieur	3 012	2 865	1 964
Honoraires	15 614	15 769	14 580
Publicité	28 744	28 010	25 347
Missions & réceptions	3 869	2 957	2 461
Frais de poste & télécommunications	3 489	2 666	2 570
Services bancaires	3 644	3 618	3 658
Charges de sous-traitance	11 988	11 046	11 552
Divers	2 516	1 691	2 410
TOTAL	154 324	146 091	140 538

NOTE 23. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Salaires	151 314	146 186	144 283
Charges sociales	55 365	54 296	55 704
Participation des salariés	4 564	6 439	7 651
TOTAL	211 243	206 921	207 638

EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
France	5 458	5 537	5 528
Étranger	628	547	554
TOTAL	6 086	6 084	6 082

2 696 personnes sont affectées au secteur des jeux.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Cadres	963	875	810
Agents de maîtrise	294	321	372
Employés	4 628	4 696	4 686
Ouvriers	200	192	214
TOTAL	6 086	6 084	6 082

NOTE 24. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS**AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS**

EN MILLIERS D'EUROS 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Résultat net de cession des éléments d'actifs	(434)	(632)	(769)
Variations des provisions d'actifs courants	(1 109)	(1 009)	(2 613)
Variations des provisions passif	(261)	(4 597)	540
Charges et produits opérationnels divers courants	(7 762)	(4 165)	(7 576)
Autres produits & charges opérationnels courants	(9 566)	(10 403)	(10 418)

Au titre de 2008 le poste « Charges et produits opérationnels divers courants » intègre notamment :

Charges spécifiques aux cahiers des charges	(12 183)
Dégrèvement d'impôts – Abattements manifestation artistique de qualité	1 395
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	1 590

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Résultat net de cession des éléments d'actifs	6 852	650	(4 972)
Charges et produits opérationnels divers	1 464	(2 343)	-
Autres produits & charges opérationnels non courants	8 316	(1 692)	(4 972)

NOTE 25. RÉSULTAT FINANCIER

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Coût de l'endettement	(28 579)	(29 003)	(25 526)
Coût de la couverture de taux	(236)	1 148	(971)
Produit des placements	3 320	3 740	2 806
Coût de l'endettement financier	(25 495)	(24 115)	(23 691)
Gains de change	3 024	3 181	2 409
Perte de change	(960)	(1 674)	(959)
Autres	510	1 189	(1 426)
Dotations & reprises financières	(153)	161	1 178
Autres produits et charges financiers	2 421	2 857	1 202
RÉSULTAT FINANCIER	(23 074)	(21 258)	(22 489)

Le coût de l'endettement s'est réduit au cours de l'exercice 2008 de près de 500 K€ ; l'effet positif induit par le remboursement en capital de la dette a été atténué par la majoration de la marge appliquée au crédit syndiqué. La couverture de taux qui a joué favorablement au long de l'exercice, a toutefois généré une écriture de valorisation au 31/10/2008 pénalisante compte tenu du renversement de tendance enregistré en fin d'exercice sur le marché des taux d'intérêts. Les produits de placement ont diminué, en corrélation avec l'évolution de la trésorerie du Groupe.

NOTE 26. COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE FLUX

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles sont en nette réduction, passant de 101,9 M€ en 2007 à 43,2 M€ en 2008, sous l'influence de deux facteurs principaux :

- ▶ la baisse de la rentabilité opérationnelle courante ayant touché le groupe ;
- ▶ la réduction de la ressource générée par l'évolution du besoin en fonds de roulement : l'évolution attachée à l'exercice 2008, soit une ressource nette de 10,8 M€ (contre 17,9 M€ en 2007), est la résultante de diverses évolutions de postes dont les principales sont les suivantes :
 - réduction du poste Clients de -1,1 M€,
 - réduction du poste Créances de -8,6 M€, dont remboursement de créances sur l'État (TVA et restitution d'IS) pour 6,1 M€,
 - augmentation du poste Fournisseurs pour 10,3 M€,
 - réduction du poste Autres créditeurs de -10,0 M€, dont réduction de la dette fiscale liée aux prélèvements sur produit brut des jeux de -17,2 M€.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Après une très faible utilisation de trésorerie en 2007, liée à la cession pour 36 M€ des titres SFCMC, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sont revenus

à un niveau voisin de 2006, et représentent un emploi de trésorerie de 38,3 M€. Le flux d'acquisition de sociétés est essentiellement attaché au pôle Partouche Interactive. Le flux d'acquisition d'immobilisations incorporelles de 3,1 M€ concerne Partouche Interactive Gibraltar pour 1,9 M€. Le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles qui atteint 46,4 M€ contre 41,0 M€ en 2007, concerne Partouche Immobilier à hauteur de 11,2 M€, qui a enregistré la fin de la construction du casino de Boulogne-sur-Mer et acheté pour 6,2 M€ des terrains destinés à accueillir les futurs Casinos de La Ciotat et La Grande Motte. Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent également d'autres investissements éclatés sur l'ensemble du Groupe, dont 15,8 M€ attachés aux machines à sous. Le flux de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles de 13,9 M€ est relatif aux Thermes de Vittel pour

4,6 M€ et au droit au bail du casino de Cassis (établissement ne faisant pas partie du groupe Partouche) pour 6,9 M€.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont représenté une utilisation de trésorerie de 67,8 M€ contre 75,1 M€ en 2007. Ils intègrent les remboursements d'emprunts pour 58,1 M€, dont 54,0 M€ au titre du crédit syndiqué, et des dividendes versés dans des filiales à des minoritaires pour 9,7 M€.

Le cumul de ces flux se traduit sur l'exercice par une consommation de trésorerie de 60,0 M€.

NOTE 27. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Résultat avant impôt	11 085	45 710	58 700
Charge d'impôt courant sur les bénéfices	10 931	18 580	21 366
Variation des impôts différés	2 901	(565)	(541)
Charge totale d'impôt	13 832	18 015	20 825
Taux effectif d'imposition	124,78 %	39,41 %	35,48 %

RATIONALISATION DU TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION – PREUVE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	70 541	151 315	156 796
Total des traitements de consolidation	(59 456)	(105 605)	(98 096)
Résultat taxable au taux courant	11 085	45 710	58 700
Taux courant d'imposition France	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Impôts au taux courant (théorique)	(3 695)	(15 237)	(19 567)
Différences temporaires	(770)	44	1 006
Différences permanentes	24 860	30 487	32 057
Incidences des opérations de consolidation	(22 519)	(39 434)	(34 622)
Déficits créés sur l'exercice des sociétés	(23 373)	(18 755)	(20 699)

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Incidence de l'intégration fiscale	14 858	15 285	16 641
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	(4 121)	2 891	2 039
Utilisation de reports déficitaires non constatés	648	1 732	825
Crédit impôt et autres	280	(437)	1 284
Autres éliminations	-	5 409	211
Charge d'impôt du Groupe	(13 832)	(18 015)	(20 825)
Résultat consolidé avant impôts	11 085	45 710	58 700
Taux apparent d'imposition du Groupe	124,78 %	39,41 %	35,48 %

En France, Groupe Partouche a constitué deux pôles d'intégration fiscale dont les sociétés mères sont :

- ▶ Groupe Partouche SA (Groupe Partouche, Azur Bandol, Baratem, C.D.T.H, Cannes Balnéaire, Casino d'Evau-les-Bains, Casino de Bourbon Lancy, Casino de Contrexéville, Casino de Gréoux-les-Bains, Casino de la Grande-Motte, Casino de Palavas, Casino de St-Cast-le-Guildo, Casino de Salies-de-Béarn, Casino de St-Amand, Casino de St-Nectaire, Casino du Touquet – Les Quatre Saisons, Casino le Lion Blanc, Casino municipal d'Aix Thermal, Casino municipal de Royat, Compagnie européenne de casinos, Développement Baie de Kernic, Eden Beach Casino, Grand casino de Bandol, Grand Casino de Beaulieu, Grands Hôtels du Parc, Hôtel Cosmos, Jean Metz, Ludica, Numa, Plombinoise de Casino, SACBM, Sathel, SEK, Société du Casino d'Arcachon, So-

necar, Sté de brasserie et casino Les Flots Bleus, Thermes de Contrexéville, Villa du Havre, Holding Garden Pinède, Aquabella, Lydia Investissement, Sci des Thermes, Thermpark, Centre de balnéothérapie d'Aix-en-Provence, Casino de Pornichet, Casino de Pornic, Casino d'Andernos, SCI Leriche Rostagne, Casino Val André, Sinoca, Grand Casino du Havre, Grand Casino de la Trinité, Casino de Saint-Honoré, SA Somarg, STTH Divonne, Société du Grand Casino D'Annemasse, SCI de l'Arve, SCHL, Hôtel International de Lyon et Grand Casino de Lyon, Café Carmen, Partouche, Casino de Cabourg, SCI Vittel et Contrexeville, Partouche Immobilier ;

- ▶ Casino de Vichy et cinéma du Casino de Vichy.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Impôts différés actif	855	1 988	2 280
Impôts différés passif	(34 491)	(32 673)	(32 719)
Impôts différés nets	(33 636)	(30 685)	(30 439)

NOTE 28. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS

Obligations contractuelles et engagements commerciaux au 31 octobre 2008 :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2007	2006
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Dettes à long terme (dettes bancaires assorties de garanties)	308 040	300 546	6 809	685	360 314	416 146
Obligations en matière de location-financement (autres que crédit bail)	1 015	629	386	-	1 296	1 806
Contrats de location simple (baux, contrats location mobilière)	65 807	8 133	24 371	33 303	60 796	69 552
Autres engagements (nantissements ou hypothèques)	1 406	-	1 406	-	1 406	1 406
Autres obligations (avals et cautions)	7 086	7 086	-	-	5 803	6 770
Traites et effets émis	235	235	-	-	45	9
Garantie de passif	-	-	-	-	5 481	5 481
Autres engagements financiers	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	34 753	6 411	12 541	15 801	34 785	33 670
TOTAL	418 342	323 040	45 513	49 789	469 926	550 035

ENGAGEMENTS REÇUS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Avals & cautions	529	544	1 116
Garantie de passif	17 731	17 731	17 731
Autres engagements	-	2 680	2 680
TOTAL	18 260	20 955	21 527

La présentation des engagements hors bilan faite ci-dessus n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

NOTE 29. PARTIES LIÉES**RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2008, le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et de surveillance de Groupe Partouche SA s'établit à 1 514 609 €, et les jetons de présence perçus par les membres du conseil de surveillance s'élèvent à 66 000 €. Ces éléments de rémunérations constituent uniquement des avantages à court terme.

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**Prestations avec la Financière Partouche SA**

Groupe Partouche SA loue à Financière Partouche SA les locaux de son siège social. Le loyer, charges et taxes incluses, a été de 241 777 € pour l'exercice 2007-2008.

Groupe Partouche SA bénéficie d'une avance d'actionnaire de 100 M€ de Financière Partouche SA. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 6 mois plus 2 %, soit, au titre de l'exercice 2007-2008, une charge d'intérêts financiers nette de couverture de 6 200 866 €.

Groupe Partouche a un compte courant créditeur avec la Financière Partouche de 4 190 010 € au 31 octobre 2008 et un intérêt de 50 €.

Prestations avec la société Shal & Co

La société Shal & Co, que contrôle et préside M. Hubert Benhamou, apporte son concours dans la gestion des activités du Groupe Partouche pour certains de ses casinos. La rémunération perçue à ce titre pour l'exercice 2007-2008 a été de 562 400 €.

Prestations avec la société Ispar Holding SA

Ispar Holding SA est une société contrôlée et présidée par M. Isidore Partouche, qui apporte une prestation d'assistance et de conseil aux casinos suisses.

Autres

Les autres opérations intervenues au cours de l'exercice 2007-2008 avec des parties liées dans le cadre du cours normal des activités ne sont pas jugées significatives pour le Groupe et ont été réalisées à des conditions de marché.

NOTE 30. ACTIVITÉS EN COURS DE CESSIION

Pour rappel, à la fin de l'exercice 2007, Groupe Partouche avait signé un protocole pour la cession des murs et fonds des Thermes de Vittel. Ce protocole avait conduit le Groupe à considérer à la clôture du précédent exercice les actifs concernés comme destinés à être cédés au bilan consolidé. Au titre de l'exercice 2008, aucun actif n'est destiné à être vendu.

BILAN ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Actifs non courants	NA	572	11 992
Actifs courants	NA	-	807
Total actifs destinés à être cédés	NA	572	12 799
BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Capitaux propres	NA	-	122
Passifs non courants	NA	-	(33)
Passifs courants	NA	-	(1 926)
Total passifs destinés à être cédés	NA	-	(1 837)

DÉTAIL ACTIFS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2007	2006
Immobilisations incorporelles	NA	⁽¹⁾ 39	27
Immobilisations corporelles	NA	⁽²⁾ 533	8 373
Autres actifs non courants	NA	-	3 592
Actifs non courants	NA	572	11 992

(1) Concerne la cession du fond de commerce Thermes de Vittel.

(2) Concerne la cession des murs SCI Foncière Vittel et Contrexéville.

NOTE 31. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ ET OPÉRATIONS EN COURS

Aucun élément majeur n'est intervenu dans la période postérieure à la clôture des comptes consolidés qui pourraient avoir une incidence significative dans les comptes.

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA Groupe Partouche :

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2006	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
------------------------	------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	--------------------------

SA GROUPE PARTOUCHE	France				Mère
---------------------	--------	--	--	--	------

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

CASINOS					
SA CASINO DE SAINT-AMAND	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA CASINO DU GRAND CAFÉ	France	61,90	61,90	61,90	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA FORGES THERMAL	France	58,75	58,76	58,76	IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA JEAN METZ	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,05	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	France	99,53	99,53	99,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	91,68	91,68	91,68	IG
CASINO DE CONTREXÉVILLE	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA NUMA	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE LYON	France	97,00	96,50	94,00	IG
SA LCL FRANCE & CIE (CASINO CARLTON)	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA ECK	Belgique	99,90	99,90	99,90	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	84,91	84,91	84,91	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	98,90	98,90	98,90	IG
SA SATHÉL	France	99,86	99,86	99,86	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	99,86	99,86	99,86	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2006	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA CASINO LE LION BLANC	France	99,86	99,86	99,86	IG
SA EDEN BEACH CASINO	France	99,65	99,65	99,65	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,41	99,41	99,41	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,39	99,39	99,39	IG
SA CASINO DE PALAVAS	France	99,87	99,87	99,87	IG
CASINO DE PORNICHET	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE PORNIC	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO D'ANDERNOS	France	99,78	99,78	99,78	IG
CASINO D'ARCACHON	France	98,65	98,65	98,65	IG
CASINO DE SALIES DE BÉARN	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA GRANDE MOTTE	France	99,98	99,98	99,98	IG
CASINO DE GRÉOUX	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT-NECTAIRE	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO D'ÉVAUX-LES-BAINS	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT-HONORÉ	France	97,22	97,22	97,22	IG
CASINO DE PLOMBIÈRES	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO D'OOSTENDE	Belgique	99,98	99,98	65,60	IG
CASINO DE CHAUDFONTAINE	Belgique	99,99	99,99	65,60	IG
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	France	89,70	89,70	89,70	IG
CASINO DE AGON COUTAINVILLE	France	89,41	89,36	89,36	IG
CASINO DE HYÈRES	France	99,90	99,90	99,90	IG
CASINO DE VAL ANDRÉ	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE PLOUESCAT	France	97,00	97,00	97,00	IG
CASINO DE BANDOL	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO LAC MEYRIN	Suisse	39,98	39,98	39,98	IG
SA LYDIA	France	97,60	97,60	97,30	IG
CASINO DU HAVRE	France	100,00	100,00	100,00	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2006	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
CASINO DE LA TRINITÉ	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE DIVONNE	France	98,69	98,69	98,69	IG
CASINO D'ANNEMASSE	France	99,88	99,88	99,88	IG
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE CRANS MONTANA	Suisse	57,00	57,00	57,00	IG
CASINO DE LA TREMBLADE	France	69,76	69,76	69,76	IG
CASINO DE DINANT (*)	Belgique	100,00	-	-	IG
CASINO TABARKA (*)	Tunisie	84,90	-	-	IG
HÔTELS					
SA ELYSÉE PALACE HÔTEL	France	91,55	91,55	91,55	IG
SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	97,00	96,50	94,00	IG
SNC GARDEN BEACH HÔTEL	France	99,65	99,65	99,65	IG
SARL AQUABELLA	France	99,79	99,79	99,79	IG
HÔTEL 3.14	France	99,99	99,99	99,99	IG
GRANDS HÔTELS DU PARC	France	100,00	100,00	100,00	IG
HÔTEL COSMOS	France	100,00	100,00	100,00	IG
HÔTEL EHC CHARBONNIÈRE	France	99,86	99,86	99,86	IG
SARL SINOCA	France	100,00	100,00	100,00	IG
AUTRES					
SA CANNES BALNÉAIRE PALM BEACH	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA CHM	France	86,76	86,56	86,56	IG
SA BARATEM	France	99,25	99,25	99,25	IG
SA HOLDING GARDEN PINÈDE	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	99,99	IG
ELYSÉE PALACE EXPANSION	France	91,55	91,55	91,55	IG
ELYSÉE PALACE SA	France	91,53	91,53	91,53	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2006	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	France	97,00	97,00	97,00	IG
SCI LES THERMES	France	99,99	99,99	99,99	IG
SARL THERM'PARK	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Belgique	99,90	99,90	99,90	IG
SA SIKB	Belgique	99,90	99,90	99,90	IG
SPRL CASKNO	Belgique	54,60	56,00	69,93	IG
SARL SEK	France	99,86	99,86	99,86	IG
SCI EDEN BEACH CASINO	France	99,86	99,86	99,86	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	99,88	99,88	99,88	IG
CAFÉ CARMEN	France	99,95	99,95	99,95	IG
CBAP CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE	France	99,99	99,99	99,99	IG
VILLA DU HAVRE	France	100,00	100,00	100,00	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL VITTEL ^(T)	France	-	100,00	100,00	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL CONTREX	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREX	France	100,00	100,00	100,00	IG
EUROPÉENNE DE CASINO HOLDING	France	100,00	100,00	100,00	IG
BELCASINOS	Belgique	100,00	100,00	65,61	IG
SA CHAUDFONTAINE LOISIRS	Belgique	99,98	99,98	65,60	IG
SCI GAFA	France	89,80	89,80	89,80	IG
SCI AZUR BANDOL	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO VIRGINIAN DE RENO	État-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
SCI MIAMI	France	99,78	99,78	99,78	IG
SCI LES MOUETTES	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI LES JARRES	France	100,00	100,00	100,00	IG
HOLDING SONECAR ^(T)	France	-	100,00	100,00	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2006	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
HOLDING LUDICA	France	100,00	100,00	100,00	IG
GIE EUROP GESTION COMPANY	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI LERICHE ROSTAGNE	France	100,00	100,00	100,00	IG
HOLDING EUROPÉENNE GAMING CIE ^(T)	France	-	100,00	100,00	IG
SCI JMB	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA SEYNE-SUR-MER	France	97,65	97,64	87,88	IG
VZW	Belgique	100,00	100,00	65,61	IG
CIE CASINO HOLDING	Suisse	99,96	99,96	99,96	IG
VISTALEASING	Suisse	99,96	99,96	99,96	IG
SCI PARC DE POSAY	France	89,71	89,71	89,71	IG
SARL PARC DU CHÂTEAU	France	71,76	71,76	71,76	IG
CINÉMA ELYSÉE VICHY	France	88,01	88,01	88,01	IG
QUARISMA	France	62,50	64,11	67,31	IG
CASINO DE SAXON	Suisse	99,96	99,96	99,96	IG
CASINO SLUIS NV	Pays-Bas	59,94	39,96	39,96	IG
GROUPE DE DIVONNE ^(T)	France	-	100,00	100,00	IG
SCI DE L'ARVE	France	99,88	99,88	99,94	IG
SOMARG	France	99,90	99,90	99,90	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE	France	78,00	80,00	84,00	IG
PARTOUCHE TECHNOLOGIE	France	78,00	80,00	84,00	IG
PARTOUCHE PRODUCTION	France	58,84	60,35	63,37	IG
SCI LA TREMLADE	France	70,06	70,06	70,06	IG
PARTOUCHE IMMOBILIER	France	100,00	100,00	100,00	IG
PARTOUCHE SPECTACLES	France	100,00	100,00	NI	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDING	Gibraltar	78,00	80,00	NI	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR	Gibraltar	78,00	80,00	NI	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2006	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
WORLD SERIES OF BACKGAMON	Grande Bretagne	66,30	68,00	NI	IG
PARTOUCHE GAMMON	France	66,30	68,00	72,25	IG
KIOUSK	France	99,99	99,99	99,99	IG
GROUPEMENT DE MOYEN DES CASINOS (*)	France	100,00	-	-	IG
PARTOUCHE BETTING (*)	France	78,00	-	-	IG
PARTOUCHE IMAGE	France	58,86	36,94	38,79	IG 2008 - ME 2007

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

CASINOS					
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	France	25,00	25,00	25,00	ME
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	Egypte	17,63	17,63	17,63	ME
AUTRES					
STE FRANCAISE INVEST HOTEL	France	25,00	25,00	25,00	ME
SAS HÔTEL PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	France	25,00	25,00	25,00	ME
FAIR PLAYERS	France	15,60	16,00	16,80	ME

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

CASINOS					
SA CASINO DE GRASSE	France	49,73	49,73	49,73	IP
AUTRES					
SCI DU CASINO DE GRASSE	France	49,77	49,77	49,78	IP

(*) Sociétés entrantes.

(T) Transmission universelle de patrimoine 2008.

20.2.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 OCTOBRE 2008

BILAN ACTIF (VALEURS NETTES) EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2008	2007	2006
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	2.1 / 2.2			
Concessions, brevets, droit sim.		545	236	160
Fonds commercial		73 157	1 514	1 590
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		18	225	173
Immobilisations corporelles	2.1 / 2.2			
Terrains		145	145	145
Constructions		4 091	4 447	4 802
Installations techniques		158	55	-
Autres immobilisations corporelles		324	316	273
Immobilisations en cours		736	-	-
Avances et acomptes		0	20	-
Immobilisations financières				
Autres participations	2.3 / 2.4	555 708	613 889	622 169
Autres titres immobilisés	2.3	-	-	-
Prêts	2.5	68	39	19
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	155	141	136
Total actif immobilisé		635 106	621 027	629 466
ACTIF CIRCULANT				
Stock de marchandises		74		
Avances et acomptes sur commandes		6	23	20
Clients et comptes rattachés	2.5	55	1	11
Autres créances	2.4 / 2.5	286 039	270 203	277 827
Valeurs mobilières placement		857	27 044	22 979
Disponibilités		115	498	166
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	1 580	1 233	1 645
Total actif circulant		288 726	299 002	302 648
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plus. exerc.		2 935	3 684	4 433
Écart de conversion actif		127	267	120
TOTAL GÉNÉRAL		926 895	923 980	936 668

BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2008	2007	2006
Capital social ou individuel (dont versé : 86 195) ⁽¹⁾	2.13	86 195	86 195	86 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	54 285	54 285
Écarts de réévaluation ⁽²⁾		-	-	-
Réserve légale		8 619	8 619	8 619
Réserves réglementées ⁽³⁾		-	-	-
Autres réserves		14 423	14 423	14 423
Report à nouveau		210 099	186 141	144 601
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		22 085	23 958	41 541
Capitaux propres	2.12	395 706	373 621	349 663
Provisions pour risques	2.4	203	267	114
Provisions pour charges	2.4	407	5 341	1 185
Provisions pour risques et charges		611	5 608	1 299
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit ⁽⁵⁾	2.6	308 104	353 807	407 530
Emprunts et dettes financières divers	2.6	101 038	101 034	101 031
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	3 918	585	443
Dettes fiscales et sociales	2.6	1 815	2 375	1 916
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	223	41	41
Autres dettes	2.6	115 457	86 889	74 719
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	21	20	20
Total ⁽⁴⁾		530 575	544 751	585 700
Écarts de conversion passif		3		6
TOTAL GÉNÉRAL		926 895	923 980	936 668
<i>(1) Écart de réévaluation incorporé au capital</i>		294	294	294
<i>(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)</i>				
<i>Écart de réévaluation libre</i>				
<i>Réserve de réévaluation (1976)</i>				
<i>(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme</i>				
<i>(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an</i>		430 575	136 043	119 177
<i>(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP</i>		10 021	5 447	6 700

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2008	2007	2006
Ventes de marchandises		31	0	0
Production vendue services		14 780	14 842	11 443
Chiffre d'affaires net	2.14	14 812	14 842	11 443
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges ⁽⁷⁾		588	663	323
Autres produits		9	4	13
Total produits d'exploitation ⁽²⁾		15 409	15 508	11 779
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (et droits de douane)		105	0	0
Variation de stock (marchandises)		(74)	0	0
Autres achats et charges externes ^(6 bis)		11 325	10 547	5 674
Impôts, taxes et versements assimilés		478	544	425
Salaires et traitements		3 990	4 583	3 733
Charges sociales		1 552	1 744	1 581
Dotations aux amortissements et prov. / Immobilisations		1 520	1 428	1 405
Dotations aux provisions / Actif circulant		92	0	876
Autres charges		68	69	67
Total charges d'exploitation		19 056	18 915	13 761
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(3 647)	(3 406)	(1 982)
Bénéfice attribué ou perte transférée		29	18	30
Perte supportée ou bénéfice transféré		1	1	0
Produits financiers de participation ⁽⁵⁾	2.16	50 334	41 599	46 301
Produits des autres valeurs mobilières et créances ⁽⁵⁾		1	0	21
Autres intérêts et produits assimilés ⁽⁵⁾		19 610	11 201	7 982
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 106	114	13 558
Différences positives de change		4	0	0
Produits nets cession valeurs mobilières placement		692	1 358	701
Total produits financiers		73 747	54 272	68 564

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2008	2007	2006
Dotations financières amortissements, provisions		28 324	4 678	4 955
Intérêts et charges assimilés ⁽⁶⁾		35 697	37 159	28 595
Différences négatives de change		0	0	426
Total charges financières		64 021	41 837	33 975
RÉSULTAT FINANCIER		9 726	12 435	34 588
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		6 107	9 046	32 636
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		401	3 460	493
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 010	11 464	17 334
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 934	0	1 299
Total produits exceptionnels		6 345	14 924	19 126
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 943	52	2 549
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		282	11 172	22 352
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		0	4 156	778
Total charges exceptionnelles		5 225	15 380	25 679
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.17	1 120	(456)	(6 553)
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2.18	(14 858)	(15 368)	(15 458)
Total des produits		95 530	84 723	99 498
Total des charges		73 445	60 765	57 957
BÉNÉFICE OU PERTE		22 085	23 958	41 541
<i>(2) Dont produits de locations immobilières</i>		735	721	658
<i>(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs</i>		263	10	0
<i>(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieures</i>		1	1	123
<i>(5) Dont produits concernant les entreprises liées</i>		61 234	51 258	53 830
<i>(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées</i>		10 878	15 874	9 484
<i>(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général</i>		29	62	60
<i>(7) Dont transfert de charges</i>		588	567	118

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2008 dont le total est de 926 895 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 95 530 K€ et dégagant un résultat de 22 085 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008.

Cet exercice a été principalement marqué par l'événement suivant :

Deux transmissions universelles de patrimoine ont été opérées, avec les sociétés SA Groupe de Divonne et SARL Thermes de Vittel, placées toutes deux sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210A du Code général des impôts, et réalisées respectivement en date du 2 novembre 2007 et du 17 mars 2008.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Groupe Partouche sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- ▶ le règlement CRC 2002.10 ;
- ▶ le nouveau PCG 1999 adopté par le CRC le 29 avril 1999 (règlement n° 9903) ;
- ▶ la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 ;
- ▶ le décret 83-1020 du 29 novembre 1983.

Pour rappel, la société avait procédé, pour la clôture de ses comptes au 31 octobre 2005, à la décomposition de ses constructions en trois composants répartis sur la valeur nette comptable du bien au 31 octobre 2005 en fonction de la clé de répartition suivante :

- ▶ Structure : 51 %
- ▶ Fluides : 24 %
- ▶ Aménagements : 25 %

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de un an à quatre ans.

Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation opérée en 1994 avec effet rétroactif au 01/11/1993.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

CONSTRUCTIONS :	Linéaire	20 à 50 ans
INSTALLATIONS, MATÉRIEL :	Linéaire	3 à 8 ans
INSTALLATIONS, AGENCEMENTS :	Linéaire	5 à 10 ans
MATÉRIEL MANIFESTATION :	Linéaire	3 ans
MATÉRIEL DE TRANSPORT :	Linéaire	5 ans
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE :	Linéaire	2 à 5 ans

1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- ▶ du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...);
- ▶ d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité ;
- ▶ des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

Les titres apportés, lors de la transmission universelle du patrimoine de la SA Groupe de Divonne, ont été repris à leurs valeurs comptables.

1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Créances et dettes en monnaies étrangères

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. A la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en Euros précédemment comptabilisés sont constatées en « écarts de conversion actif ou passif ». Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque.

1.6 Trésorerie

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est supérieure à la valeur de négociation, à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir sont constituées par des frais relatifs à la renégociation de la dette opérée en septembre 2005.

Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

1.8 Dividendes

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.9 Provisions pour risques et charges

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

1.10 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2 – COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

2.1 Note sur les immobilisations incorporelles et corporelles

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	
		RÉÉVALUATION EN COURS D'EXERCICE	ACQUISITION, CRÉATION, VIRT POSTE À POSTE
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 351		72 243
Terrains	145		
Constructions sur sol propre	3 182		
Constructions sur sol d'autrui	2 239		
Installations générales agencements constructions	2 364		
Installations techniques matériel outillage indust.	66		157
Autres installations agencements aménagements	306		6
Matériel de transport	256		42
Matériel de bureau, informatique, mobilier	169		49
Immobilisations corporelles en cours	0		736
Avances et acomptes	20		0
Total immobilisations corporelles	8 747		991

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉGALE VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
	PAR VIREMENT DE POSTE/ POSTE	PAR CESSION OU MISE H.S		
Frais établissements, recherche et développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	225	-	75 368	-
Terrains	-	-	145	-
Constructions sur sol propre	-	-	3 182	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239	-
Installations générales agencements constructions	-	-	2 364	-
Installations techniques matériel outillage industriel	-	-	223	-
Autres installations agencements aménagements	-	-	313	-
Matériel de transport	-	-	298	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	218	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	736	-
Avances et acomptes	20	-	0	-
Total immobilisations corporelles	20	0	9 718	-

L'augmentation du poste « Immobilisations corporelles » provient, pour 71,1 M€, de la transmission universelle du patrimoine de la SA Groupe de Divonne réalisée sur l'exercice. Il correspond au mail technique qui ressort des opérations de fusion lorsque la SA Groupe de Divonne a absorbé la Société Financière du Domaine de Divonne (SFDD) sur l'exercice 2003/2004.

La société a procédé à la ventilation de ses constructions en trois composants distincts, comme indiqué précédemment, en application du règlement CRC 2002.10.

2.2 État des amortissements

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	DÉBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	DIMINUTION EXERCICE	FIN EXERCICE
Frais établissements, recherche				-
Autres immobilisations incorporelles	1 375	273		1 648
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 223	123		1 346
Constructions sur sol d'autrui	932	112		1 044
Installations agencements des constructions	1 183	121		1 303
Installations techniques matériel outillage industriel	11	53		65
Autres installations agencements aménagements	127	28		154
Matériel de transport	138	46		184
Matériel de bureau, informatique, mobilier	151	16		167
Emballages récupérables et divers	-	-		-
Immobilisations corporelles en cours	-	-		-
Avances et acomptes	-	-		-
TOTAL	3 765	498	0	4 263
TOTAL GÉNÉRAL	5 140	771	0	5 910

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels s'élèvent à 771 K€.

La dotation pour charges à répartir, s'élève quant à elle, à 749 K€.

La somme de ces deux dotations est égale à 1 520 K€ (cf. ligne « Dotations aux amortissements et provision sur immobilisations » du compte de résultat).

2.3 Notes sur les participations

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITION, VIR. POSTE\POSTE
Participations évaluées par équivalence	-	-
Autres participations	615 520	42 490
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	180	63
TOTAL	615 700	42 552

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	DIMINUTIONS PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	DIMINUTIONS PAR CESSION ET MISE H.S	VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉG. VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	84 054	3	573 953	-
Autres titres immobilisés	-	-	0	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	20	223	-
TOTAL	84 054	23	574 175	-

Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

► Suite à la TUP, placée sous le régime de faveur, entraînant la dissolution sans liquidation de la SA Groupe de Divonne, les titres détenus par cette dernière ont été repris à leurs valeurs nettes comptables expliquant ainsi l'augmentation de 40,3 M€. Il s'agit des titres des casinos de Divonne-les-Bains, Annemasse, Hauteville-Lompnes, Crans Montana en Suisse, de la SA Somarg et de la SCI de l'Arve.

Cette opération conduit cependant à l'élimination des titres de la SA Groupe de Divonne expliquant ainsi la diminution du poste de 84 M€.

La TUP, opérée sur la SARL Thermes de Vittel, placée sous le régime de faveur, conduit quant à elle à l'élimination purement et simplement des titres expliquant ainsi la diminution du poste de 50 K€ ;

► Acquisition complémentaire de titres de participation dans la SAS Hôtel International de Lyon et la société CHM.

2.4 État des provisions

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION DOTATIONS	DIMINUTION REPRISE UTILISABLE	FIN EXERCICE
Provisions	-	-	-	-
Pour litiges	-	79	-	79
Pour pertes change	267	147	289	125
Pour impôts	5 341	-	4 934	407
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	5 608	226	5 223	611
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Titres de participation	1 630	16 664	50	18 244
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur comptes clients	88	-	-	88
Autres provisions pour dépréciation	39 510	11 648	2 767	48 391
TOTAL	41 228	28 312	2 817	66 724
TOTAL GÉNÉRAL	46 836	28 538	8 040	67 334
Dont :				
Dotations et reprises d'exploitation		92		
Dotations et reprises financières		28 324	3 106	
Dotations et reprises exceptionnelles		-	4 934	
Mouvements par poste de bilan suite à la TUP		122		
Dépréciation titres mis équivalence		-	-	

La provision pour litiges de 79 K€, en flux d'augmentation, provient de la TUP de la SARL Thermes de Vittel. Il s'agit d'un litige opposant cette dernière avec la CPAM des Vosges. Elle n'a cependant aucun impact dans le compte de résultat puisqu'elle a été reprise par poste bilan.

La dotation aux provisions pour pertes de change de 14 K€ inclut une augmentation de 22 K€ par poste bilan suite à TUP.

La provision pour impôt de 407 K€, en fin d'exercice, concerne des redressements fiscaux portant sur les années 1981 à 1984.

La provision liée à une vérification de comptabilité portant sur les années 2002 à 2004 a été reprise intégralement pour 4 934 K€, le litige ayant été réglé sur l'exercice.

Les provisions sur titres de participation concernent des filiales dont la situation nette s'est dégradée sur l'exercice. Elles augmentent de 16 664 K€ dont 21 K€ dotés par poste bilan suite à la TUP.

La reprise sur titres de participation de 50 K€ est liée intégralement à l'élimination des titres de la SARL Thermes de Vittel suite à la TUP.

Le poste « Autres provisions pour dépréciation » concerne :

- ▶ certaines créances en compte courant vis-à-vis de nos filiales sont provisionnées compte tenu de leur situation nette. Ces provisions s'élèvent, en fin d'exercice, à 40 629 K€ ;
- ▶ le solde des autres provisions, en fin d'exercice, concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6 860 K€ vis à vis d'un tiers n'ayant pas livré des biens acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours ainsi qu'une créance Jatek provisionnée intégralement pour 784 K€. Ces provisions ont été constituées aux cours des exercices antérieurs ;
- ▶ les actions auto-contrôlées ont été provisionnées pour 90 K€.

2.5 État des échéances des créances

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Prêts	68	48	20
Autres immobilisations financières	155	155	-
Autres créances clients	143	143	-
Personnels comptes rattachés	0	0	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20	20	-
Impôts sur bénéfices	7 997	7 997	-
TVA	1 120	1 120	-
Autres impôts	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Groupe et associés	302 293	302 293	-
Débiteurs divers	22 910	17 944	4 966
Charges constatées d'avance	1 580	1 580	-
TOTAL GÉNÉRAL	336 286	331 300	4 986
Prêts accordés en cours d'exercice	49	-	-
Et remboursements obtenus en cours d'exercice	20	-	-

2.6 État des échéances des dettes

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	308 104	308 104		-
Emprunts et dettes financières divers	101 038	1 038	100 000	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 918	3 918	-	-
Personnel et comptes rattachés	244	244	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	297	297	-	-
État et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur bénéfices	-	-	-	-
- TVA	1 070	1 070	-	-
- Autres impôts	204	204	-	-
- Divers	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	223	223	-	-
Groupe et associés	114 233	114 233	-	-
Autres dettes	1 224	1 224	-	-
Produits constatés d'avance	21	21	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	530 575	430 575	100 000	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	50 277	-	-	-

La présentation du solde du crédit syndiqué figurant au poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » en échéance à moins d'un an est justifiée dans la note 2.20 « Autres informations ».

2.7 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES (LIEN DE PARTICIPATION) EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT
Actif immobilisé	
Participations	555 515
Actif circulant	
Créances clients, comptes rattachés	54
Autres créances	269 190
Dettes	
Emprunts, dettes financières divers	100 022
Fournisseurs	900
Autres dettes	108 981

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

2.8 Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT
Intérêts courus	-
<i>Autres immobilisations financières</i>	0
<i>Clients et comptes rattachés</i>	0
<i>État, produit à recevoir</i>	0
Fournisseurs avoirs à recevoir	0
Produits à recevoir – Organismes sociaux	20
Produits à recevoir – Redevance siège	7 623
Produits à recevoir – Autres	190
<i>Autres créances</i>	7 832
<i>Total</i>	7 832

2.9 Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT
Emprunts et dettes financières	0
Dettes fournisseurs comptes rattachés	859
Personnel - Congés payés et charges sociales	326
Dettes fiscales et sociales	230
Autres dettes	1213
Intérêts courus sur découvert	18
Total	2 645

2.10 Charges constatées d'avance

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT
Charges d'exploitation constatées d'avance	1 580
Charges financières constatées d'avance	0
Total charges constatées d'avance	1 580

2.11 Produits constatés d'avance

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT
Produits constatés d'avance	21
Total produits constatés d'avance	21

2.12 Tableau de variation des capitaux propres

POSTES DE CAPITAUX	SOLDE 31/10/2007	AFFECTATION RÉSULTATS 2007	SOLDE APRÈS AFFECTATION	VARIATION EXERCICE	SOLDE 31/10/2008
Capital social	86 195		86 195		86 195
Prime émission, fusion	7 881		7 881		7 881
Prime d'apport	46 404		46 404		46 404
Écart de réévaluation	0		0		0
Réserve légale	8 619		8 619		8 619
Réserves réglementées	0		0		0
Autres réserves	14 423		14 423		14 423
Report à nouveau	186 141	23 958	210 099		210 099
Résultat exercice	23 958	-23 958	0	22 085	22 085
Total situation nette	373 621	0	373 621	22 085	395 706

2.13 Composition du capital social

CATÉGORIES DE TITRES	A LA CLÔTURE	NOMBRE DE TITRES CRÉÉS PENDANT L'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	TOTAL
Actions ordinaires	43 097 418		2 €	86 194 836 €

19 166 actions sont détenues par la société depuis l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2003. Ces actions propres figurent en valeurs mobilières de placement.

Le cours de bourse de l'action Groupe Partouche au 31 octobre 2008 s'élève à 4,10 €.

2.14 Ventilation du chiffre d'affaires net

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT FRANCE	MONTANT EXPORT	MONTANT TOTAL
Ventes de marchandises	31		31
Redevances Groupe	11 849	1 880	13 729
Locations	735		735
Divers	317		317
Total	12 932	1 880	14 812

2.15 Transferts de charges

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT
Diverses charges d'exploitation transférées	588
Total transfert de charges d'exploitation	588

2.16 Produits financiers de participations

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT
Distribution de dividendes des filiales	50 334
Total	50 334

2.17 Détail des produits et charges exceptionnels

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
Pénalités et amendes	1	0
Cession de titres de participations	242	562
Indemnités affaires et jugement divers	40	447
IS suite contrôle fiscal et reprise correspondante	4 930	4 934
Intérêts moratoires	0	136
Divers charges et produits exceptionnels sur exercice	12	147
Divers charges et produits exceptionnels sur exercices antérieurs	1	118
Dotation et reprise sur risque et charges exceptionnels	0	0
TOTAL	5 225	6 345

2.18 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	6 107	-14 473	20 579
Résultat exceptionnel	1 120	-386	1 506
Résultat comptable	7 227	-14 858	22 085

Il est à préciser que Groupe Partouche SA est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre soixante-quatre filiales.

2.19 Engagements financiers

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	
Engagements donnés	Montant
Avals et cautions (*)	11 146
Dettes bancaires assorties de garantie	299 150
Indemnités départ en retraite	73
Contrat de location simple	2 328
Garantie de passif	0
Autres engagements donnés	1 990
TOTAL	314 687
(*) Dont concernant les filiales	7 791
Engagements reçus	Montant
Engagements de retour à meilleure fortune (*)	29 878
Contrat de location simple	4 778
Garantie de passif	17 731
Autres engagements reçus	0
TOTAL	52 387
(*) Dont concernant les filiales	27 294

2.20 Autres informations

Dans le poste « Emprunts bancaires », un crédit syndiqué constitue la dette de Groupe Partouche SA et présente les principales caractéristiques suivantes :

- ▶ **Montant du crédit à l'origine** : 431 000 000 Euros ;
- ▶ **Capital restant dû à la clôture** : 298 083 000 Euros ;
- ▶ **Durée restante** : 4 ans ;
- ▶ **Taux** : variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec articulation de la marge de la banque sur le ratio :

Endettement financier net consolidé / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.

A compter du 31/10/2008, la marge applicable est de 2,25 %.

▶ Garanties :

Le crédit syndiqué est assorti d'engagements et de contraintes de respect de ratios (ci-après « covenants ») dont le non-respect entraîne l'exigibilité anticipée du prêt. Il s'agit :

- d'une part, du respect des ratios suivants établis en anciennes normes comptables :

- Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers devait être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2008 et devra être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2009.
- Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / Service de la dette devait être supérieur ou égal à 1

au 31/10/2008 et devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2009.

- Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devait être inférieur à 2,5 au 31/10/2008 et devra être inférieur à 2,5 au 31/10/2009.

- et d'autre part, une limitation des investissements annuels nets des cessions à 37 millions d'Euros jusqu'à l'échéance du crédit en 2012.

La baisse de la profitabilité du Groupe sur l'exercice 2008 n'aurait pas permis le respect de ces ratios. C'est la raison pour laquelle, et en accord avec le pool bancaire, un avenant au contrat de prêt a modifié les ratios applicables à l'exercice clos le 31 octobre 2008 pour les remplacer de la façon suivante :

- Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers doit être supérieur ou égal à 2,75.

- Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / Service de la dette n'est pas appliqué.

- Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées doit être inférieur à 4,6.

En conséquence, ces ratios ainsi modifiés et valables exclusivement pour l'arrêté comptable du 31/10/2008 sont respectés.

Les investissements annuels nets des cessions pour l'exercice 2008 atteignent 39,7 M€, en dépassement de la limite autorisée de 37 M€.

Par ailleurs, l'avenant au contrat de prêt introduit également un nouveau plafonnement des investissements bruts pour l'exercice 2009 et le limite à 20 millions d'Euros tant qu'un flux de cession d'un montant minimum de 80 millions d'Euros n'aura pas été constaté.

Cet avenant a également autorisé un endettement supplémentaire sous forme de découvert de 10 millions d'Euros, passant ainsi à 15 millions d'Euros contre 5 millions d'Euros précédemment.

La baisse de la profitabilité du Groupe en 2008 et celle attendue sur 2009, ne permet plus dans l'avenir de respecter les covenants initialement attachés au contrat de crédit syndiqué et toujours applicables jusqu'en novembre 2012, terme du crédit.

La restructuration de la dette actuellement à l'étude s'impose au groupe. Cette restructuration est rendue plus complexe par la crise financière actuelle.

Compte tenu de ces éléments et de l'appréciation du risque de liquidité (cf. § 4.1.1), le solde du crédit syndiqué est présenté avec une échéance à moins d'un an dans la note 2.6 « État des échéances et des dettes ». Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche de 100 M€ envers Groupe Partouche SA selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003 et l'avenant du 30 septembre 2005.

2.21 Effectif moyen

AU 31 OCTOBRE 2008	PERSONNEL SALARIÉ
Cadres	22
Employés	23
TOTAL	45

2.22 Rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance

Ces rémunérations s'élèvent à 1 514 609 Euros et se décomposent comme suit :

- ▶ rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance : 216 000 €
- ▶ rémunérations allouées aux membres du directoire : 1 298 609 €

Il a été alloué aux membres du conseil de surveillance des jetons de présences pour un montant de 66 000 Euros.

2.23 Engagements de retraite

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.24 Informations diverses

A la clôture de l'exercice, le crédit syndiqué étant à taux variable, en conséquence une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place.

La couverture totale du crédit syndiqué, soit un swap annulable souscrit pour se protéger à la hausse avec un taux de 3,75 %, s'élève à 100 M€ au 31 octobre 2008 et était active à cette date.

Le taux de ce swap passera de 3,75 % à 4,25 % au 31 juillet 2009.

2.25 Situation fiscale différée

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2008	MONTANT
Impôt du sur :	
- Charges déduites d'avance	-1 021
Impôt payé d'avance sur :	
- Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	56
- Produits taxés à déduire ultérieurement	1
Situation fiscale différée nette	-964



Handwritten text and a table are visible on the left side of the page, partially obscured by the decorative element. The text is written in a cursive or semi-cursive script. A table with several columns and rows is also present, though the specific data is difficult to discern due to the image quality and the angle of the page.

3 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/10/2008

Information en milliers d'Euros

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES
FILIALES (PLUS DE 50 %)			
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL CASINOS	FORGES-LES-EAUX	8	(20)
Cie EUROPÉENNE DE CASINOS	PARIS	24 813	221 154
HOLDING GARDEN PINÈDE	JUAN-LES-PINS	15 418	13 934
HÔTEL COSMOS	CONTREXÉVILLE	50	(2 150)
SOC EXPLOIT° CASINO ET HÔTELS CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	75	(103)
THERMES DE CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	50	(2 391)
VILLA DU HAVRE	LE HAVRE	40	(2 778)
SOCIÉTÉ DU CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX	ST-AMAND-LES-EAUX	17 786	24 916
SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO DE CABOURG	CABOURG	300	(1 082)
GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER	LA TRINITÉ-SUR-MER	75	(1 148)
GRAND CASINO DE BEAULIEU	BEAULIEU	150	(3 837)
JEAN METZ	BERCK-SUR-MER	80	734
NUMA	BOULOGNE-SUR-MER	80	462
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	DIEPPE	396	164
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	50	2 132
GRAND CASINO DU HAVRE	LE HAVRE	150	(6 847)
SCI LES THERMES	AIX-EN-PROVENCE	150	(3 000)
SCI DE LA RUE ROYALE	PARIS	134	162
SOCIÉTÉ CANNES BALNÉAIRE	CANNES	2 551	(26 812)
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	BRUXELLES	144	(24 320)
SATHEL	LA TOUR SALVAGNY	323	35 889
CASINO DES 4 SAISONS	LE TOUQUET	392	1 841
SA LYDIA INVEST	LE BARCARÈS	40	(7 875)

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
100,00 %	0	8	8	59	-	178	2
100,00 %	0	316 504	316 504	0	-	0	22 460
100,00 %	0	336	336	3 504	-	0	146
100,00 %	0	50	0	2 338	-	1 738	(559)
100,00 %	225	6 833	6 833	592	-	3 150	(188)
100,00 %	0	50	0	2 378	-	1 032	(355)
100,00 %	0	40	0	2 924	-	20	(359)
100,00 %	8 021	18 371	18 371	12 416	-	26 903	4 616
100,00 %	0	564	564	3 665	-	5 024	(613)
100,00 %	0	76	76	5 153	-	947	(933)
100,00 %	0	152	0	4 824	-	3 260	(1 914)
100,00 %	780	3 025	3 025	0	-	3 973	631
100,00 %	950	3 458	3 458	617	-	4 248	324
100,00 %	271	4 611	4 611	0	-	5 750	(278)
100,00 %	0	50	50	0	-	362	2 469
100,00 %	0	150	150	29 329	-	12 996	(3 747)
99,99 %	0	0	0	7 538	-	1 141	346
99,99 %	0	534	534	0	-	70	32
99,99 %	0	48 424	37 771	54 357	-	867	(8 603)
99,90 %	0	153	0	46 889	-	0	(3 682)
99,86 %	22 145	93 525	93 525	0	-	31 666	16 998
99,53 %	853	5 593	5 593	0	-	4 344	774
97,60 %	0	444	0	8 281	-	2 747	(3 112)

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	LE BARCARÈS	2	(400)
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	LYON	300	4 405
LE TOUQUET'S	CALAIS	92	741
CASINOS DE VICHY	VICHY	240	(2 175)
ELYSÉE PALACE EXPANSION	VICHY	40	(570)
ELYSÉE PALACE HÔTEL	VICHY	40	(628)
SOC CHEMINS FER ET HÔTELS MONTAGNE PYRÉNÉES	VICHY	701	1 069
CASINO DE TREMBLADE	LA TREMBLADE	38	(483)
FORGES THERMAL	FORGES-LES-EAUX	15 600	40 441
TTH DIVONNE	DIVONNE-LES-BAINS	2 442	4 364
CASINO D'ANNEMASSE – SGCA	ANNEMASSE	200	1 589
CASINO DE CRANS MONTANA	CRANS MONTANA (SUISSE)	3 405	8 377
CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES – SCHL	HAUTEVILLE-LOMPNES	60	(5 285)
SOMARG	PARIS	45	28
CAFÉ CARMEN	PARIS	30	(1 642)
PARTOUCHE INTERACTIVE	PARIS	37	(8 210)
PARTOUCHE IMMOBILIER	PARIS	37	(547)
PARTOUCHE SPECTACLES	PARIS	37	(209)
PARTICIPATIONS (10 À 50 %)			
SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	AIX-EN-PROVENCE	2 160	21 061
SOCIETAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	ESCALDES ENGORDANY	38	NC
BASTIDE II RICH TAVERN	MONTPELLIER	46	NC
PALAVAS INVESTISSEMENT	PALAVAS-LES-FLOTS	8	(760)
AUTRES TITRES			
CASINO DE PALAVAS	PALAVAS-LES-FLOTS	330	822
CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	ROYAT	240	1 860

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
97,00 %	0	2 023	0	1 069	-	180	(14)
97,00 %	4 922	4 007	4 007	10 362	-	14 409	4 051
90,05 %	720	4 668	4 668	0	-	4 817	538
79,93 %	0	371	0	13 818	-	4 073	(900)
79,80 %	0	1 309	1 309	4 065	-	0	(67)
79,80 %	0	1 240	0	547	-	0	(84)
76,63 %	0	602	602	0	-	52	60
69,76 %	0	53	53	1 232	-	1 832	(327)
58,75 %	2 256	11 205	11 205	0	-	25 695	1 582
98,69 %	723	25 076	25 076	1 671	-	24 027	142
99,88 %	2 996	10 386	10 386	0	-	12 168	1 042
57,00 %	2 191	1 857	1 857	2	-	12 248	4 475
100,00 %	0	3 000	0	8 458	-	2 490	(1 714)
99,90 %	0	50	28	0	-	0	(1)
99,95 %	0	0	0	1 172	-	237	(147)
78,00 %	0	1 527	1 527	32 965	-	48	(5 385)
100,00 %	0	37	37	13 645	-	297	(551)
100,00 %	0	37	37	234	-	19	(210)
38,63 %	3 129	2 780	2 780	0	-	30 444	1 646
33,00 %	-	13	13	44	-	NC	NC
25,00 %	-	46	0	-	-	NC	NC
10,00 %	0	122	122	683	-	186	81
9,09 %	95	183	183	0	-	7 701	414
1,91 %	38	73	73	0	-	7 405	1 508

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES
EDEN BEACH CASINO	JUAN-LES-PINS	1 056	14 082
SCI TREMLADE	LA TREMLADE	1	(85)
SEMTEE	ESCALDES ENGORDANY	25 242	NC
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	AGON COUTAINVILLE	51	6 241
CASINO D'ARCACHON	ARCACHON	60	1 072
SOCIÉTÉ THERMALE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS	PLOMBIÈRES-LES-BAINS	38	NC
CASINO LE LION BLANC	SAINT-GALMIER	240	1 390
CASINO LES FLOTS BLEUS	LA CIOTAT	200	693
CASINO LE MIAMI	ANDERNOS	758	1 290
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	LA ROCHE-POSAY	177	26 243
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	NICE	40	(17 727)
SCI DE L'ARVE	ANNEMASSE	381	1 371

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
1,44 %	0	155	155	0	-	10 479	821
1,00 %	0	0	0	2 923		250	(102)
0,71 %	14	181	181	0	-	NC	NC
0,05 %	0	2	2	8	-	2 698	606
0,03 %	0	1	1	0	-	4 101	79
0,00 %	-	2	0	0	-	NC	NC
0,16 %	3	0	0	0	-	6 852	1 088
0,02 %	0	0	0	0	-	3 734	457
0,00 %	0	0	0	0	-	3 793	429
0,00 %	0	0	0	13	-	8 948	2 998
0,03 %	0	0	0	0	-	11 619	(6 815)
0,04 %	0	0	0	0	-	900	284

4- ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse :	SIHB Société absorbée par Cie Fermière des Eaux (devenue Groupe Partouche)
Entreprise bénéficiaire des apports :	Groupe Partouche 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
Nature de l'opération :	Fusion de sociétés
Date de réalisation de l'opération :	AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 01/11/1993

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

TERRAINS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Terrains Bagnoles	5	145	140
Falaise	1	0	-1

PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION	NOMBRE DE TITRES	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
SA CASINO DES 4 SAISONS 26, rue St-Jean 62520 Le Touquet	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO Bd Edouard Baudouin 06160 Juan-les-Pins	924	305	155	-150
SA FORGES THERMAL Av. des Sources 76440 Forges-les-Eaux	6 210	2 310	9 072	6 762
SA JEAN METZ Av. du Général de Gaulle 62600 Berck-sur-Mer	992	27	3 025	2 998
SA NUMA 37, rue Félix Adam 62200 Boulogne-sur-Mer	4 930	113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE Bd. de Verdun 76200 Dieppe	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHÉL 200, av. du Casino 69890 Tour de Salvagny	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S 59, rue Royale 62100 Calais	1 801	210	4 668	4 458
SOUS-TOTAL		16 131	58 794	42 663

CRÉANCES

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
JATEK	778	778	0

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES (*)

CONSTRUCTIONS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Cave Granville	0	1	1
Construction Bagnoles	3	1 303	1 300
Appartement Saint-Placide	19	76	57
Sous-Total	22	1 380	1 358
TOTAL	16 937	61 097	44 160

(*) La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.

4 BIS- ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse :	SA Groupe de Divonne 141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS
Entreprise bénéficiaire des apports :	Groupe Partouche 141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS
Nature de l'opération :	Transmission universelle de patrimoine
Date de réalisation de l'opération :	02/11/2007

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	VALEUR FISCALE	VALEUR COMPTABLE	SOULTE REÇUE	SOULTE IMPOSÉE	VALEUR ÉCHANGE OU D'APPORT
Fonds commercial		71 719			71 719
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	40 368	40 347			40 347
Autres immobilisations financières - Prêt de titres	15	15			15

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	DURÉE DE LA PÉRIODE POUR LA RÉINTÉGRATION	MONTANT NET DES PV RÉALISÉES	MONTANT ANTÉRIEUREMENT RÉINTÉGRÉ	MONTANT RAPPORTÉ AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	MONTANT RESTANT À RÉINTÉGRER
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation			NÉANT		
Constructions					
Installations Tech., mat. et out. industriel.					
Autres immobilisations corporelles					

5 – RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EXPRIMÉ EN EUROS)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/04 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/05 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/06 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/07 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/08 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836
Nombre des actions ordinaires existantes	43 097 418	43 097 418	43 097 418	43 097 418	43 097 418
Nombre des actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	
(sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	
Par convention d'obligations	-	-	-	-	
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	
II- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 591 972	10 681 419	11 442 639	14 841 731	14 811 850
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 832 413	34 036 752	19 034 378	18 642 656	29 122 471
Impôt sur les bénéfices	-22 325 358	-14 314 350	-15 457 725	-15 367 897	-14 858 226

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/04 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/05 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/06 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/07 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/08 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Dotations amortissements et provisions	28 439 549	15 575 299	-7 048 558	10 052 695	21 895 836
Résultat net	12 718 223	32 775 803	41 540 660	23 957 858	22 084 860
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III- RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.95	1.12	0.80	0.79	1.02
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0.30	0.76	0.96	0.56	0.51
Dividendes attribués à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IV- PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	47	48	45	45
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 199 275	3 473 872	3 732 642	4 582 816	3 989 574
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 331 673	1 413 263	1 580 688	1 744 407	1 551 827

20.3 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1 DÉCLARATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Partouche SA, relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose le reclassement en dettes courantes de l'intégralité du crédit syndiqué au 31 octobre 2008.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la description des principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe expose les méthodes relatives au traitement des écarts d'acquisition et tests de dépréciation dont ils font l'objet. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note 17 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux dettes financières expose le reclassement en dettes courantes de l'intégralité du crédit syndiqué au 31 octobre 2008. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et notamment de la norme « IAS 1 : Présentation des états financiers », nous avons vérifié le caractère approprié du reclassement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Sceaux, le 17 février 2009

Fiduciaire MCR
Jean-Louis Mathieu

José David

Rapport général des commissaires aux comptes Comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2008, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.20 de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le reclassement en dettes à moins de un an du solde du crédit syndiqué au 31 octobre 2008.

II -JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières retenues par la société, notamment les

critères d'appréciation de la valeur d'inventaire par rapport à la valeur d'utilité des titres de participation ou à leur valeur vénale. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note 2.20 de l'annexe aux comptes annuels relative au crédit syndiqué expose le reclassement en dettes à moins de un an du solde du crédit syndiqué au 31 octobre 2008. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les annexes et notamment l'échéancier des dettes financières présenté à la note 2.6.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ▶ la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- ▶ la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille et Sceaux, le 17 février 2009

Fiduciaire MCR
Jean-Louis Mathieu

José David

20.3.2 AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Il n'existe pas d'autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes autres que celles citées dans leurs rapports présentés ci-dessus (chapitre 20.3.1).

20.3.3 INFORMATIONS FINANCIÈRES NON CONTENUES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Groupe Partouche a publié le 25 février 2009 le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice en cours, reproduit au paragraphe 12. Cette information financière de source interne n'a pas été vérifiée par les contrôleurs légaux.

20.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscaux) et les revenus globaux correspondant sont les suivants :

EXERCICE POUR LEQUEL LE DIVIDENDE EST VERSÉ CLOS LE 31 OCTOBRE	DIVIDENDE NET PAR ACTION (EN EUROS)	IMPÔT DÉJÀ PAYÉ AU TRÉSOR (AVOIR FISCAL)	REVENU GLOBAL
2003	-	-	-
2004	-	-	-
2005	-	-	-
2006	-	-	-
2007	-	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au service des Domaines).

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2008, aucun dividende n'est proposé.

Groupe Partouche ne distribue pas de dividendes depuis de nombreux exercices, priorité étant donnée au remboursement de la dette bancaire contractée à l'occasion d'opérations de croissance externe (Compagnie européenne de casinos en 2002 et Groupe de Divonne en 2005)

20.5 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Cf. note 2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe des notes annexes aux comptes consolidés ».

Cf. note 16 « Autres provisions courantes et non courantes » des notes annexes aux comptes consolidés.

OPTIONS COMPTABLES SUR RISQUES ET LITIGES

Il est décidé de provisionner un litige lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est jugée comme une obligation devant provoquer une sortie de ressources sans contrepartie.

LITIGES

► Les consorts Raineau qui ont cédé à Groupe Partouche en 1991, 49 % de la Sathel ont engagé en 1998, une action en indemnisation à l'encontre de l'État au motif qu'il les aurait contraints à céder leurs titres ont été déboutés par la cour administrative d'appel de Lyon en octobre 2006.

Ayant ensuite assigné Groupe Partouche en résolution de vente, ils ont été déboutés en première instance et en appel par la cour de Paris.

► Un litige datant d'avril 2000 résulte de l'inexécution par M. Jean Rouch d'une convention de vente des actifs de la SA Riviera à Cannes en août 1999. M. Jean Rouch s'est déclaré débiteur et Groupe Partouche recherche l'exécution de cet engagement. La créance de 6 860 K€ est provisionnée intégralement.

► Les litiges fiscaux en cours sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice. Les appréciations des éventuels litiges fiscaux se font au sein de chaque filiale, au cas par cas et dans le détail par chefs de redressement envisagés, et ceux dont la contestation ne nous semble pas pouvoir aboutir favorablement sont provisionnés.

LITIGES CONCERNANT INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ

► Le 28 mars 2006, Syndicat des casinos modernes de France dont les casinos du Groupe Partouche sont adhérents, a déposé plainte devant la Commission européenne contre l'État français et la Française des Jeux pour infraction à l'article 82 du traité instituant les communautés européennes. En effet, la FDJ dispose aujourd'hui, d'un monopole légal pour l'organisation de loteries et de pronostics sportifs étendu désormais aux services interactifs, ce qui constitue pour le Syndicat des casinos modernes, un

abus de position dominante et une discrimination à l'égard des casinos français à qui on prétend refuser l'emploi des technologies modernes dans leur domaine d'activité.

Cette procédure et celles d'autres opérateurs européens ont, à raison d'interrogations des institutions européennes sur la réglementation française, conduit les pouvoirs publics à décider d'une réforme du droit des jeux en France devant assurer un accès équitable et contrôlé des différents acteurs au réseau Internet

► La procédure pénale engagée courant 2006, à l'encontre de SA Groupe Partouche International (Belgique) pour avoir en 2001 autorisé un site de jeu en ligne à utiliser la marque « Groupe Partouche International » dans tous les pays où cette exploitation serait autorisée ainsi qu'à l'encontre de M. Patrick Partouche, président du directoire, pour complicité, a donné lieu à condamnations frappées d'appel. [La cour de Versailles saisie en appel les a relaxés tous les deux le 4 mars 2009, des fins des poursuites.](#)

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du Groupe.

20.6 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du

dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

21

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE 2008

Au 31 octobre 2008, le capital social s'élève à 86 194 836 Euros (quatre-vingt-six millions cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents trente-six Euros).

Il est divisé en 43 097 418 actions (quarante-trois millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix-huit actions) de 2 Euros (deux) chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

21.1.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social toutes les actions émises étant de même nature.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES TITRES

Opération d'achats de ses propres actions par la société au titre de l'exercice 2007-2008

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, nous nous dotons d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

La mise en œuvre du rachat par la société de ses actions propres se réalise conformément aux dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, précisées par le règlement général de l'AMF de 2005.

Nombre d'actions détenues en propre

Groupe Partouche détenait 19 166 de ses propres actions au 31 octobre 2008. Depuis 2000, aucun programme de rachat n'a été mis en œuvre. Ces actions sont présentes au bilan de Groupe Partouche pour une valeur nominale de 38 352 Euros et une valeur nette comptable de 78 581 Euros (cf. note 14 des annexes aux comptes consolidés).

Autorisation existante

L'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2007 a renouvelé son autorisation au directoire de racheter ses propres actions en bourse dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce afin, principalement, de procéder à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions au profit du personnel et des dirigeants du Groupe.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 30 Euros par action et le prix minimal des cessions à 10 Euros. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois qui est venue à expiration le 24 octobre 2008, n'a pas été mise en œuvre.

21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

21.1.5 CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ - AUGMENTATION DE CAPITAL

Le directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2004 et 24 avril 2007, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations qui sont résumées dans le tableau ci-dessous arrivent à expiration et nous soumettrons à l'assemblée générale mixte statuant sur les résolutions à caractère extraordinaire de se prononcer sur leur reconduction éventuelle.

Nous soumettons en outre aux actionnaires une résolution tendant par application des dispositions de l'ordonnance n°2009-80 du 22 janvier 2009, de doter le directoire d'une autorisation lui permettant, le cas échéant, de procéder, sur sa seule décision, à une augmentation de capital sans droit préférentiel par placement privé.

NATURE DE L'OPÉRATION AUTORISÉE	DURÉE ET EXPIRATION DE L'AUTORISATION	MONTANT MAXIMUM	MODALITÉS
Augmentation de capital ▪ En numéraire (AGE du 24 avril 2007)	26 mois 24 juin 2009	500 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital ▪ Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 24 avril 2007)	26 mois 24 juin 2009	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
Augmentation de capital ▪ Par émission de titre d'emprunt (AGE du 24 avril 2007)	26 mois 24 juin 2009	500 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital ▪ Réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (AGE du 23 avril 2004)	60 mois 23 avril 2009	5 860 000 €	

Aucune de ces autorisations n'ont été mises en oeuvre.

21.1.6 CAPITAL SOCIAL SOUS OPTION

Néant

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

ANNÉES (du 1 ^{er} novembre 2004 au 31 octobre 2008)	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT DES VARIATIONS DE CAPITAL	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL	NOMBRE CUMULÉ D' ACTIONS
2004			86 194 836 €	43 097 418
2005			86 194 836 €	43 097 418
2006			86 194 836 €	43 097 418
2007			86 194 836 €	43 097 418
2008			86 194 836 €	43 097 418

21.1.8 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

L'action Groupe Partouche est admise depuis le 2 novembre 1998 à la cote du Premier marché au comptant de la Bourse de Paris – Euronext (code ISIN FR0000053548) et fait partie de l'indice SBF 250 et Next 150.

Le service des transferts et le paiement des dividendes

est assuré par CM-CIC Securities 6 avenue de Provence 75009 PARIS.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du cours et du volume des transactions de l'action Groupe Partouche SA :

PÉRIODES	COURS EXTRÊMES (EN EUROS)		NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX (EN M€)
	PLUS HAUT	PLUS BAS		
2007				
Janvier	19,55	18,40	2 062 517	39,34
Février	19,09	16,00	2 350 025	41,01
Mars	19,50	17,16	2 092 011	39,27
Avril	19,00	18,22	1 657 267	30,82
Mai	18,83	17,54	1 466 508	26,81
Juin	18,69	15,36	778 079	13,35
Juillet	15,99	14,11	1 136 580	16,78
Août	15,75	12,92	1 142 550	16,17
Septembre	14,48	12,50	1 672 866	22,30
Octobre	15,45	13,72	3 784 002	54,50
Novembre	14,93	12,85	732 822	10,05
Décembre	14,02	11,66	521 570	6,89
2008				
Janvier	12,87	7,78	1 174 594	11,46
Février	10,19	8,56	272 281	2,59
Mars	9,39	8,34	433 690	3,80
Avril	10,38	8,67	513 364	5,02
Mai	11,75	9,63	522 769	5,69
Juin	10,45	7,19	845 097	7,01
Juillet	7,59	6,57	529 188	3,69
Août	7,60	6,94	213 923	1,56
Septembre	7,18	5,81	261 263	1,62
Octobre	6,68	4,10	338 369	1,72
Novembre	4,30	2,95	336 511	1,13
Décembre	3,21	1,91	1 232 743	2,75

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la société a pour objet, en France et dans tous pays :

- ▶ La gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux ;
- ▶ La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés ;
- ▶ L'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement ;
- ▶ La réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers ;
- ▶ L'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- La prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (cf. § 14.3 Règlement intérieur)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance sont en outre précisées au paragraphe 14.3 relatif au règlement intérieur qu'il a adopté le 27 octobre 2005 et modifié le 24 décembre 2008 et aux articles 21 et 22 des statuts de Groupe Partouche SA reproduits ci-après.

ARTICLE 21 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- ▶ Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération. Le conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.
- ▶ Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Toutefois, le président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présente une demande motivée en ce sens. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du conseil peut donner, par

lettre ou par télégramme, mandat à un autre conseiller de le représenter à une séance du conseil. La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

- ▶ Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil participant à la séance. Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 22 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

Il nomme les membres du directoire, en désigne le président et, éventuellement, les directeurs généraux ; il propose à l'assemblée générale leur révocation et fixe leur rémunération.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il donne au directoire les autorisations préalables à la

conclusion des opérations visées à l'article 17 des statuts. Il autorise les conventions visées à l'article 24 des statuts. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire. Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixer leur rémunération pour ce faire.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Les membres du directoire doivent détenir une action. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du directoire sont en outre précisées à l'article 18 des statuts de Groupe Partouche SA reproduit ci-après :

ARTICLE 18 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

I - Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président ou de la

moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le président du directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de plus de la moitié des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le directoire, le vote par représentation étant interdit.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

II - Les délibérations peuvent être constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.

Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiées par le président du directoire ou par un de ses membres, et, en cours de liquidation, par le liquidateur.

III - Les membres du directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la société, ni avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la société.

21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Ils sont précisés à l'article 15 des statuts rappelé ci-après :

ARTICLE 15 - DROIT ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

I - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 40 et 43 ci-après.

II - La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'assemblée générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les héritiers ayants droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

III - Les actionnaires ne sont responsables du passif social que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Il n'existe pas d'actions pour modifier les droits des actionnaires plus strictes que celles prévues par la loi.

Enfin, il est précisé que le § 21.2.4 de l'annexe I du Règlement européen n°809-2004 ne s'applique pas au Groupe.

21.2.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

RÈGLES COMMUNES

Délais et modes de convocation - Information des actionnaires *(article 27 des statuts)*

- ▶ L'assemblée générale est convoquée par le directoire, à défaut, par le conseil de surveillance ou les commissaires aux comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret du 23 mars 1967 ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.
- ▶ Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- ▶ Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des annonces légales obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.
- ▶ Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion, et la date de l'assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire nationale des entreprises, les jour, heure et lieu de l'assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration envoyée par la société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret.

L'information des actionnaires, préalablement à toute assemblée, est assurée :

- ▶ Par l'envoi, sur sa demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du directoire et du conseil de surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du directoire et des observations du conseil de surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années. En outre, doivent être joints à cet envoi :
 - s'il s'agit de l'assemblée générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
 - s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes.
- ▶ Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la société, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

Vote par correspondance

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société six jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Admission aux assemblées *(article 28 des statuts)*

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Droit de vote *(article 31 des statuts)*

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

Existence de droits de vote multiples

Néant.

Quorum *(articles 34 et 36 des statuts)*

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2006, il a été décidé la modification des articles 34 et 36 des statuts relatifs au quorum et majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaires conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 26 juillet 2005.

21.2.6 CLAUSES RESTREIGNANT LE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas de clause restreignant le changement de contrôle.

L'article 13 des statuts stipule :

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables sous réserve des

dispositions légales. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations (article 12 des statuts)

Les actionnaires, conformément à l'article L.233-7 § 5 du Code de commerce, et à l'article 12 des statuts, devront informer la société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier

pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée, sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, lorsque les actions de la société sont admises à la cote officielle d'une bourse ou au second marché.

21.2.8 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Elle est précisée à l'article 8 des statuts qui stipule :

ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CAPITAL

I - Augmentation du capital

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, soit par apport en nature, soit par conversion d'obligations.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission : elles peuvent être des actions ordinaires ou des actions de priorité jouissant de certains avantages sur les autres actions et conférant des droits d'antériorité sur les bénéficiaires ou l'actif ou tout autre avantage indirect.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui peut donner au directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L. 225-229 - III du Code de commerce.

Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée générale qui l'a décidée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital

ancien doit au préalable être intégralement libéré et les actionnaires jouissent du droit préférentiel de souscription qui leur est accordé par la loi. Les droits de l'usufruitier et du nu-proprétaire sur le droit préférentiel de souscription sont réglés par l'article.

Si les actions nouvelles sont libérées par compensation avec des dettes de la société, celles-ci font l'objet d'un arrêté de comptes établi par le directoire, certifié exact par les commissaires aux comptes et joint à la déclaration de souscription et de versement.

Le délai de souscription est au minimum de dix jours de bourse sauf faculté de clôture par anticipation dès que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible.

L'assemblée générale qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription sur le vu du rapport du directoire et de celui des commissaires aux comptes.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaire pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les cinq ans, à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

II - Amortissement du capital

Le capital peut, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, être amorti par voie de remboursement égal sur chaque action, au moyen des bénéfices ou réserves, à l'exception de la réserve légale.

Les actions de jouissance peuvent être converties en action de capital, soit par prélèvement obligatoire sur la part des profits sociaux revenant à ces actions, soit par versement facultatif par chacun des propriétaires d'actions de jouissance.

III - Réduction du capital

Le capital social peut être réduit en une ou plusieurs fois pour quelque cause que ce soit, par voie de réduction de

la valeur nominale des actions ou du nombre des titres. Si la réduction n'est pas motivée par des pertes, les obligataires et les créanciers peuvent former opposition à la réduction.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le tribunal statue sur le fond la régularisation a eu lieu.

L'achat de ses propres actions par la société est interdit ; toutefois, l'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le directoire à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler. Ce rachat est effectué proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire et dans la limite de son offre.

La réduction du capital est décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au directoire tous pouvoirs pour la réaliser.

Dans tous les cas, le projet de réduction du capital est communiqué aux commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur ce projet.

L'assemblée statue sur le rapport des commissaires aux comptes qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

Si la réduction de capital est opérée au moyen de la réduction du nombre des titres et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acquérir les actions qu'ils ont en trop ou en moins.

IV - Regroupement des actions

En cas de regroupement ou de division des actions et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont également tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins.

21.2.9 COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (article 39 et 40 des statuts)

ARTICLE 39 – COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

I - Établissement des comptes

A la clôture de chaque exercice, le directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le compte de résultat et le bilan.

Il établit un rapport écrit sur les opérations de l'exercice, la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Les documents ci-dessus sont tenus au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux, à l'exception du rapport sur les opérations de l'exercice et la situation de la société qui peut n'être tenu à la disposition des commissaires aux comptes que vingt jours au moins avant la réunion. Ces documents doivent être délivrés en copie aux commissaires aux comptes qui en font la demande.

II - Forme et méthodes d'évaluation

Le compte de résultat et le bilan sont établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Toutefois, en cas de proposition de modification, l'assemblée générale, au vu des comptes établis selon les formes et méthodes tant anciennes que nouvelles et sur rapport du directoire et des commissaires aux comptes, se prononcera sur les modifications proposées.

Si d'autres méthodes que celles prévues par les dispositions en vigueur ont été utilisées pour l'évaluation des biens de la société, dans l'inventaire et le bilan, il en est fait mention dans le rapport du directoire.

III - Amortissements et provisions

Même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il est procédé aux amortissements et provisions nécessaires pour que le bilan soit sincère.

La dépréciation de la valeur d'actif des immobilisations, qu'elle soit causée par l'usure, le changement des techniques ou toute autre cause, est constatée par des amortissements.

Les moins-values sur les autres éléments d'actif et les pertes et charges probables font l'objet de provisions.

Les frais de constitution de la société sont amortis avant toute distribution de bénéfices.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis au plus tard à l'expiration du cinquième exercice suivant celui au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais peuvent être imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à cette augmentation.

IV - Caution, avals et garanties

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

ARTICLE 40 - AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRES DES BÉNÉFICES

► Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

► Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :

- sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués les cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital ;
- le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires ;
- sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatifs, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

► L'assemblée générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande

en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'assemblée générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette assemblée.

21.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	FIDUCIAIRE MCR				JOSÉ DAVID			
	MONTANT (K€)		%		MONTANT (K€)		%	
AU 31 OCTOBRE	2 008	2 007	2 008	2 007	2 008	2 007	2 008	2 007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	103	100	29 %	30 %	103	100	19 %	18 %
Filiales intégrées globalement	254	231	71 %	70 %	450	447	81 %	82 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	357	331	100 %	100 %	553	547	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	357	331	100 %	100 %	553	547	100 %	100 %

CONTRATS IMPORTANTS

Groupe Partouche a contracté le 27 septembre 2005, concomitamment à l'acquisition du Groupe de Divonne, un nouveau crédit syndiqué, qui constitue l'essentiel de la dette bancaire du Groupe. Ce crédit est d'une durée initiale de sept ans pour un montant de 431 M€. Les garanties liées à ce crédit sont le nantissement des titres des principales filiales du Groupe, et le suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe.

(cf. note 17 des notes annexes aux comptes consolidés (rubrique 20.3.1) et § 4.1.1 Risque de liquidité).

Groupe Partouche a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire consentie par la SA Financière Partouche, pour un montant de 100 000 000 € pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003. Cette avance est rémunérée au taux annuel de l'Euribor plus 2 %.

L'avenant à cette convention conclu le 30 septembre 2005 prévoit la prorogation de l'avance d'actionnaire jusqu'au 30 novembre 2012.

Groupe Partouche a cédé le 26 avril 2006 à la société La Tête dans les Nuages la participation qu'elle détenait au capital de la Société française des casinos, soit 55,55 % du capital, pour un montant total de 17,5 M€, comptes courants compris.

L'échéance de 4,5 M€ sur les comptes courants a été réglée normalement au cours de l'exercice 2007 et celle de 10 M€ sur les prix des actions de SFC qui était fixée au 15 avril 2007 a été payée à hauteur de 5 M€ courant juillet 2007, réduisant le solde à la clôture de l'exercice à 5 M€. Les intérêts courus ont été comptabilisés et figurent au bilan de l'exercice 2007 dans les actifs en sus des 5 M€, la pénalité de 1 M€ n'ayant pas été comptabilisée.

A la clôture 2007, cette créance n'a pas fait l'objet d'une provision et la promesse de vente n'a pas été comptabilisée.

Un protocole d'accord est intervenu après la clôture de l'exercice 2007, fixant forfaitairement à 6,4 M€ le principal restant dû sur le prix des actions, les intérêts courus et la pénalité contractuelle.

Cette somme doit être réglée selon l'échéancier suivant arrêté au protocole :

- ▶ 2,0 M au 17 avril 2008 (échéance réglée)
- ▶ 2,4 M au 30 avril 2009
- ▶ 2,0 M au 30 avril 2010

23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Une estimation sommaire des immobilisations corporelles du Groupe a été réalisée par M. Gérard Naulet, ancien commissaire du Gouvernement auprès de la chambre des

expropriations du tribunal de grande instance de Paris, domicilié 17 allée des Eiders à Paris (19^e). (cf. § 8.1)

24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- 1- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- 2- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;

- 3- les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un Groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés au siège social de la société - Groupe Partouche SA, 141 bis rue de Saussure 75017 Paris.

24.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alain Cens, directeur financier
Téléphone : +33(0)1 47 64 33 45

24.3 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

- | | |
|---|---------------------------|
| ▶ Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre | Semaine 9 |
| ▶ Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre | Semaine 24 |
| ▶ Résultats du 1 ^{er} semestre | Semaine 26 |
| ▶ Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre | Semaine 37 |
| ▶ Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre | Semaine 50 |
| ▶ Résultats de l'exercice | Semaine 6 de l'année 2010 |

25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il est renvoyé au tableau des filiales et participations de la société présenté au point 3 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.2.2 ci-dessus ainsi qu'à la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2008, figurant au chapitre 20.2.1 du présent document.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Groupe Partouche n'a pas pris de participations significatives, au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce, dans des sociétés françaises (hors opérations intra-Groupe).

26

TABLE DE RECONCILIATION

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé sous la forme de document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les informations requises dans le présent document de référence.

1 / RAPPORT DE GESTION SOCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9.2
1.1 Situation de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, et le cas échéant de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	6 et 9
1.2 Résultats de l'activité pour la société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	9 et 20.2
1.3 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	5.1.5
1.4 Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	9.1 et 12
1.5 Activités en matière de recherche et développement	11
1.6 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	9
1.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	3
1.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	4.1.8 et 17
1.9 Description des principaux risques et incertitudes	4
1.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	4 et 10
1.11 État de la participation des salariés au capital social	17.3
1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	15.1 et 17.2
1.13 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	14.1
1.14 Conséquences sociales et environnementales	4.1.9 et 17
1.15 Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile	4.2
1.16 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	20.4
1.17 Informations sur les programmes de rachat d'actions	21.1.3
1.18 Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	14.2.2
1.19 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	17.2
1.20 Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	25

2 / TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	21.1.5
3 / RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9.1
3.1 Analyse de l'évolution des affaires	9.1
3.2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	9.1
3.3 Évolution prévisible	12
3.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	5.1.5
3.5 Activités en matière de recherche et développement	11
3.6 Description des principaux risques et incertitudes	4
3.7 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	4
4 / NOM, PRÉNOM USUEL DES ADMINISTRATEURS OU DIRECTEURS GÉNÉRAUX	14.1
5 / TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	20.2.2 (ANNEXE 5)
6 / INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES	20.2.2 (ANNEXE 3)
7 / COMPTES ANNUELS	20.2.2
8 / COMPTES CONSOLIDÉS	20.2.1
9 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	20.3.1
10 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	20.3.1
11 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	19
12 / RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	16.5.1
13 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	16.5.2
14 / ÉLÉMENTS ATTACHÉS AU RAPPORT DE GESTION EN RÉFÉRENCE À L'ARTICLE L225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	
14.1 La structure du capital de la société	18.1
14.2 Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L233-11	18.2
14.3 Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L233.7 et L233.12	21.2.3 & 21.2.6
14.4 La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	18.1
14.5 Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel	NA
14.6 Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions	18.4
14.7 Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts	21.2.2
14.8 Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire en matière d'émission ou de rachat d'actions	21.2.8
14.9 Les accords conclus par la société qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	NA
14.10 Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou des salariés	NA



Le présent document, document de référence, a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Conception et réalisation : **Emmanuelle Morand / www.kromogen.eu**

Couverture : **Emmanuelle Morand / www.kromogen.eu**

Impression : **Magenta Color**

Crédits photos : **Marcel Partouche / Jean-Michel Sordello**



P GROUPE
ARTOUCHE

143 bis rue de Saussure - 75017 Paris

Tél. : 33 (0) 1 47 64 33 45 / Fax : 33 (0) 1 47 64 19 20

<http://www.partouche.com>

